



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

DGER – Inspection de l'enseignement agricole

**ÉVALUATION DES STRATÉGIES ET RÉSULTATS DE
POSITIONNEMENT DES EPLEFPA
SUR LES PRINCIPAUX PLANS D'ACTION PUBLIQUE
(*ÉCOPHYTO2018, PLAN AB HORIZON 2012, HVE, SNB, EDD, PNA*)
EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE LA CIRCULAIRE
DGER/SDRIDCI/C2008-2009
« *ÉMERGENCE ET DIFFUSION DE PRATIQUES AGRICOLES
DURABLES* »**

**Rapport sur l'évaluation conduite
à la demande de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche**

Groupe de travail

Les inspecteurs de l'enseignement agricole : Alain BRANGER - Robert CHAZELLE - Joël DEMULE – Jean-Jacques GAILLETON - Bernard GARINO – François Xavier JACQUIN - Paul LAPEYRONIE – Patrick LIZEE - Jean METGE - Philippe MICHENEAU - Michel PECQUEUX - Joël RIGAL - Gérard VIGNALS.

Juin 2013

R 13 004

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	9
<u>PREMIÈRE PARTIE : LA COMMANDE - LE CONTEXTE DE L’ÉVALUATION ET LES ENJEUX - LA METHODE, LES OUTILS ET LE DEROULEMENT DE L’ÉVALUATION</u>	10
I. LA COMMANDE	11
II. CONTEXTE DE L’ÉVALUATION ET ENJEUX :	12
1) LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	12
2) MODELE SOCIO-ECONOMIQUE ET MODELE SOCIOTECHNIQUE	12
3) LES ENJEUX RAPPELES PAR LA CIRCULAIRE DU 27 JUIN 2008 : UN REFERENTIEL D’ÉVALUATION	13
III. DE QUOI PARLE-T-ON ? LES DISPOSITIFS ET PLANS D’ACTION PUBLIQUE – AUTRES QUESTIONS EVALUATIVES	15
1) ÉMERGENCE, INNOVATION, STRATEGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	15
2) LES PLANS D’ACTION ET LE PERIMETRE DE L’ÉVALUATION.....	16
3) AUTRES QUESTIONS EVALUATIVES	20
IV. LA MÉTHODE, LES OUTILS ET LE DEROULEMENT DE L’ÉVALUATION	21
1) LA METHODE ET LES OUTILS	21
2) LE DEROULEMENT DE L’ÉVALUATION.....	23
<u>DEUXIÈME PARTIE : LE CONSTAT DE LA DIVERSITÉ DES ACTIONS ÉMERGENTES DES EPLFPA</u>	25
I. LA DIVERSITÉ DES ACTIONS	26
1) RAPPEL DE LA DIVERSITE DES ACTIONS SELON LES PLANS	26
2) APPROCHE QUANTITATIVE DE LA DIVERSITE DES ACTIONS DE L’ECHANTILLON.....	27
II. ÉMERGENCE D’ACTIONS ET DE PRATIQUES DURABLES : DÉTERMINANTS, CONDITIONS, RÉSULTATS ET IMPACTS, INTÉGRATION AUX PROJETS ET STRATÉGIES 29	
1) LES DETERMINANTS ORGANISATIONNELS ET INSTITUTIONNELS EXTERNES ET INTERNES DE L’ENGAGEMENT DANS LES PLANS D’ACTION PUBLIQUE ?	29
2) LES RESSOURCES ET CONDITIONS DE L’EMERGENCE	31
3) LES PARTENARIATS	32
4) LES RESULTATS, LES EFFETS ET L’IMPACT DES NOUVELLES « PRATIQUES DURABLES » MISES EN ŒUVRE	33
5) LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D’ACTION PUBLIQUE DANS LES PROJETS D’ETABLISSEMENTS ET DE CENTRES ; PLACE DES EA-AT	39
III. LES REGARDS DE L’ANIMATION RÉGIONALE ET DES ANIMATEURS DES RESEAUX THEMATIQUES	40
1) LE REGARD DES ANIMATEURS REGIONAUX DES MISSIONS ADT ET DEI SUR LES STRATEGIES ET LE POSITIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS EN LIEN AVEC LE PROCESSUS D’EMERGENCE DES PRATIQUES DURABLES.....	40
2) LE NIVEAU NATIONAL	45
<u>TROISIÈME PARTIE : ANALYSES ET ÉVALUATION</u>	48
I. CADRE D’INTERPRÉTATION	48
1) SYSTEMES ET PLANS D’ACTIONS : EFFICIENCE, SUBSTITUTION, RUPTURE ; AUTONOMISATION ET RESILIENCE – DIVERSIFICATION ; PROFESSIONNEL-EDUCATIF-TERRITORIAL	48

2) PILOTAGE ET GOUVERNANCE DE L'EMERGENCE DES PRATIQUES : LEGITIMATION, REGULATION, PROJET D'ETABLISSEMENT ET MANAGEMENT.....	50
3) L'ETABLISSEMENT ET SON CONTEXTE : STRUCTURE DE L'EPLFPA, ARCHITECTURE DES FORMATIONS, RESSOURCES ET TERRITOIRE, EXERCICE DES MISSIONS.....	53
II. L'ÉVALUATION DES STRATÉGIES ET RÉSULTATS DE POSITIONNEMENT DES EPLFPA SUR LES PLANS D'ACTION : PERTINENCE, COHERENCE, EFFECTIVITE, EFFICACITE ET EFFICIENCE.....	56
1) PERTINENCE	57
2) COHERENCE.....	59
3) EFFECTIVITE, EFFICACITE ET EFFICIENCE ; INDICATEURS EN QUESTIONS	61
III. LES STRATEGIES DE POSITIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS : QUELLE TYPOLOGIE?	63
1) AUTRES ENJEUX, AUTRE STRATEGIE OU ABSENCE DE « STRATEGIE ÉMERGENCE »	63
2) STRATEGIE « SUIVEUR » OU (ET) OPPORTUNISTE	64
3) STRATEGIE PIONNIERE.....	65
4) STRATEGIE QUALIFIEE.....	65
5) STRATEGIE INTEGREE.....	67
<u>QUATRIÈME PARTIE : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS.....</u>	<u>69</u>
I. RECOMMANDATIONS A LA DGER.....	70
II. RECOMMANDATION A LA DGER ET A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	70
III. RECOMMANDATIONS A LA DGER ET AUX DRAAF	71
IV. RECOMMANDATIONS A LA DGER, AUX DRAAF ET AUX DIRECTEURS D'EPLFPA	72
V. RECOMMANDATION GENERALE CONCLUSIVE : LE TRANSFERT	73
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>75</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>77</u>

RÉSUMÉ

Le groupe de travail désigné par le doyen pour répondre à la commande 2012-2013: « *Evaluation des stratégies et résultats de positionnement des EPL (notamment à travers leurs exploitations et ateliers technologiques) sur les principaux plans d'action publique du MAAPRAT (Ecophyto2018, Plan AB horizon 2012, HVE, SNB, PNA) en lien avec les objectifs de la circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2009 : Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables* » a, pour mieux couvrir l'ensemble du champ d'action du ministère de l'agriculture, simultanément étendu et délimité le périmètre de l'évaluation, des pratiques agricoles aux secteurs de la transformation et de l'aménagement, tout en restant situé dans le cadre des huit plans d'action publique suivants qui constituent donc le périmètre de l'évaluation : Ecophyto 2018; la performance énergétique des exploitations agricoles; la réflexion préalable à la certification haute valeur environnementale en agriculture (HVE) ; l'appui au développement de l'agriculture biologique (AB) ; la prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques agricoles (SNB) ; la gestion quantitative et qualitative de l'eau. » ; le programme national pour l'alimentation (PNA) ; le développement durable DD (ex : Agenda 21, projet d'établissement DD) et de l'éducation au DD (ex : écodélégués).

Les « pratiques durables » de l'EPL sont bien au centre de l'évaluation mais ce niveau local pertinent d'analyse ne doit pas ignorer les interactions avec le niveau régional, ce qui induit, de fait en corollaire, la question de la relation au national, la circulaire constituant une véritable injonction du niveau central.

Un état des lieux global préalable s'est imposé : quels sont les EPLEFPA impliqués ? Quelles sont leurs thématiques de travail ? Quelles sont les actions ? C'est donc à partir des actions que seront observés les positionnements des établissements et donc leurs stratégies. Il n'était pas possible, en effet, d'appréhender directement les stratégies, rarement formalisées, et d'autant plus implicites pour des pratiques émergentes où « apprendre en faisant », souvent prévaut.

Ainsi les déterminants internes et externes des stratégies des établissements (injonction nationale, politique régionale, conditions locales, ressources, partenariats,...), la mise en œuvre de nouvelles pratiques durables par les projets et les programmes d'action des EPLEFPA et des EA-AT, les résultats et effets obtenus (techniques et pédagogiques, économiques et environnementaux) relèvent-ils du référentiel d'évaluation construit.

Les problématiques de l'évaluation ayant été situées dans le contexte plus général des enjeux de l'agriculture, de l'alimentation, du développement durable, et du transfert, les inspecteurs ont précisé les notions d'émergence, d'innovation et de développement durable qui, se traduisent par le passage d'un système (de production, de culture ou d'élevage par exemple) à un nouveau système, de complexité supérieure. Le degré de complexité étant variable selon le changement, plus ou moins radical, de pratiques (Efficience Substitution Rupture).

L'inventaire des « pratiques durables » consistera ainsi à recenser les actions et activités durables émergentes intégrées dans des stratégies implicites ou explicites d'établissements pour atteindre les objectifs des plans. Cet inventaire et l'observation de la mise en œuvre des pratiques forment le socle de la méthodologie retenue pour l'évaluation. Il met en évidence l'extrême diversité des actions au sein des établissements ce qui conduit à s'interroger sur l'information et la communication sur chaque plan, au risque d'une approche en « tuyau

d'orgue ». Enfin cette diversité questionne sur les critères qui permettront de décrire à la fois les actions et les systèmes d'actions.

Le principe retenu était d'avoir un échantillon important d'établissements auto-évalués et de réaliser en complément une évaluation externe. L'échantillon étudié comportera donc 46 EPLEFPA dans 15 régions différentes. L'état des lieux national des actions par plan sur la base des données DGER montre une variation dans l'engagement dans les différents plans, selon les régions, suivant les établissements concernés par une action au moins (soit 80% des EPLEFPA) et selon le nombre d'actions initiées par plan. La démarche retenue a aussi permis de croiser le regard du niveau régional avec celui des animateurs thématiques et de dégager des tendances pour affiner progressivement l'évaluation.

En externe, les impulsions institutionnelles de:

- la DGER, à travers la circulaire « *Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* » ;
- la DRAAF avec ses services ;

ou du Conseil régional sont déterminantes pour respectivement 80%, 84% et 78% des 45 établissements.

Le poids de la DGER est d'ailleurs prépondérant dans la genèse des projets de nouvelles « pratiques durables », devançant légèrement le Conseil régional et sensiblement l'autorité académique

A la question : « quels déterminants internes ? », les établissements citent massivement les projets d'établissements (84%) et de centres (84%) ainsi que les équipes de direction (87%) et les équipes pédagogiques (82%).

Les déterminants institutionnels, les ressources et les conditions de l'émergence de « pratiques durables », les partenariats sont des éléments de contextualisation des stratégies et des positionnements des établissements en lien avec la circulaire « *Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* ». L'inventaire des réalisations, comme résultats de ces stratégies et positionnements, constitue une autre partie significative de l'évaluation de l'intégration des « pratiques durables » dans les projets des établissements.

Parmi les personnels fortement mobilisés sur les nouvelles « pratiques durables » on trouve les DEA-DAT dans 82% des actions et les salariés des EA-AT dans 60%, les équipes pédagogiques et les enseignants ou formateurs à titre individuels respectivement dans 44 et 51% des actions, les chefs de projets et tiers dans 27% des réalisations et d'autres personnels dans 32% : direction, agents territoriaux et partenaires. Les taux de mobilisations varient suivant les plans Il en est de même pour les partenariats; ils sont de nature financière pour 53% des initiatives, techniques pour plus de deux tiers des actions et autres dans 30% des cas.

Les effets de l'émergence des nouvelles pratiques durables sont la combinaison des résultats liés à l'atteinte des objectifs des actions avec leurs conséquences, dans le contexte des établissements, sur :

- le développement des pratiques et leur intégration en systèmes ;
- l'extension des partenariats ;
- l'interaction avec d'autres pratiques dans le cadre plus large du développement durable ;
- l'exercice des missions de l'enseignement agricole ;
- d'autres axes stratégiques des projets des EPLEFPA ;

- les territoires des établissements.

L'impact, issu de l'ensemble des effets, à moyen ou plus long terme, va transformer les modalités de l'exercice des missions et le management stratégique des activités des établissements.

Les actions et les plans sont-ils donc intégrés dans un des axes des projets des EPLEFPA ? A cette question près de trois quarts des établissements répondent positivement, signifiant ainsi un positionnement et une stratégie ; un quart des établissements ne répond pas et un seul donnant une réponse négative. Les instances sont d'ailleurs largement consultées.

L'inscription des politiques et thématiques en lien avec la circulaire « Émergence » dans les différents projets régionaux de l'État déconcentré est une réalité mais les DRAAF se situent dans leur rôle de traduction et de contextualisation des politiques nationales, comme « maîtres d'ouvrage délégués » du ministère de l'agriculture. Cette fonction est exercée de manière proportionnée aux exigences régaliennes des différents plans et en interaction avec les politiques des Conseils Régionaux et de la profession sur les mêmes thématiques. La prise en compte des nouvelles « pratiques durables » induit dans tous les cas, la mobilisation appréciée des services de la DRAAF et le rapprochement entre les services de la DRAAF, ceci en lien avec l'enseignement agricole régional. L'influence de la circulaire DGER est confirmée par les animateurs régionaux, voire plébiscitée, pour ses effets de redynamisation des missions DEI-ADT et de l'utilisation pédagogique des EA-AT. Une nouvelle circulaire est attendue prochainement!

Les animateurs thématiques ont plutôt une posture d'expertise et une production de type « filière » avec, pour chaque réseau, une logique de capitalisation et de valorisation entre pairs. Ce premier cercle de pairs n'est pas toujours étendu à l'ensemble de l'enseignement agricole. Ainsi la valeur ajoutée remarquable créée par les acteurs et les animateurs de réseaux thématiques (particulièrement pour le volet éducation et formation) n'est-elle pas suffisamment visible et vulgarisée.

Les données issues des enquêtes auprès des chargés de mission DEI et ADT en DRAAF et des animateurs thématiques sont très cohérentes avec les constats faits à partir des évaluations internes. La mise en œuvre des actions se traduit par des réalisations effectives, le plus souvent remarquables, sous l'effet de déterminants externes institutionnels majeurs, ou internes liés au pilotage. Les connaissances, les compétences acquises à travers les résultats et effets des actions sont insuffisamment capitalisées. Elles sont rarement valorisées au-delà des réseaux de pairs thématiques ou du plan considéré.

L'ensemble de la démarche nous a conduit à proposer un cadre d'interprétation des stratégies et positionnements des établissements préalablement à leur évaluation dans les dimensions « pertinence, cohérence et efficacité », et complétant la partie « évaluation des résultats ». Le cadre d'interprétation retenu comprend trois vecteurs ou axes dont la résultante est le positionnement de l'EPLFPA comme manifestation de la stratégie d'intégration de nouvelles « pratiques durables » dans les projets de l'établissement :

- Axe systèmes et plans d'actions ;
- Axe pilotage et gouvernance de l'émergence des pratiques ;
- Axe de l'établissement : contexte, culture et identité.

On peut considérer que les actions mises en œuvre qui caractérisent le positionnement d'un établissement sur les différents plans sont pertinentes par rapport aux enjeux des thématiques

des plans, du DD, des missions et des fonctions de l'EA-AT. Par rapport au système global d'acteurs il y a une grande pertinence qui s'est construite peu à peu et a fait ses preuves avec :

- les pilotes des EPLEFPA et en particulier des EA-AT et les projets ;
- les animateurs régionaux pour la mise en réseau des DEA-DAT et des EA-AT ;
- les tiers temps pour la participation aux actions et le lien pédagogique participatif ;
- les chefs de projet pour la dimension scientifique et technique, la culture scientifique ;
- les animateurs thématiques pour leur expertise, la capitalisation des expériences et la diffusion ;
- les partenaires (R&D), les réseaux et dispositifs (ex : RMT).

Il y a aussi cohérence institutionnelle et formelle entre l'impulsion des plans nationaux, la stratégie de l'enseignement agricole, le relais et l'animation régionale en liaison avec les directions du Conseil régional et la mise en œuvre des actions par les établissements. Il y a cohérence entre ambition, allocation des ressources, systèmes d'actions et exercice des missions. Il n'a pas été possible d'apprécier objectivement l'efficacité car nous ne disposons par établissement, ni d'un relevé exhaustif annuel des ressources financières par action, ni des clés d'attribution des ressources humaines, ni de descripteurs et indicateurs par plan, par action et système d'actions, valides pour l'ensemble des objectifs.

L'émergence de « pratiques durables » est un changement à vivre pour l'établissement. Il nécessite au-delà de la complexité, une dynamique et une temporalité propre. Piloter l'émergence de nouvelles pratiques impose donc un management stratégique. Nous classons les stratégies à l'œuvre en 5 grands types que nous illustrons par des monographies issues des visites d'établissements :

- autres enjeux, autre stratégie : c'est une absence de positionnement stratégique ;
- stratégie « suiveur » ou opportuniste : il n'y a pas de vision et souvent un projet d'établissement faible ;
- stratégie pionnière : le plus souvent il y a un choix d'actions en rupture et une prise de risques ;
- stratégie qualifiée : l'établissement est caractérisé par son potentiel et sa crédibilité, c'est un « bon » partenaire pour les plans d'action et le DD ;
- stratégie intégrée : centres, sites, fonctions et missions sont très intégrés dans le cadre d'une vision et d'un projet stratégique parfois implicite d'ailleurs ce qui lui permet d'être « proactif ».

A dire d'experts, la part relative de chaque catégorie serait, respectivement dans l'ordre, la suivante : 20%, 15%, 10%, 45%, 10%.

L'évaluation des stratégies et résultats de positionnement des établissements est donc particulièrement riche ; certains points sont à approfondir mais nul doute que les recommandations émises seront très utiles pour l'élaboration d'une nouvelle instruction sur « Produire autrement »

INTRODUCTION

La Directrice Générale, dans sa lettre de commande du 11 janvier 2013 adressée au Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, rappelle que l'année 2012-2013 constitue une période exceptionnelle et majeure pour l'évolution de l'enseignement agricole en particulier par son implication dans l'accompagnement et la promotion des évolutions de l'agriculture et dans l'animation des territoires ; ainsi, écrit-elle, le ministre a « positionné l'enseignement agricole comme acteur majeur de la démarche « Produisons autrement », où l'agroécologie détient une position centrale ».

Dans ce cadre, la commande d'une « *Evaluation des stratégies et résultats de positionnement des EPL (notamment à travers leurs exploitations et ateliers technologiques) sur les principaux plans d'action publique du MAAPRAT (Ecophyto2018, Plan AB horizon 2012, HVE, SNB, PNA) en lien avec les objectifs de la circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2009 : Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables* » apparaît très opportune.

Au-delà de l'approche quantitative des engagements des établissements et de leurs exploitations agricoles et par extension des ateliers technologiques (EA-AT), il s'agit de mieux comprendre les processus d'intégration dans leurs projets, de pratiques innovantes au regard du développement durable et de leur responsabilité sociétale. Quels en sont les freins, les leviers en interne comme en externe. Les établissements font-ils de ces pratiques un objet de management stratégique ?

S'agissant de la circulaire «Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole», répertoriée sur le site du Premier ministre « circulaires.gouv.fr », comme référence de l'évaluation des stratégies et résultats de positionnement des EPL sur les principaux plans d'action publique. Cette instruction de l'administration centrale nécessite de bien situer le contexte et identifier les enjeux de l'évaluation: politiques publiques, innovation, développement durable, niveaux d'intégration des pratiques émergentes, territoire et partenariats... Comment les établissements, dans le cadre de leurs propres projets, se sont-ils saisis de cette instruction pour l'enseignement agricole ?

La notion d'émergence interroge aussi la complexification du système de production et, en corollaire, l'évolution du système sociotechnique; la question des régulations, locale régionale et (ou) nationale (gouvernance) et celle des ressources (efficacité) est posée.

La problématique de la commande ainsi explicitée nous conduira à reformuler celle-ci, puis à exposer la méthode de l'évaluation dont on précisera le périmètre. Nous décrivons le déroulement de l'étude. Après une analyse quantitative et qualitative des actions, nous exposerons la pertinence et la cohérence relevées dans la diversité des objectifs et des stratégies des établissements que nous aurons observés pour les différents plans. Nous en apprécierons ensuite, les résultats (efficacité), l'efficacité, les effets à court terme (dynamique, démonstration,...), l'impact sur l'enseignement et la formation, sur les acteurs professionnels, territoriaux, sur le rayonnement et l'attractivité de l'établissement, et enfin comme contribution aux politiques publiques.

L'intégration des nouvelles pratiques durables n'aura t'elle pas en définitive constitué une ouverture aux démarches « Produisons autrement » et « Enseigner à produire autrement » qui s'engagent?

Dans une première partie nous rappelons le contexte et les enjeux de la commande et nous précisons le périmètre de l'évaluation tout en questionnant sur les différents ressorts de la notion d'émergence. Ceci nous amène à décrire la méthode de travail retenue, les outils et le déroulement de l'évaluation tout en abordant des questions évaluatives.

Dans la seconde partie sont exposés les principaux résultats. Ils sont analysés dans la troisième partie constituant l'évaluation proprement dite. La quatrième partie rassemble les recommandations.

PREMIÈRE PARTIE : LA COMMANDE - LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION ET LES ENJEUX – LA METHODE, LES OUTILS ET LE DEROULEMENT DE L'ÉVALUATION

La commande 2012-2013 de l' « Evaluation des stratégies et résultats de positionnement des EPL (notamment à travers leurs exploitations et ateliers technologiques) sur les principaux plans d'action publique du MAAPRAT (Ecophyto 2018, Plan AB Horizon 2012, HVE, SNB, PNA) en lien avec les objectifs de la circulaire DGER/SRDIDCI/C2008-2009 "*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables*" » est en fait la confirmation d'un chantier proposé dès 2011-2012 par la direction générale mais non conclu.

La composition du groupe d'inspecteurs chargés de ce chantier était donc déjà arrêtée par le Doyen qui avait associé plusieurs compétences (compétences pédagogiques, compétences animation et développement des territoires, coopération internationale, exploitations, ateliers technologiques et expérimentation/développement).

Composition du groupe d'inspecteurs :

- inspecteur à compétence Animation et développement des territoires : Robert Chazelle
- inspecteur à compétence Coopération internationale : Jean Metge
- inspecteurs à compétence pédagogique : Alain Branger, Jean Jacques Gailleton, François-Xavier Jacquin, Paul Lapeyronie, Philippe Micheneau, Joël Rigal, Gérard Vignals
- inspecteurs des exploitations, des ateliers technologiques, et de la mission expérimentation-développement : Joël Demule, Bernard Garino, Michel Pecqueux.

Le groupe s'est réuni pour la première fois le 6 janvier 2012 à l'occasion du séminaire de l'Inspection de l'Enseignement Agricole. Il a échangé sur la commande et l'a reformulée puis il a situé le contexte de l'évaluation et procédé à l'identification des enjeux. Il a souligné l'étendue des questions évaluatives et la nécessité de préciser le périmètre de l'étude à partir des plans d'action publique évoqués dans la circulaire et d'une explicitation des notions contenues dans certains termes de la commande : stratégie, émergence, durable ; de quoi parle-t-on ? Cette démarche a permis d'esquisser un référentiel d'évaluation en lien avec les objectifs de la circulaire DGER/SRDIDCI/C2008-2009 "*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables*" débouchant sur la méthode, les outils et le déroulement de l'étude.

Sont donc développés dans cette première partie les points suivants :

- La commande ;
- Contexte de l'évaluation et enjeux ;
- De quoi parle-t-on ? Les dispositifs et plans d'action publique – Questions évaluatives ;
- La méthode, les outils et le déroulement de l'évaluation.

I. LA COMMANDE

Le groupe de travail a, suivant sa lecture, noté qu'il était nécessaire de cerner la commande à la fois en restant bien situé dans le cadre des plans d'action publique structurés et tout en étendant le chantier, des pratiques agricoles aux pratiques des secteurs de la transformation et de l'aménagement, afin de mieux couvrir l'ensemble des champs d'action du ministère de l'agriculture.

Les pratiques durables de l'EPLEFPA sont bien au centre de l'évaluation mais ce niveau local pertinent d'analyse ne doit pas ignorer les interactions avec le niveau régional, ce qui induit, de fait en corollaire, la question de la relation au national, la circulaire constituant une véritable injonction du niveau central.

La dimension technique (expérimentation, démonstration via les exploitations agricoles et les ateliers technologiques –EA-AT-) est mise en avant, mais la valorisation pédagogique et le transfert sont aussi importants.

Un état des lieux global préalable s'impose : quels sont les EPL impliqués ? Quelles sont leurs thématiques de travail ? Quelles sont les actions ? C'est à partir de l'observation des actions que seront observés les positionnements des établissements et leurs stratégies. Le groupe était en effet unanime pour considérer qu'il n'était pas possible d'appréhender directement les stratégies, rarement formalisées, et d'autant plus implicites sur des pratiques émergentes où « apprendre en faisant » souvent prévaut.

Les stratégies des établissements (notamment avec leurs déterminants internes et externes: injonction nationale, politique régionale, conditions locales, ressources, partenariats,...), la mise en œuvre de nouvelles pratiques durables par les projets et les programmes d'action des EPLEFPA et des EA-AT, les résultats et effets obtenus (techniques et pédagogiques, économiques et environnementaux) relèvent du référentiel d'évaluation.

Trois sujets se dégagent:

- « L'évaluation de l'intégration des pratiques durables dans les projets » car le niveau d'intégration dans les projets traduira la stratégie ;
- « Les pratiques durables dans la mise en œuvre des plans d'action » : il s'agit de recenser les actions en référence aux 6 axes de la circulaire Emergence auxquels sont ajoutés les actions du PNA (programme national alimentation) et celles relatives à l'EDD (Education au développement durable) ;
- « Résultats obtenus et impacts » (indicateurs ? typologie d'EPL ?).

En l'absence de cahier des charges qui indique clairement les résultats attendus et d'un référentiel d'évaluation explicite, la commande est reformulée comme suit :

« Évaluation de l'intégration des “pratiques durables” dans les projets des EPLEFPA (y compris dans le projet de l'EPLEFPA), de leur mise en œuvre au travers de plans d'action et des résultats obtenus ».

Cette reformulation sera validée lors d'un entretien avec la sous-direction de l'innovation, commanditaire délégué, et les membres concernés du bureau des initiatives de partenariats pour l'innovation, en charge en particulier des missions « Animation et développement des

territoires » et « Développement, expérimentation et innovations agricole et agroalimentaire ».

Afin de préciser davantage le référentiel d'évaluation qui ressort de l'échange sur la commande et de sa reformulation, il importe de situer le contexte et les enjeux de l'évaluation en lien avec la circulaire "*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole*".

II. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION ET ENJEUX :

L'évaluation demandée, d'une part s'adosse à un nouveau cadre législatif et réglementaire national qui prend sa source dans la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement du 1^{er} mars 2005 (« *Article 6 : Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social.* ») et d'autre part se trouve à un moment particulier de contestation des modèles socioéconomique et sociotechnique de l'agriculture sous la bannière du développement durable.

De ce contexte, et de ce moment particulier, naissent des enjeux pour l'agriculture, l'agroalimentaire et pour l'enseignement agricole directement impliqué avec ses centres de formation et ses centres de production : exploitations et ateliers technologiques.

1) Le cadre législatif et réglementaire

Dans son préambule la circulaire "*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole*" situe les instructions de la direction générale dans les suites du Grenelle de l'environnement dont le processus a débuté à l'été 2007 et qui aboutira aux lois du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, ou Grenelle I, et du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ou Grenelle II.

Dans le même temps s'élabore « Terres 2020 : projet agricole pour la France » préparé par le ministre de l'agriculture et qui sera présenté en février 2009 par le Président de la République.

2) Modèle socio-économique et modèle sociotechnique

Le modèle socio-économique agricole qui a prévalu des années 60 à 1990, parfois nommé « modèle productiviste » s'organise à partir d'exploitations hétéronomes, avec les fonctions amont (approvisionnement), aval (transformation et mise en marché coopérative ou négoce), et d'encadrement (conseil et R&D) externalisés. L'acte de production y est donc central, avec la recherche de la performance quantitative et d'économies d'échelle associée à la maîtrise technique et à un soutien des prix (PAC ante 1992) ; les externalités négatives de ce modèle ne sont pas ou peu reconnues. Un modèle sociotechnique cohérent et fidèle au modèle socio-économique accompagne le développement des productions.

Au début des années 90, la réforme de la PAC (92) ouvre davantage l'agriculture au marché et instaure les aides directes légitimant ainsi une expression de la société civile (contribuable) ; la PAC 99 prolonge et amplifie le découplage et crée le 2^{ème} pilier (environnement, multifonctionnalité...). A la même période, le Sommet de la Terre de Rio 92 démontre l'élargissement à la société des mouvements en faveur de l'environnement et de l'agriculture

biologique ; de nouvelles « attentes ou exigences » s'expriment relatives à l'acte de production donnant plus de porosité entre sphère privée et sphère publique, les médias confortant cette tendance. En 2005 la Charte de l'environnement est introduite dans le préambule de la Constitution.

Ces « entrées » du marché et de la société dans les exploitations vont ainsi « questionner » la légitimité des modèles économique et sociotechnique hérités ; les lois agricoles de 1999, 2006 et 2010 vont, chacune à leur manière, accompagner ces évolutions. Dans les exploitations de nouvelles pratiques vont aussi apporter des réponses à la mise en question du modèle productiviste, encouragées par « Terres 2020 » à l'émergence d'agricultures durables. Une diversité de réponses dans les pratiques est en effet observée.

3) Les enjeux rappelés par la circulaire du 27 juin 2008 : un référentiel d'évaluation

« Les présentes instructions s'inscrivent dans les suites du Grenelle de l'environnement et dans la perspective des plans initiés par le Ministre visant à développer/encourager les pratiques agricoles innovantes, l'agriculture durable, l'agriculture biologique et à améliorer la performance énergétique des exploitations.

L'enseignement agricole doit y jouer un rôle d'initiative et d'animation, dans une optique de partenariat étroit avec les filières professionnelles, les acteurs du développement, la recherche et les collectivités territoriales.

*Les exploitations des EPL doivent être mobilisées en ce sens : cette exigence est conforme à leurs principes fondateurs et s'inscrit pleinement dans les **missions relatives à l'animation et à l'expérimentation dévolues à l'enseignement agricole**. Elles devront donc conduire sur leur site des projets répondant à ces objectifs. Elles seront également associées aux travaux conduits par le ministère en matière de méthodologie du « bilan carbone ». Des instructions complémentaires seront diffusées sur ce point.*

Le rôle des équipes de direction, et notamment du directeur de l'EPLFPA et de celui de l'exploitation, est essentiel. La mobilisation des équipes pédagogiques et de la communauté éducative est un facteur clé de succès.

Le rôle d'initiative, d'appui et de diffusion rempli par les établissements dans la mise en œuvre des politiques publiques, l'implication de nombreux partenaires professionnels et la nécessaire adhésion des conseils régionaux à la démarche rendent indispensables un pilotage direct du DRAF sur ce sujet. ... Les DRAF veilleront à ce que le développement durable soit un élément central du projet d'établissement et qu'en conséquence les projets conduits par les exploitations appuient cette démarche. Le directeur de l'EPL doit les intégrer à ses priorités au-delà de la nécessaire implication du directeur de l'exploitation sur lequel repose leur réussite ».

L'implication de l'enseignement agricole en matière de développement durable est donc fortement suscitée pour contribuer à l'innovation et au transfert des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes et avoir un rôle de démonstration à partir des exploitations agricoles et des ateliers technologiques.

Au-delà de ces enjeux et de leurs déclinaisons concrètes en projets et plans d'action publique (stratégies), la circulaire du 27 juin 2008 peut être véritablement interprétée comme une partie importante du référentiel de l'évaluation demandée car elle expose aussi des obligations de

positionnements des EPL et de résultats et elle précise les principaux effets recherchés : projet de réduction des intrants sur chaque exploitation, conversion à l'AB, autonomie énergétique, valorisation pédagogique pour l'ensemble des apprenants, démonstration.

La circulaire prescrit aussi des obligations de moyens : gestion partenariale et concertée (professionnels, collectivités territoriales, recherche et instituts techniques, RMT services déconcentrés,...), logique collective contractuelle et conventions, structuration de l'appui méthodologique (contribution des réseaux thématiques, du système national d'appui, des pôles de compétences de l'enseignement supérieur...).

Les questions évaluatives suivantes sont donc posées à travers cet examen de la circulaire :

- dispose-t-on des données suffisantes pour mesurer et juger l'engagement de l'enseignement agricole ? si oui comment le caractériser ? comment améliorer la connaissance des actions innovantes (base Alexia ?) ?
- cet engagement varie-t-il selon les plans d'action publique du Ministère ?
- quels sont les déterminants internes et externes de l'engagement ?
- quels rôles assurent les différents acteurs internes et selon quelles modalités dans l'intégration de pratiques durables ?
- comment se manifeste le rôle de la DRAAF : incitation régaliennne, régulation, adaptation régionale, appui et accompagnement, gestion concertée partenariale... ?
- quel accompagnement des animateurs thématiques et du SNA ? Rôle dans le processus d'émergence ?
- comment apprécier et juger initiative et diffusion des EPLEFPA, le rôle de démonstration des EA-AT ?
- comment apprécier résultats et efficience ? Quels sont-ils et des indicateurs peuvent-ils être identifiés ? Quels sont les effets et l'impact ?
- peut-on parler de gouvernance et de pilotage de l'émergence ? Des ressources y concourent-elles ? Lesquelles ?
- qu'est-ce qui caractérise les stratégies et résultats de positionnement des établissements au regard de l'intégration de pratiques innovantes durables ? Existe-t-il un gradient dans les stratégies à l'œuvre suivant les établissements et peut-on mettre en évidence une typologie des EPLEFPA ; le management stratégique est-il le déterminant majeur ?
- y a-t-il une cohérence de l'ensemble du système « pratiques durables émergentes-acteurs-structures-ressources » ?
- en définitive la circulaire est-elle pertinente et les nouvelles pratiques répondent-elles aux attentes sociétales et aux besoins des agriculteurs ; s'intègrent-elles bien dans les fonctions des EA-AT et dans la mise en œuvre des missions ADT et innovation des établissements ?

Mais de quoi parle-t-on précisément lorsqu'on parle d'émergence, de stratégie, de développement durable, d'innovation et quelles sont les interactions entre ces notions ? Dès lors, d'autres questions évaluatives ne surgissent-elles pas ? Et ne permettent-elles pas de mieux répondre aux questions précédentes et à l'évaluation ?

III. DE QUOI PARLE-T-ON ? LES DISPOSITIFS ET PLANS D’ACTION PUBLIQUE – AUTRES QUESTIONS EVALUATIVES

1) Émergence, innovation, stratégie, développement durable : de quoi parle-t-on ?

Pour le dictionnaire Larousse, l’émergence, dans son sens figuré, désigne une « Apparition plus ou moins soudaine d’une idée, d’un fait social, politique, économique ». Si cette définition peut convenir pour l’émergence d’une pratique innovante, il est pertinent de l’enrichir en introduisant le concept d’émergence tel qu’il est mis en avant et controversé dans les sciences. Nous en retenons l’acception suivante : l’émergence est le passage d’un type d’organisation à un autre de complexité supérieure et irréductible aux niveaux inférieurs. Nous considérons ainsi que l’émergence d’une pratique agricole durable est le passage d’un système (de production, de culture ou d’élevage par exemple) à un système de complexité supérieure, le degré de complexité étant variable selon la nouvelle pratique mise en œuvre.

C’est en particulier la notion de durabilité qui introduit un degré supérieur de complexité dans l’organisation du système ce qui peut nécessiter son aménagement seulement ou sa complète reconception en passant par différents états d’organisation. Il y a donc à la fois dynamique et processus de construction. En ce sens l’émergence a à voir avec l’innovation et avec la stratégie.

L’innovation consiste aussi à introduire de manière volontaire une pratique nouvelle en s’inscrivant dans une stratégie de changement. Elle peut être plus ou moins radicale, et la grille classique d’analyse Efficience Substitution Rupture traduit bien des degrés de complexité croissante pour les différents types d’innovation (Annexe N°1 Extrait de la circulaire DGPAAT « J’INNOVATIONS »). L’émergence procède sans doute davantage à la fois de la décision d’engagement dans l’action et de la dynamique de la phase de complexification de l’organisation alors que l’innovation relève plus du processus et de la trajectoire de mise en œuvre du changement dans le temps.

L’émergence est donc aussi en relation avec la stratégie à travers la prise de décision et la complexité qu’amène l’intégration de la durabilité. La circulaire “*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables : stratégie de l’enseignement agricole*” établit ce lien avec la stratégie de l’enseignement agricole alors que l’évaluation porte sur les stratégies des établissements ; il faut donc préciser de quelle stratégie l’on parle puis en quoi l’émergence de pratiques durables induit une stratégie voire un management stratégique spécifique, celui de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Dans le cadre de ses missions et conformément à l’article 6 de la loi sur la Charte de l’environnement¹, l’enseignement agricole doit mettre en œuvre des pratiques durables², alors

¹ Art. 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l’environnement, le développement économique et le progrès social.

² Article L811-1 : « L’enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l’agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ...contribuent à l’éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes... et remplissent les missions suivantes :

1° Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;

2° Ils participent à l’animation et au développement des territoires ;

3° Ils contribuent à l’insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l’insertion sociale et professionnelle des adultes ;

4° Ils contribuent aux activités de développement, d’expérimentation et d’innovation agricoles et agroalimentaires ;

5° Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l’accueil d’élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

que les établissements déterminent les modalités particulières³ pour le faire dans le cadre de leur projet, c'est-à-dire de leur stratégie. Il y a donc un certain paradoxe entre l'injonction centrale et l'autonomie locale des établissements, paradoxe apparent, la tension étant bien plus entre un prescrit national (stratégie de l'enseignement agricole) et un réalisé local contextualisé.

Leur positionnement résultera donc de cette stratégie et pour certains directeurs d'un véritable management stratégique intégrant la performance globale comme but, performance définie comme « l'agrégation des performances économiques, sociales et environnementales ». La performance globale est en fait la traduction au niveau des entreprises de l'intégration d'indicateurs du développement durable dans leur tableau de bord.

Les projets et stratégies d'établissements relatifs à l'émergence de pratiques durables devront comprendre un volet diffusion et transfert ; cela implique t'il une approche spécifique? Dans tous les cas, la prégnance du développement durable dans le contexte de l'évaluation a pour conséquence d'avoir à traiter non seulement d'apprentissages et de professionnalisation d'agriculteurs ainsi que d'apprenants en formation professionnelle, mais aussi d'éducation concernant tout apprenant, individu et citoyen voire contribuable pour les adultes.

Le questionnement sur diffusion et transfert renvoie à son objet : « les pratiques agricoles durables » sur lequel nous précisons la réflexion dans le paragraphe suivant où nous soulignons que les activités et situations d'actions « durables » recensés représentent un potentiel remarquable de situations de formation, de démonstration et de transfert, dans les champs des pratiques, des connaissances, de l'ingénierie de formation et des démarches pédagogiques.

2) Les plans d'action et le périmètre de l'évaluation

« Parmi les nombreuses thématiques envisageables en matière de développement durable six doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- la réduction de l'usage des pesticides en lien avec le plan Ecophyto 2018 et la réflexion sur les itinéraires techniques bas-intrants, notamment via l'introduction de légumineuses dans les rotations ;*
- la performance énergétique des exploitations agricoles qui peut se traduire dans une recherche d'autonomie énergétique ;*
- la réflexion préalable à la certification haute valeur environnementale en agriculture ;*
- l'appui au développement de l'agriculture biologique ;*
- la prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques agricoles ;*
- la gestion quantitative et qualitative de l'eau. »* Circulaire du 27 juin 2008

A ces 6 plans et afin de prendre en compte une politique publique forte mais post 27 juin 2008, politique qui concerne en particulier les ateliers agroalimentaires des EPLEFPA, nous ajoutons à cette liste le programme national pour l'alimentation (PNA) présenté par le ministre de l'agriculture en septembre 2010 et qui comporte un volet transversal intitulé « INNOVER ET CRÉER DES CONNAISSANCES POUR DES MODÈLES ALIMENTAIRES DURABLES ET DE QUALITÉ ». Il convient aussi de prendre en considération les actions des

³ Article L811-8 : « ...Chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires établit un projet d'établissement qui définit les modalités particulières de sa contribution à la mise en oeuvre des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publiques mentionnées à l'article [L. 811-1](#)... »

établissements dans le champ du développement durable DD (ex : Agenda 21, projet d'établissement DD) et de l'éducation au DD (ex : écodélégués).

Ces huit plans et (ou) thématiques constituent donc le périmètre de l'évaluation ; nous ferons cependant le constat qu'une grande diversité d'autres pratiques durables existe au-delà de ces plans. Une présentation rapide des cadres et des dispositifs mis en place, des objectifs, des actions et des pratiques, de chacun d'entre eux s'avère nécessaire comme éléments complémentaires du référentiel d'évaluation (sources MAAF).

Préalablement l'examen de l'objet « Pratiques agricoles durables » s'impose. En effet, aborder l'évaluation des stratégies à l'œuvre pour les différents plans à travers les « pratiques agricoles durables » nous apparaît réductionniste. Ainsi dans la reformulation de la commande avons-nous élargi l'objet aux « pratiques durables » au sens large, des établissements, de leurs exploitations agricoles et de leurs ateliers technologiques ; la pratique est entendue au sens de l'action et de l'activité.

L'inventaire des « pratiques » consistera ainsi à recenser les actions et activités durables émergentes intégrés dans des stratégies implicites ou explicites d'établissements pour atteindre les objectifs des plans. L'objet n'est donc pas l'évaluation de la durabilité des pratiques agricoles. Celle-ci relève le plus souvent de calculs d'indicateurs à partir de sites en ligne dont l'enjeu peut être environnemental, économique ou social, à des niveaux d'intégration et de complexité variés (échelles parcelle, système de culture, produit ou filière, système de production, exploitation, territoire) ; bien que n'étant pas l'objet de la commande, ceci n'est cependant pas sans relation avec l'approche stratégique évoquée.

a) Écophyto 2018

L'engagement n°129 du Grenelle de l'environnement a prévu l'« objectif de réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion des méthodes alternatives et sous réserve de leur mise au point ». A l'issue de ces travaux, le Ministère de l'Agriculture a élaboré un plan de réduction de 50% des usages des pesticides dans un délai de dix ans, si possible : Ecophyto 2018. Il comprend 8 axes et une centaine d'actions.

L'enseignement agricole est en particulier engagé dans les actions qui concernent :

- la formation des agriculteurs avec le *Certiphyto* (certificat individuel produits phytopharmaceutiques) ;
- le réseau des fermes pilotes pour mutualiser les bonnes pratiques Actions 14, 16 ;
- les actions DEPHY EXPE (Démonstration Expérimentation Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires) ;
- le contrôle de tous les pulvérisateurs qui sont utilisés pour l'application des produits phytosanitaires.

b) Agriculture Biologique

En septembre 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier, a proposé un plan d'action en faveur de l'agriculture « bio ». Ce plan, dont les orientations ont été reprises dans le cadre du Grenelle de l'environnement, vise à répondre à l'engagement d'un triplement des surfaces consacrées à l'agriculture biologique d'ici 2012 (passage de 2 % à 6 % de la surface agricole française). Il est mis en œuvre en concertation avec les organisations professionnelles et donne lieu à des bilans d'étapes réguliers. Il se décline en cinq axes : structurer la filière, développer la recherche et la formation, inciter la restauration collective à

consommer plus de produits « bio », adapter la réglementation, favoriser la conversion et assurer la pérennité des exploitations » bio ».

Le programme "Ambition bio 2017" qui vise à doubler les surfaces cultivées en bio entre 2012 et 2017 et augmenter la consommation a été présenté par la Ministre de l'agriculture le 31 mai 2013.

c) Haute Valeur Environnementale

La certification environnementale des exploitations agricoles répond au besoin clairement exprimé lors du Grenelle de l'environnement d'identifier les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. La loi « Grenelle 2 » du 1er juillet 2010 a inscrit dans le code rural et de la pêche maritime le principe de la certification environnementale. L'objectif est de rassembler les démarches existantes autour d'un référentiel commun afin de les rendre plus efficaces pour l'environnement et plus lisibles pour la société.

Le dispositif a été élaboré par un comité opérationnel (COMOP) rassemblant l'ensemble des acteurs intéressés à savoir la profession agricole, les organisations de défense de l'environnement, les organisations de consommateurs, les représentants de l'aval (industriels, distributeurs) et les administrations concernées. La certification environnementale est une démarche volontaire, accessible à toutes les filières, construite autour de quatre thèmes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des engrais et gestion de la ressource en eau. Elle est conçue selon une logique de certification progressive de trois niveaux pour l'exploitation.

d) Performance énergétique des exploitations

Réduire la facture énergétique des exploitations agricoles, développer les modes de production plus sobres en énergie, atténuer les émissions de gaz à effet de serre sont les enjeux poursuivis par le plan de performance énergétique des exploitations agricoles.

Afin de permettre aux exploitants de réduire leurs charges liées au poste énergie, et ainsi d'accroître la compétitivité des exploitations, le plan de performance énergétique (PPE) des exploitations agricoles 2009-2013 a été lancé en février 2009. Ce plan traduit également la volonté du gouvernement d'accompagner le nécessaire changement du modèle énergétique en agriculture et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il constitue une traduction concrète de l'objectif du Grenelle de l'environnement visant à « accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 » (Grenelle 1, art. 31).

Le plan de performance comporte 47 actions organisées en 8 axes d'intervention :

Axe 1 : améliorer l'évaluation de la consommation d'énergie ;

Axe 2 : diffuser massivement les diagnostics énergie adaptés à l'agriculture ;

Axe 3 : améliorer l'efficacité énergétique au niveau de l'agroéquipement ;

Axe 4 : améliorer l'efficacité énergétique au niveau de la production agricole ;

Axe 5 : promouvoir les énergies renouvelables ;

Axe 6 : prendre en compte les spécificités des DOM ;

Axe 7 : promouvoir la recherche et l'innovation ;

Axe 8 : organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur l'amélioration de la performance énergétique.

e) Stratégie Nationale Biodiversité

Dès 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). C'est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique.

Après la première phase qui s'est terminée en 2010, la nouvelle SNB 2011-2020 vise à produire un engagement plus important des divers acteurs, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outre-mer, en vue d'atteindre les objectifs adoptés. Elle fixe pour ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité. Six orientations complémentaires réparties en vingt objectifs, couvrent tous les domaines d'enjeux pour la société.

Le fondement et l'originalité de la SNB 2011-2020 sont de mettre en place un cadre cohérent pour que tous les porteurs de projets publics et privés puissent contribuer à l'ambition sur une base volontaire, en assumant ses responsabilités. La SNB vise à renforcer la capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé, etc.).

C'est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle constitue également le volet biodiversité de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), et est placée sous l'autorité du Premier ministre.

f) Gestion quantitative et qualitative de l'eau

Le ministère du Développement durable et le ministère de l'Agriculture ont présenté, mercredi 16 novembre 2011, le contenu du nouveau plan de la gestion de l'eau en agriculture qui s'articule autour de deux volets :

- la création de nouvelles retenues d'eau et leurs financements ;
- la réduction des volumes d'eau prélevés en favorisant une meilleure utilisation de la ressource en eau ainsi qu'une meilleure efficacité des systèmes d'irrigation.

Dans la perspective du changement climatique, qui se traduira par un accroissement des besoins en eau des plantes et une tension plus forte sur les ressources, il importe de sécuriser l'irrigation pour assurer la pérennité de l'activité agricole et de réduire la pression sur la ressource en eau pour conserver voire restaurer l'équilibre biologique des milieux aquatiques. Tel est l'objet du plan d'adaptation de la gestion de l'eau en agriculture.

g) Programme National pour l'Alimentation

Présenté par le gouvernement en septembre 2010, le programme national pour l'alimentation (PNA) part du principe que « Bien manger, c'est l'affaire de tous ». Pour garantir à tous une alimentation sûre, de qualité et respectueuse de l'environnement, tous les acteurs de l'alimentation, de la fourche à la fourchette, sont mobilisés pour relever ce défi ; les consommateurs-citoyens, le secteur associatif, les professionnels, les collectivités territoriales et tous les ministères partenaires de projets autour de l'alimentation (agriculture et pêche, santé, consommation, solidarité, tourisme, éducation, recherche, culture, écologie, justice, affaires étrangères, aménagement du territoire...). le PNA comprend quatre grands axes :

- faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation ;
- développer une offre alimentaire de qualité ;
- favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation ;
- promouvoir notre patrimoine alimentaire et culinaire.

h) Education au Développement Durable : « Le réseau national Education pour un développement durable » (RNEDD)

Le développement durable (DD) est un axe majeur de l'action éducative et pédagogique des établissements d'enseignement agricole publics.

En 2008, un réseau national « Education pour un développement durable » (EDD) a été mis en place dans l'enseignement agricole afin d'impulser et de coordonner les initiatives en la matière. Il est co-animé par un animateur plus particulièrement chargé des projets d'établissement, et une animatrice responsable de l'axe pédagogique et éducatif de ces projets et du dispositif des éco-délégués. 125 établissements d'enseignement agricole publics sont engagés dans une démarche globale en matière d'EDD. Lesquels comptent environ 800 éco-délégués (cf. Chlorofil).

- Ce bref inventaire des principaux plans et actions met en évidence l'extrême diversité des « pratiques durables » qui en découleront et qui souvent, au sein d'un même établissement, s'intègrent à un niveau supérieur d'organisation. Il conduit aussi à s'interroger sur l'information et la communication sur chaque plan, au risque d'une approche en « tuyau d'orgue ». Enfin cette diversité questionne déjà sur les critères qui permettront de décrire à la fois les actions et les systèmes d'actions.

De l'approche des principales notions utilisées et de l'inventaire des plans et thématiques, nous pouvons dégager de nouvelles questions évaluatives.

3) Autres questions évaluatives

A l'issue de ce rappel de certaines notions et de la définition du périmètre de l'évaluation, de nouvelles questions évaluatives viennent s'ajouter aux précédentes sur :

- la stratégie en termes de pertinence et cohérence ;
- les « concurrences de légitimités » et la légitimation de la gouvernance et du pilotage de l'émergence ;
- les spécificités éventuelles de l'émergence en fonction des différents plans au regard en particulier de la stratégie et du pilotage ;
- les stratégies d'apprentissages et d'éducation : sont-elles projetées à partir de l'approche des situations de travail en relation avec l'émergence de pratiques durables comme situation potentielles d'éducation, de formation et de développement particulières ou banalisées ?
- les changements de différentes natures que peuvent induire sur les EA-AT les nouvelles pratiques ;
- les évolutions des positionnements des EA-AT et des établissements dans leurs modalités de mise en œuvre des missions...

Certes il sera sans doute difficile de répondre à l'ensemble des questions mais le questionnement nous permet d'enrichir l'ébauche de référentiel d'évaluation issue de la circulaire et constituant la base des choix méthodologiques et des outils, et d'un déroulement prévisionnel de l'évaluation.

IV. LA MÉTHODE, LES OUTILS ET LE DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

La tension entre stratégie « globale » de l'enseignement agricole et stratégies « locales » des établissements impose de faire une approche quantitative « macro » avant d'aborder une phase plus analytique et qualitative « micro », le niveau « méso » étant régional. En corollaire, ce principe nous situe d'emblée dans les interactions de gouvernance et de pilotage. Le second élément qui oriente les choix de la méthode et des outils est la nécessité d'appréhender les processus et les aspects systémiques pour comprendre et évaluer les stratégies et les résultats des positionnements induits.

Sont donc développés dans cette partie :

- La méthode et les outils :
 - l'état des lieux des actions menées nationalement par plan d'action sur la base des données DGER ;
 - l'approche statistique des données et la constitution d'un premier échantillon d'établissements suffisamment dimensionné pour dépasser la recherche de la représentativité et le débat sur ses critères ;
 - l'élaboration d'un guide d'autoévaluation et des différents questionnaires pour les procédures d'enquêtes ;
 - l'extraction d'EPLEFPA de l'échantillon et les visites de terrain avec entretiens ;
 - le recueil et le traitement des informations.
- Le déroulement de l'évaluation.

Cette partie peut paraître longue mais elle s'impose du fait de l'originalité de la commande et de la complexité des situations conduisant à l'élaboration, pour un EPLEFPA, d'un positionnement ou d'une stratégie. Méthode et outils doivent permettre de croiser plusieurs regards, de dégager des tendances et d'affiner progressivement les réponses et l'évaluation.

1) La méthode et les outils

a) L'état des lieux et les données existantes : le recensement des « pratiques durables », des engagements dans les plans et des initiatives des établissements

Le Bureau des Initiatives de Partenariat pour l'Innovation (BIPI) maintient une base de données qui rassemble toutes les actions des établissements. Cette dernière nous a permis de recenser les actions conduites au niveau national arrêtées en date de novembre 2011. Il s'agissait donc d'étudier 349 actions concernant les différents plans qui concernaient 139 EPL (80 %) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Afin de compléter les plans étudiés nous avons conduit une enquête auprès des animateurs nationaux en charge des plans Education au Développement Durable et Plan National de l'Alimentation ce complément important a abouti à un total de 602 actions en cours sur le territoire métropolitain à la même période. En avril 2012 les chiffres qui servent de base à la constitution de l'échantillon sont respectivement de 350 et 583.

b) L'étude statistique des données et la constitution d'un échantillon d'établissements (annexes 2, 2 suite et 3 à partir des données de début avril 2012 soit 583 actions)

Les données pour la France métropolitaine montrant une grande variabilité entre actions selon les régions, il a été convenu de pondérer les actions en fonction des effectifs apprenants (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires adultes convertis en équivalents élèves) des différentes régions rapportés aux données respectives France métropolitaine, afin de mieux comparer les « portraits » régionaux. Nous postulons en effet que le nombre d'apprenants est fortement corrélé au potentiel d'initiatives des acteurs territoriaux et locaux et surclasse les effets d'autres facteurs (ex : nombre d'EA-AT...). La formule suivante nous a donc permis la comparaison entre les régions tout en mettant en évidence des tendances particulières :

$$\frac{\text{Actions par région} \times \text{total Apprenants en métropole}}{\text{Apprenants par région} \quad \text{total Actions en métropole}}$$

Dans un second temps nous avons observé que de nombreuses régions à forts coefficients d'« Actions EDD-PNA » étaient souvent des régions à moindre coefficients d'« Actions autres plans hors EDD-PNA » et inversement (Annexe N°3). Nous avons donc représenté graphiquement la répartition des régions selon deux axes : l'axe EDD-PNA et l'axe Autres plans hors EDD-PNA. L'axe EDD-PNA ségrège plutôt positivement les régions bocagères ou d'agriculture diversifiées et plutôt négativement des régions spécialisées ; l'axe hors EDD-PNA ségrège négativement plutôt des régions à effectifs apprenants moyens ou faibles et positivement plutôt des régions de taille importante et avec un produit agricole élevé.

Seuls ces deux axes nous sont apparus discriminer le comportement des régions et nous avons donc constitué 3 groupes de régions afin d'établir notre échantillonnage (Annexe N°4 et 4 bis : Groupes de régions et établissements retenus). La région Bretagne, malgré son comportement original et tranché parmi l'ensemble des régions retenues, est conservée et rattachée au groupe 2. Le tirage au sort n'ayant pas été retenu comme méthode d'échantillonnage, nous avons considéré que l'échantillon devait être important compte tenu d'une certaine incertitude sur la nature et la définition des différentes actions répertoriées, soit une cinquantaine d'établissements (près de 36% des EPLEFPA de la base de données).

L'échantillon sera donc composé d'EPLFPA enquêtés proportionnellement à leur représentation dans chacun des « trois types » de région, soit 3 régions retenus dans le premier groupe, 8 dans le deuxième groupe, 4 dans le troisième groupe. Nous étudierons donc 15 régions métropolitaines et au moins 3 établissements par région. L'échantillon étudié comportera donc 45 E.P.L.E.F.P.A plus 5 établissements choisis « à dire d'experts » afin de mieux représenter la diversité tenant à la structuration de l'établissement (mono site ou pluri site) et aux champs professionnels couverts par l'enquête (production, transformation aménagement commerce et service).

c) L'élaboration du guide d'autoévaluation et des questionnaires d'enquêtes

Ayant retenu un effectif important d'établissements dans l'échantillon, le groupe de travail a opté pour une évaluation s'appuyant sur une phase d'autoévaluation à partir d'un guide d'autoévaluation (Annexe N° 5) élaboré par le groupe et complété par une phase d'évaluation externe lors de visites et avec un guide d'entretien (Annexe N°6) auprès d'un nombre limité d'EPLFPA. La partie monographique du guide d'autoévaluation est remplie préalablement et doit être validée par l'établissement.

Quatre documents spécifiques ont ainsi été créés de manière complémentaire, un guide d'autoévaluation à destination des EPLEFPA sur un support écrit, un questionnaire pour les DRAAF/SRFD sur un support informatique (Annexe N°7) et un questionnaire de même nature pour les animateurs des réseaux nationaux (Annexe N°8), le guide d'entretien pour les visites (Annexe N°6).

2) Le déroulement de l'évaluation

a) Étude exploratoire réalisée sur l'EPL des Pyrénées atlantiques

Elle a permis de concrétiser les premières réflexions et le questionnement du groupe de travail ainsi que de structurer le guide d'autoévaluation en trois parties :

- partie monographique EPLEFPA et EA-AT ;
- partie tronc commun à l'ensemble des plans ;
- partie par plan.

b) Test dans trois établissements, sur deux exploitations agricoles et un atelier technologique : Dardilly, Mirecourt et Rodez

Ce travail a complété, en l'aménageant, le document initial. La collecte de l'information, s'est traduite, pour chaque inspecteur, par la prise en charge individualisée du suivi de plusieurs établissements. Ainsi après quelques relances « personnalisées », le résultat a été de 92% de réponses pour cette enquête lourde soit 46 EPLEFPA, ce qui témoigne de l'intérêt de l'objet évalué.

L'échantillon retenu a été comparé dans ses principales caractéristiques à l'EPLEFPA moyen de l'enseignement agricole en 2011 (d'après panorama de l'enseignement agricole 2011).

Extraits monographiques	EPLEFPA « moyen » métropole	EPLEFPA « moyen » échantillon
Nombre d'élèves et étudiants en lycée	367	400
Nombre de classes en lycée	17,6	18,8
Nombre d'apprentis	139	151
Nombre d'heures stagiaires	67 000	86 800
Nombre d'EA-AT par EPL	1,23	1,15

On peut considérer que l'échantillon est très proche mais de taille légèrement supérieure à l'EPLEFPA « moyen » de l'enseignement agricole.

c) Envoi du questionnaire aux DRAAF/SRFD

Cette démarche a pour objectif d'évaluer en particulier la perception des « acteurs relais » de l'instruction nationale sur le terrain et l'impulsion qu'ils peuvent avoir sur la démultiplication ou l'orientation des actions dans les établissements de leur région, c'est-à-dire leur place dans la régulation (gouvernance et pilotage) du dispositif global d'émergence. Ces enquêtes ont été envoyées à toutes les DRAAF et DAF contrairement aux questionnaires EPL à destination seulement des régions métropolitaines. 11 régions ont fait retour du questionnaire.

d) Envoi du questionnaire aux animateurs des réseaux DGER

Dans un troisième temps l'analyse des animateurs nationaux nous a semblé nécessaire et pertinente pour une compréhension plus fine du processus d'émergence. Le questionnaire qui leur est destiné a donc pour objectif d'apprécier comment l'expertise et l'animation nationale peuvent être des relais adaptés aux besoins des établissements et du niveau central à un moment où les sollicitations sont plus nombreuses et issues de différents niveaux administratifs. La « parole » de l'Etat était elle entendue et les chargés de mission nationaux pouvaient ils relayer en synergie avec la DRAAF ou les conseils régionaux des orientations nationales ? Le résultat obtenu est de 10 réponses sur 13 (dont coordinateur des réseaux thématiques).

e) L'échantillonnage et les visites de terrain

Pour affiner les constats issus de l'autoévaluation et des réponses aux questionnaires, et pour mieux comprendre les stratégies de mise en place ou non des différents plans d'action publique ministériels, le groupe de travail a procédé à une évaluation externe en visitant 10 EPLEFPA déjà enquêtés. Nous avons donc construit une procédure d'enquête auprès de personnels précis dans l'établissement (le directeur d'EPL, le DEA/DAT, les chefs de projet ou les 1/3 temps et les personnels investis). Une méthodologie à été proposée à chaque binôme d'inspecteurs qui se sont répartis les visites de terrain, un compte rendu et une note d'ambiance générale a permis une analyse beaucoup plus fine des situations étudiées et une interprétation des mécanismes déterminants la mise en action des structures de terrain.

f) Recueil et traitement des données

L'ensemble des données ont été intégrées dans un tableur qui nous a permis d'obtenir des tendances et des orientations générales sur les « déclencheurs externes et internes » et sur « l'animation et la stratégie » conduite pour faire émerger les différents plans d'action. A chaque moment de l'analyse, les études complémentaires, les enquêtes DRAAF, les réponses des animateurs réseaux et les comptes rendus de visites de terrain permettaient de confirmer ou d'infirmer les orientations fournies par les chiffres globaux tout en qualifiant plus finement les stratégies mise en place. Les différentes monographies rapportées ont été très utiles car elles traduisent souvent bien mieux que les chiffres la complexité des situations et des prises de décisions.

En synthèse on peut considérer que le déroulement de l'évaluation au stade de la prise d'information a été lourd et consommateur en temps d'inspecteurs, que le traitement des données et l'analyse l'ont été tout autant. Ce degré d'exigence a été en fait imposé par la complexité du sujet et une certaine fragilité des données sources.

DEUXIÈME PARTIE : LE CONSTAT DE LA DIVERSITÉ DES ACTIONS ÉMERGENTES DES EPLEFPA

• **Recommandation à la DGER.**

Une des grandes difficultés de l'évaluation a résidé dans la « mesure » et les « outils de mesure » pour accéder à un inventaire satisfaisant des actions engagées par les établissements et dresser une grille de lecture pour évaluer. Ce sujet des descripteurs a été évoqué lors des rencontres sur l'innovation à Obernai ; il est analogue pour les actions émergentes et il doit être aussi rapproché des descripteurs de la base Alexia actuelle ; il devra encore concerner la future partie relative à la prospective des EA-AT dont l'intégration dans Alexia est projetée. Un groupe de travail pourrait utilement être saisi de la question.

En effet l'identification et la compréhension des stratégies des établissements et de leur positionnement sur les principaux plans en lien avec la circulaire "*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole*" ne peut se faire qu'à travers les actions mises en œuvre par les EPLEFPA dans une approche quantitative, qualitative et de leurs interactions éventuelles. Pour un EPLEFPA, l'ensemble des actions mises en œuvre et leurs interactions forment un système d'actions qui traduit la stratégie explicitée dans un projet de l'établissement ou implicite le plus souvent. L'émergence de pratiques durables mobilise aussi pour l'action un système d'acteurs (partenaires et réseaux) et des ressources (personnels et compétences, moyens financiers...) ; elle s'inscrit dans un cadre organisationnel national, régional, territorial et local qui l'influence. Le système : actions + acteurs + ressources + cadre institutionnel et organisationnel (gouvernance et pilotage) a des niveaux d'intégration différents suivant les établissements caractérisant des types de stratégies et choix de positionnement ; c'est donc indirectement, à travers l'observation des constats actions, acteurs, ressources, cadre organisationnel et résultats-effets-impacts que l'on dégagera à la fois un tableau interprétatif et l'évaluation des stratégies et des positionnements.

La base de données BIPI qui recense les actions a été notre référence or elle a évolué tout au long de nos travaux, étant à la fois enrichie et structurée ; la base répertorie les actions liées directement aux plans, les initiatives accompagnées par les réseaux thématiques qui peuvent être des actions planifiées ou complémentaires, et des activités conduites dans le cadre de dispositifs cohérents (ex : RMT, projets CASDAR). Bien que délimitées par le périmètre de l'étude défini au III 2) de la première partie, les types d'actions sont néanmoins très différents les uns des autres dans leur nature, dans les ressources engagées (actants et financement), dans les interactions entre actions pour un même établissement, dans les acteurs et partenaires, dans les effets et impacts selon les usages et les fonctions d'utilité actionnés.

Enfin on notera que le guide d'autoévaluation transmis aux établissements pouvait manquer de précisions dans la définition de certaines thématiques ; c'est le cas en particulier :

- des actions et activités situées dans le champ du développement durable très transversal ;
- de la thématique biodiversité pouvant être lue de manière plus ou moins extensive et impliquant directement les centres de productions et (ou) les centres de formation, mais encore le DD ;
- de l'HVE enfin pour des raisons tenant à l'imprécision liée au retard dans les instructions et règlements d'applications et en interaction parfois avec la SNB.

Ces précautions énoncées, nous faisons dans cette seconde partie le constat de la diversité des actions engagées par les établissements.

I. LA DIVERSITÉ DES ACTIONS

1) Rappel de la diversité des actions selon les plans

Comme le décrit le paragraphe III 2), la nature des actions varie selon les plans et à l'intérieur même de chaque plan.

Ainsi pour le plan Ecophyto 2018 on distinguera les opérations 14, 16, DEPHY (FERME ou EXPE), certaines exploitations étant engagées dans 1, 2, ou 3 de ces opérations ; au niveau de l'EPL on peut avoir aussi la mise en œuvre du Certiphyto comme élément d'un objectif global de réduction des pesticides. La genèse de l'engagement Ecophyto sera souvent portée suite à une demande de la profession agricole ; la chambre d'agriculture départementale et(ou) régionale sont ainsi partenaires privilégiées. Avec DEPHY Recherche et expérimentation le partenariat est orienté Recherche. Dans le cadre des actions 14 et 16, la phase diagnostic puis scénario est un élément supplémentaire de variabilité, plaçant l'exploitation dans une innovation E, S ou R avec une induction stratégique de niveau faible à fort.

Pour le plan AB, on est le plus souvent dans une option stratégique, la prise de décision pouvant aller du choix de la conversion partielle, avec progressivité vers une conversion complète, à l'option conversion complète, soit un processus type S ou R. Certaines régions seront déterminantes dans l'émergence de ce mode de production.

La prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques et au-delà met en évidence un nouveau champ d'actions diverses, de la contribution à un observatoire de la biodiversité sur les exploitations agricoles à l'opération BiodivEA (18 exploitations avec des protocoles du Muséum national d'histoire naturelle) on enregistre une grande diversité d'engagements :

- observation des messicoles ;
- observation des apiformes ;
- test d'indicateurs de la biodiversité : IBEA ;
- projet IBIS "Intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitation" avec Agrocampus Ouest;
- protection d'espèces menacées avec appui du ministère de l'écologie

On observe pour ces actions une diversité de partenariats, une participation active des équipes pédagogiques. Un financement national accompagne en particulier le fonctionnement BiodivEA comme pour l'action 16 Ecophyto.

Le plan performance énergétique des exploitations (PPE) a un statut particulier parmi l'ensemble des pratiques durables intégrées sur les établissements et leurs exploitations parce que les opérations concernées mobilisent le plus souvent des financements importants d'une part et de solides partenariats territoriaux d'autre part. Néanmoins des projets de moindre ampleur émergent aussi visant par exemple l'efficacité énergétique voire substituant certaines sources d'énergie.

Les actions relatives à la certification HVE et à la gestion quantitative et qualitative de l'eau sont moins caractérisées que les actions des plans précédents ce qui nous a conduit à ne pas les intégrer dans l'approche quantitative comparée des actions des différents plans.

Bien que non comprises dans la circulaire « *Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* » parmi les six thématiques devant faire l'objet d'une attention particulière en matière de développement durable, les actions EDD et

du PNA sont intégrées dans l'approche quantitative ; elles ont la particularité d'être très liées au projet d'établissement, et à l'éducatif bien autant qu'à la formation professionnelle de laquelle relèvent typiquement les plans comme Ecophyto. Pour l'EDD on recensera ainsi les actions Agenda 21, Eco-délégués, projet d'établissement et DD. Néanmoins les autres plans d'action publique contribuant au DD, le nombre d'actions répertoriées EDD peut être surestimé.

Avec ce rappel de la nature diversifiée des actions nous retrouvons les éléments du guide d'autoévaluation relatifs à l'analyse « des stratégies et résultats de positionnement des EPL (notamment à travers leurs exploitations et ateliers technologiques) sur les principaux plans d'action publique du MAAPRAT (Ecophyto 2018, Plan AB Horizon 2012, HVE, SNB, PNA) ». Suivant la reformulation de la commande, ces éléments doivent permettre d'évaluer l'émergence et l'intégration des "pratiques durables" dans les projets des EPLEFPA (projet d'EA-AT, projets de centres de formation ...et y compris projet d'établissement), leur mise en œuvre au travers de plans d'action et les résultats obtenus :

- quels sont les déterminants, en particulier organisationnels voire institutionnels, internes ou externes de l'engagement des établissements dans un ou plusieurs plans d'action et quels sont ceux ayant eu le plus d'importance dans la genèse des actions mises initiées puis mises en œuvre ?
- quelles ressources humaines et financières sont mobilisées ? quels partenariats ? quels réseaux ?
- les actions sont-elles intégrées dans un des axes du projet d'EPLEA et l'exploitation agricole ou l'atelier technologique sont-ils des acteurs privilégiés de la mise en œuvre de l'innovation dans l'EPLEFPA dans les domaines techniques, scientifiques, de l'éducation et de la formation?
- quels sont les effets de la mise en œuvre des actions sur les apprenants, les personnels, l'établissement ; existe-t-il des interactions avec d'autres actions « durables » hors plans, conduites au sein de l'établissement ?

• **Recommandation à la DGER** : La multiplicité des plans et la diversité des actions amène à suggérer une circulaire au contenu plus complet et avec un calendrier harmonisé de l'ensemble des appels à projets donnant plus de visibilité à l'ensemble des actions pour le déploiement des stratégies d'établissements et leur positionnement. (Fiches annexes à la circulaire).

On observe aussi un foisonnement de méthodes et outils numériques afin d'établir des diagnostics ; des approches multicritères sont proposées pour intégrer les thématiques en lien avec les attentes sociétales et le DD. Une méthode devrait être proposée aux acteurs de l'enseignement agricole pour faciliter une approche critique, faire des choix éclairés et opter.

2) Approche quantitative de la diversité des actions de l'échantillon

Nous avons observé lors de la constitution de l'échantillon à partir de la base BIPI (avril 2012) une variation dans l'engagement des plans suivant les régions (cf. § Première partie IV 1) et annexes 3,4 et 4bis) pour les établissements concernés par une action au moins (80% des EPLEFPA). Nous avons noté simultanément des écarts significatifs dans le nombre d'actions initiées par plan que nous pouvons rapporter aux écarts au sein de l'échantillon (Tableau 1).

Plans	France métropolitaine (1)		Echantillon BD BIPI (2)		Echantillon avec autoévaluation (3)	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
AB	112	18,5	29	18,6	27	19,4
Ecophyto 2018	96	15,9	35	22,4	34	24,4
SNB	108	17,8	21	13,5	20	14,4
PPÉnergie	41	6,8	16	10,2	16	11,5
EDD	127	21,0	34	21,8	22	15,9
PNA	121	20,0	21	13,5	20	14,4
Ensemble	605	100	156	100	139	100

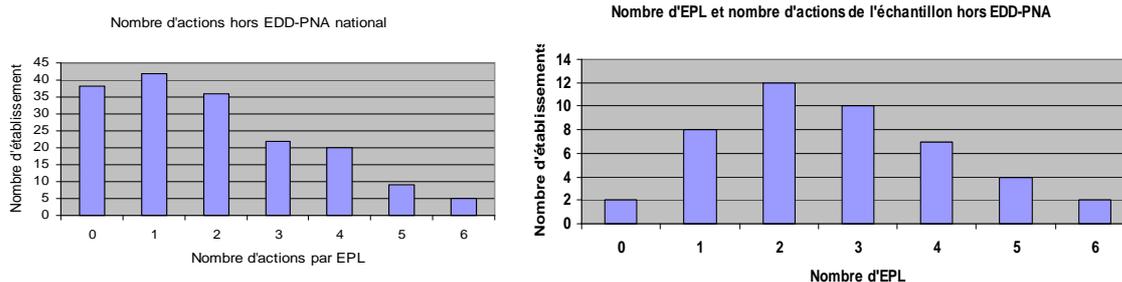
Tableau 1 : Nombre d'actions par plan en métropole, dans l'échantillon BIPI, dans les constats de l'autoévaluation.

Si les échantillons base de données BIPI et déclaration établissements enquêtés mettent davantage en avant les plans ÉÉ 2018 et Energie et de façon moindre l'AB, alors qu'ils ont tendance à sous-estimer les actions SNB, EDD et PNA, on peut cependant admettre que l'échantillon des établissements autoévalués est suffisamment robuste pour l'énoncé des constats ; l'étape suivante le confirme.

Le nombre moyen d'actions par établissement est ainsi compris entre 3,1 (3) et 3,5 (1) aux niveaux métropolitain et de l'échantillon. La répartition des 350 actions hors EDD et PNA met en évidence 4 groupes d'établissements au niveau national:

- Groupe 0 actions : 38 EPL ;
- Groupe 1 à 2 actions : 78 EPL pour 1,5 actions en moyenne par EPL ;
- Groupe 3 à 4 actions : 42 EPL pour 2,5 actions en moyenne par EPL ;
- Groupe 5 à 9 actions : 14 EPL pour 5,8 actions en moyenne par EPL.

La répartition des actions pour l'échantillon est voisine, la proportion de l'échantillon ayant aucune action hors EDD-PNA étant de 5% seulement. Les valeurs moyennes pour les groupes 1 à 2 actions et 3 à 4 actions sont peu différentes, le groupe 5 actions et plus ayant une moyenne légèrement supérieure.



On peut d'ores et déjà faire l'hypothèse que la dynamique d'émergence d'actions traduit pour ces établissements quatre stratégies et quatre positionnements différents que l'on peut qualifier respectivement de stratégie pionnière, stratégie engagée, stratégie de suiveur, absence de stratégie ou retardataire.

Enfin le nombre d'EA-AT moyen par EPL de l'échantillon (1,4 EA-AT/EPL) est un peu supérieur au national (1,25 EA-AT/EPL) ce qui est cohérent avec les observations précédentes qui montrent un échantillon un peu plus dense sur des plans d'action publique plus techniques.

Concernant la combinaison des actions, l'approche quantitative ne permet pas de faire un constat au-delà de la frontière déjà observée entre Actions EDD-PNA et hors EDD-PNA. Dans le paragraphe suivant nous élargissons le constat aux aspects des déterminants de l'émergence, aux conditions de ressources et partenariats, aux résultats, effets et impacts, enfin à la formalisation de stratégies d'établissements dans leurs projets desquelles découleront les positionnements.

II. ÉMERGENCE D' ACTIONS ET DE PRATIQUES DURABLES : DÉTERMINANTS, CONDITIONS, RÉSULTATS ET IMPACTS, INTÉGRATION AUX PROJETS ET STRATÉGIES

La valorisation des autoévaluations est structurée à partir des réponses des établissements :

- au questionnaire général de la première partie du guide ;
- aux questionnements par plan, dans une approche complémentaire plus sectorielle.

Des tableaux de synthèse des réponses figurent en annexe N° 9.

1) Les déterminants organisationnels et institutionnels externes et internes de l'engagement dans les plans d'action publique ?

En externe, les impulsions institutionnelles de :

- la DGER à travers, en particulier, la circulaire « *Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* » ;
- la DRAAF avec ses services ;
- le Conseil régional ;

sont déterminantes pour respectivement 80%, 84% et 78% des 45 établissements.

Le poids de la DGER est d'ailleurs prépondérant dans la genèse des projets de nouvelles « pratiques durables », devançant légèrement le Conseil régional et sensiblement l'autorité académique ; on enregistre les taux de réponses et les notes moyennes suivantes (note de 1 à 5 selon le degré d'importance dans la genèse des projets émergents) :

- DGER, 29% - 4,7 ;
- Conseil régional, 33% - 4,3 ;
- DRAAF, 20% - 4,0.

Parmi les déterminants externes, viennent ensuite les réseaux et partenaires (pour 60% des répondants) et les organisations professionnelles (pour 56% des répondants) ; ces deux groupes d'acteurs sont logiquement moins à l'origine des « pratiques durables » jugées prioritaires par les établissements, avec moins de répondants pour une importance jugée moindre dans la genèse soit respectivement 20% de répondants – note 3,1 et 13,3% - 3,8. Quelques autres déterminants externes sont relevés et en particulier les collectivités territoriales de proximité (communes et communautés de communes) pour 38% des établissements de l'échantillon et des associations (CPIE).

Aux questionnements sur « quels déterminants internes ? », les établissements citent massivement les projets d'établissements (84%) et de centres (84%) ainsi que les équipes de direction (87%) et les équipes pédagogiques (82).

Les personnels dédiés à l'action sont retenues deux fois sur trois et les autres déterminants internes révélés représentent moins de 10% des cas ; ainsi parmi ces derniers les apprenants sont signalés à deux reprises.

Projets d'EPLEFPA et équipes de direction sont donc largement retenus comme très importants dans la genèse des « pratiques durables » avec des taux de réponses et des notes de 47% - 4,5 pour le déterminant projet EPLEFPA et 40% - 4,0 pour le rôle des équipes de direction. Projets de centres et équipes pédagogiques apparaissent moins « déclencheurs » de l'émergence de « pratiques durables », soit respectivement 18% - 3,3 et 21% - 4,0, les personnels dédiés à l'action n'étant reconnus comme à son origine que pour 7% des répondants qui note leur degré d'importance dans la genèse à 3,7/5.

L'examen des déterminants par plan d'actions à travers les réponses à des appels à projets met en évidence des différences notables.

Parmi les établissements s'inscrivant dans le plan Ecophyto 2018, près des deux tiers ont répondu à un appel à candidature du ministère de l'agriculture (dont 44% action 16 et 50% action 14) et près des deux tiers aussi ont donné suite à une sollicitation d'autres structures ou institutions (dont 50% par une Chambre d'agriculture).

Pour l'agriculture biologique (AB), c'est une demande territoriale, en particulier régionale, qui est déterminante à près de 90% alors que moins d'un tiers des réponses concerne et (ou) un appel à projet du ministère de l'agriculture. Il faut cependant ajouter que les répondants soulignent l'importance du contexte de l'EPLEFPA comme facteur de l'engagement AB à travers le projet d'établissement, le projet d'exploitation, les équipes de direction et pédagogiques (demandes des centres de formation), l'historique développement durable (DD) et AB de l'établissement.

On peut faire un certain parallèle avec les déterminants de l'engagement dans le plan d'actions Energie (PPE) ; 44% des établissements ayant des actions « Energie » ont répondu à un appel à projets du ministère de l'agriculture et près de 90% à un appel d'une autre structure ou institution parmi lesquelles le territoire est à nouveau souvent à l'origine de l'action mais aussi les fonctions de production (nouvelles pratiques et nouvelle activité économique) et d'innovation de l'exploitation ou de l'atelier technologique (EA-AT).

Concernant la réponse à des appels à projets liés à la stratégie nationale biodiversité (SNB), si l'on retrouve des taux de réponses voisins d'Ecophyto pour des appels du ministère (60%) et (ou) d'autres organisations (65%), la genèse des actions est très différente, fortement liée à des associations du territoire (CPIE, fédération de chasseurs...) et à l'éducation et à la formation (équipes pédagogiques de toutes filières), la demande professionnelle étant moindre sur cette thématique. On constate à nouveau l'importance du contexte et de l'histoire de l'EPLEFPA. Enfin comme pour les plans précédents, l'appartenance aux RMT référents, sont des éléments renforçant l'initiative.

Pour les actions EDD et PNA, les réponses s'écartent notablement des autres plans ; ainsi 30% des établissements conduisant des actions EDD ont répondu à un appel à projet du ministère de l'agriculture alors que le taux de réponse à des appels à projets du niveau régional, Conseil régional le plus souvent, est significatif (55%). Sur la thématique Alimentation, les sollicitations nationales, régionales et territoriales sont nombreuses ; les appels à projets du ministère touchent 85% des établissements engagés sur la thématique PNA et 75% sont réactifs aux sollicitations régionales et (ou) territoriales. Pour EDD et PNA, le levier projet d'établissement est souligné. A l'interrogation sur les origines et la genèse des actions de ces deux catégories de plans, les réponses se répartissent assez harmonieusement entre :

- suites données à des appels à projets ;
- projets d'établissements ;
- demandes territoriales ;
- mission éducation et formation.

L'exploitation et l'atelier technologique sont moins mis en avant dans l'émergence des actions EDD et PNA que pour les actions des autres plans.

2) Les ressources et conditions de l'émergence

a) Personnel et compétences ; mobilisation

Près de deux tiers des établissements ont un personnel dédié aux plans d'action publique; les tiers temps dominant (11 sur 27 réponses précisant les personnels concernés), les chefs de projet sont au nombre de trois pour l'échantillon (1 en lien avec la SNB, 1 AB, 1 Écophyto 2018). Les autres personnels dédiés sont dans des situations diverses : décharges (1 à 3 h), temps d'animation régionale (2 cas cités pour Agenda 21 et Écophyto), temps de personnel recruté sur budget. Dix EPLEFPA signifient avoir recruté du personnel spécifique, témoignage d'un engagement déterminé, et sont citées des actions : maraîchage bio, circuits courts, Agenda 21, SME,... Deux établissements signalent ne pas avoir recruté de personnels mais avoir confié des missions à des stagiaires de niveau I ou II, soulignant ainsi les compétences requises.

Parmi les personnels fortement mobilisés sur les nouvelles « pratiques durables » on trouve les DEA-DAT dans 82% des actions et les salariés des EA-AT dans 60%, les équipes pédagogiques et les enseignants ou formateurs à titre individuels respectivement dans 44 et 51% des actions, les chefs de projets et tiers dans 27% des réalisations et d'autres personnels dans 32% : direction, agents territoriaux et partenaires. Les taux de mobilisations varient suivant les plans ; ainsi les DEA-DAT suivent 90 à 100% des actions Ecophyto, Energie, AB et SNB mais seulement 70% des actions PNA et 36% des actions spécifiques EDD. C'est aussi le cas des salariés des EA-AT mais dans une moindre proportion et exception faite du plan Energie qui reste vraiment suivi par les DEA. On retrouve le même gradient, parallèlement selon les plans, et à un niveau inférieur au taux de mobilisation des salariés, pour les équipes pédagogiques et les enseignants et formateurs. Ce sont les actions PNA et EDD qui engagent le plus les autres personnels. Le PNA recueille une contribution très élargie des personnels des établissements et très fortement (20 citations sur 62 personnes recensées comme intervenant sur des actions PNA) des agents de restauration, des gestionnaires, des infirmières. Pour EDD l'élargissement se fait davantage vers la direction, le secrétariat général, le gestionnaire et le personnel technique, la vie scolaire.

En synthèse on peut retenir deux types de mobilisation, l'une très large pour PNA et EDD, l'autre plus technique pour Ecophyto, SNB et AB ; le plan Energie a une place particulière.

b) L'accompagnement financier

Les établissements lauréats des appels à projets, en particulier dans le cadre des plans SNB, Énergie, Écophyto, Alimentation, ont accès à des financements de l'État. D'autres aides accompagnent l'émergence de « pratiques durables » dans 75% des cas et sont, en majorité, attribuées par les conseils régionaux, auxquels peuvent se joindre d'autres collectivités territoriales. Le reste des financements est diversifié : CASDAR, Chambres d'agriculture, Agences de l'eau, DATAR, FEADER,...

Les conditions, leviers ou freins, de l'émergence de « pratiques durables » ne tiennent pas seulement aux ressources humaines et aux financements des établissements, mais il faut considérer aussi les partenariats dans lesquels s'insèrent les actions mises en œuvre.

3) Les partenariats

Nous avons effectué une approche quantitative et qualitative des partenariats associés aux différentes actions des établissements de l'échantillon (139) sur les plans Écophyto, AB, Énergie, SNB EDD et PNA. On constate que les partenariats sont déclarés pour 71% de ces actions ; ils sont de nature financière pour 53% des initiatives, techniques pour plus de deux tiers des actions et autres dans 30% des cas. L'intensité du partenariat et la part relative des différentes natures varient suivant les plans. Pour AB, Énergie, Écophyto et SNB, le partenariat est presque systématique (respectivement 90 à 75%), technique et financier, alors qu'il est moins régulier pour EDD (36%) et PNA (60%) et le plus souvent de nature autre que financière ou technique.

Les partenariats associés au plan Écophyto, qu'ils soient techniques ou financiers à côté de l'ONEMA, sont très liés au secteur agricole : Chambres d'agriculture départementales et régionales en majorité, instituts techniques, VIVEA, FAFSEA, FREDON, UNEP, CNFPT, Agences de l'eau.

Pour les actions du plan Énergie, les conseils régionaux sont les partenaires financiers déterminants ; ils sont aussi parfois partenaires techniques aux côtés de CUMA, de l'ADEME, de Chambres d'agriculture, de bureaux techniques, de la recherche ou de RMT.

Les partenariats du plan SNB relèvent le plus souvent du domaine associatif environnemental et apportent une expertise technique et scientifique en complément de la recherche souvent citée. Les ministères de l'écologie et de l'agriculture financent les appels à projet, dont BiodivEA et les collectivités territoriales sont les premiers partenaires financiers des actions biodiversité.

On peut caractériser les partenariats des actions AB (GAB et GRAB, Chambres d'agriculture, Instituts dont ITAB, INRA, Coopératives) comme plutôt professionnels de l'AB sur le plan technique, politiques et institutionnels sur le plan financier, de l'Europe aux collectivités territoriales. Parmi les autres partenaires de l'AB, sont évoqués : les consommateurs, des financeurs de formation et les réseaux d'exploitations AB.

Pour EDD et PNA, il est plus difficile de caractériser les partenariats. Si, financièrement le partenaire dominant reste le Conseil régional, les autres partenariats sont très divers. Plusieurs actions EDD ou PNA sont en partenariat avec des associations d'AB ou environnementales ; un nombre significatif d'actions PNA sont en partenariat avec le secteur éducatif (écoles, collèges, lycées hôteliers, médecine scolaire) ou avec celui de services à la personne (maison de retraite).

L'approche quantitative et qualitative des partenariats permet d'approcher le tissu des relations établies entre les établissements de l'échantillon et les acteurs du développement dans leur diversité. Si, paradoxalement, l'impulsion donnée par la circulaire « Émergence » est plutôt structurée en « filières » du développement durable, qui est une notion très systémique, on observe effectivement un partenariat (hors financier), certes assez spécifié par

plan, mais souvent « trans » ou « pluri » plans d'actions. Ceci confère une complexité au système d'acteurs en relation avec le système des actions conduites par chaque établissement ; et cela rappelle l'influence des facteurs historiques et identitaires déjà évoqués, sur les ressources et les partenariats qu'ils peuvent mobiliser ; ces facteurs évoluent par feed-back avec les effets et impacts des actions.

Les interrelations entre plans mis en œuvre dans le cadre de projets se compliquent encore souvent d'interactions avec d'autres « thématiques durables » hors plans. Ainsi près de 70% des établissements décrivent au moins un projet de ce type avec des réalisations effectives et des partenariats ; ces réalisations sont situées dans les projets d'établissements et peuvent être d'ordre technologique (compostage, réduction d'intrants,...), environnemental (tri déchets, recyclage, verger conservatoire,...) et (ou) éducatif souvent. Ces observations mettent en évidence et confirment :

- la nécessité et la difficulté de la mise en place de descripteurs des actions à la fois pertinents, précis et praticables ;
- la difficulté en corollaire de l'élaboration d'indicateurs par action et a fortiori par système d'actions.

Les déterminants institutionnels ainsi que les ressources et conditions de l'émergence de « pratiques durables », les partenariats enfin sont des éléments de contextualisation des stratégies et des positionnements des établissements en lien avec la circulaire «*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole*». L'inventaire des réalisations, comme résultats de ces stratégies et positionnements, constitue une autre partie significative de l'évaluation de l'intégration des « pratiques durables » dans les projets des établissements.

4) Les résultats, les effets et l'impact des nouvelles « pratiques durables » mises en œuvre

Les résultats des stratégies, et des positionnements induits, des établissements sur les principaux plans d'action publique en lien avec la circulaire « Émergence » trouvent leur expression dans les actions et projets, composants élémentaires des plans, mis en œuvre et réalisés. Les effets de l'émergence des nouvelles pratiques durables sont la combinaison des résultats liés à l'atteinte des objectifs des actions avec des conséquences ou implications, situées dans le contexte des établissements, sur :

- le développement des pratiques et leur intégration en systèmes ;
- l'extension des partenariats ;
- l'interaction avec d'autres pratiques dans le cadre plus large du développement durable ;
- l'ensemble des missions de l'enseignement agricole ;
- d'autres axes stratégiques des projets des EPLEFPA ;
- les territoires des établissements.

L'impact, issu de l'ensemble des effets et à moyen ou long terme, va impliquer les modalités de l'exercice des missions et le management stratégique des activités des établissements.

a) Les réalisations effectives pour résultats et effets des actions

Le guide d'autoévaluation proposé aux établissements recommandait de décrire succinctement les réalisations pour chaque plan et de classer les actions effectivement réalisées en 5 rubriques parmi les suivantes :

- développer les pratiques durables conformément à chaque plan d'action publique considéré sur l'EA-AT ;
- développer la fonction démonstration sur l'EA-AT ;
- favoriser les projets de partenariats ;
- favoriser l'implication de la communauté éducative des EPLEFPA ;
- mutualiser les expériences et diffuser les outils et méthodes.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, une grille de questions avait été élaborée portant sur :

- les principales disciplines référées ;
- les formations qualifiantes ou diplômantes et les modules spécifiques en relation avec les thématiques des plans ;
- la valorisation pédagogique des « pratiques durables » mises en place sur l'EA-AT et en résonance avec les référentiels de formation ;
- l'innovation pédagogique.

A travers la description des réalisations par les établissements on constate, tous plans confondus, leur diversité quant à leur nature, aux moyens mis en œuvre, aux partenariats et aux niveaux d'ambition. On peut représenter cette diversité à l'aide de quelques exemples caractérisant des réalisations et classés en trois grands ensembles, scindés, chacun, en deux sous-ensembles :

- les réalisations pédagogiques concernent :
 - la mise en place de diplômes spécifiques adaptés aux territoires et la formation des acteurs. Les exemples sont nombreux « BPREA Agri Bio », modules enseignements, d'initiatives locales (MIL, PIC, EIE), formation technique au développement durable des ouvriers d'exploitation ;
 - la réalisation d'études et de scénarii conduits par les apprenants comme les diagnostics biodiversité animale, végétale, les comptages, la pose de nichoirs avec la LPO, les MAET mises en place (haies, bandes enherbées, zones humides, etc.) sont quelques exemples significatifs ;
- les réalisations technico-pratiques : elles ont comme support les exploitations et ateliers technologiques des EPLEFPA :
 - les plus nombreuses se rapportent à la baisse des intrants, au non labour, à l'autonomie fourragère, à la Protection Biologique Intégrée, ou à l'agriculture biologique ;
 - les autres réalisations vont intéresser les fonctions production - transformation-développement - formation des EA-AT, avec les conversions en agriculture biologique, les circuits courts (transformation de poulets labels pour vente directe), les itinéraires techniques spécifiques, (désherbage alternatif, essais méteil, plants maraîcher biologique) ;
 - nouvelles pratiques ;

- les réalisations citoyennes : s'organisent autour de:
 - la lutte contre le gaspillage et les économies d'énergie avec le développement des nouvelles énergies (photovoltaïque, chauffage au bois, cultures énergétiques), la gestion de l'eau et des effluents, la phyto-épuration, le contrôle des consommations ;
 - les attitudes citoyennes avec l'apparition de nouveaux comportements alimentaires comme l'opération « un fruit à la récré », la mise en place d'analyses nutritionnelles, le développement des circuits courts, de produits locaux, et l'implication des apprenants éco-citoyens dans les instances de fonctionnement.

Les exemples précédents démontrent l'importance des EA-AT et de leurs fonctions et missions : production, formation, transfert, expérimentation, développement et animation des territoires.

Fort logiquement la mise en œuvre des plans conduit à des réalisations qui contribuent au développement de pratiques durables en relation avec les plans pour 82% des actions (plus de 90% hors EDD) et les réalisations sont décrites presque exhaustivement. Seules les actions EDD n'apparaissent pas induire directement une évolution des pratiques sur l'EA-AT (1 action sur 4) et c'est aussi le cas pour les quatre autres rubriques, les réalisations observées et les effets étant néanmoins plus nombreux pour l'implication de la communauté éducative.

70% des actions (hors EDD) ont un effet sur la fonction de démonstration et les réalisations sont effectives comme pour les effets sur la fonction de production à un taux compris entre 80 et 100% pour les plans Écophyto et Energie, et entre 55 et 90% pour SNB et AB ; pour le PNA il est de 70% pour les pratiques et de 38% pour la démonstration.

• **Recommandation** : On constate que près de deux tiers des actions réalisées favorisent l'implication de la communauté éducative de l'EPLEFPA, ce qui est un effet fédérateur important. On observe aussi que presque 60% des actions ont un effet favorable sur les partenariats. Mais, hormis pour le plan Écophyto, les outils, méthodes et expériences issues de la mise en œuvre des plans d'action publique sont peu mutualisés et diffusés (<40%) ; on peut dès lors s'interroger sur le transfert en formation d'autant plus que, nous l'avons déjà noté, enseignants et formateurs, équipes pédagogiques sont mobilisés sur moins de la moitié des actions.

Mobilisation et implication varient suivant les disciplines et les formations. Ce sont les disciplines technico-économiques et en particulier agronomiques qui sont les plus impliquées : Agronomie-Phytotechnie-Horticulture dans trois quarts des actions et zootechnie, Sciences économiques, Agroéquipements et Aménagements dans plus de 22 à 16% des actions. La discipline Biologie-Ecologie est significativement impliquée dans 38% de l'ensemble des actions et dans près de 90% des actions SNB et de 50% des actions PNA.

• **Recommandation** : Des formations qualifiantes ou diplômantes, en relation avec les thématiques des différents plans sont mises en place sur les établissements, surtout en CFPPA pour les thématiques AB et Écophyto (Certiphyto) et des modules spécifiques d'enseignement sont dispensés, en AB essentiellement. Néanmoins la valorisation des pratiques émergentes dans les enseignements et les formations de l'établissement est jugée inexistante ou insuffisante pour 58% des actions et importante pour 38% ; sans réponses pour les 4% restant. Ces résultats alertent sur la performance de la valorisation pédagogique de la mise en œuvre de pratiques durables, comme précédemment pour la capitalisation et le transfert en formation

des outils, méthodes et expériences. Il est donc important de traiter de cet aspect dans la formation des directeurs (de centres et d'EPL)

En corollaire et en cohérence avec ces constats les établissements considèrent qu'il y a peu d'impact sur l'innovation pédagogique (37% des actions seulement sont considérées comme source potentielle d'innovation pédagogique) alors que potentiellement le lien existe (cf p 40). Ceci nous amène à souligner la tension entre un début de levée des verrous sociotechniques et l'absence de levée des verrous des curricula⁴ qui freinent par ailleurs la levée des verrous sociotechniques.

Une approche à partir de la description des actions par les établissements, permet, comme pour les réalisations, d'identifier des catégories d'effets :

- effets sur des missions :

- *la mission développement expérimentation et innovation agricoles et agroalimentaires* développée dans les EA/AT est impactée par les différents plans. Les plans conditionnent l'ensemble des fonctions des EA-AT. L'exemple le plus marquant est le développement des ateliers de maraîchage biologique qui se sont beaucoup développés sur les exploitations des établissements situés en périphérie urbaine. On constate que les apprenants sont particulièrement sensibilisés à ce type d'agriculture comme les citoyens qui accompagnent et soutiennent ces initiatives par leurs achats de produits issus de l'agriculture biologique ;
- *la mission animation et développement des territoires* se trouve repositionnée dans les EPLEFPA car la mise en œuvre des plans modifie, élargit et diversifie les partenariats. Les établissements construisent des partenariats avec des associations, ils contractualisent avec de nouvelles structures professionnelles. Les nombreux diagnostics floristiques et faunistiques préalables au maintien de la biodiversité sont ainsi des exemples révélateurs qui associent, dans les EPLEFPA, les partenaires comme la LPO, les syndicats d'apiculteurs, les fédérations des chasseurs, des pêcheurs et les professionnels qui jusqu'à présent ne partageaient pas les mêmes logiques de développement. L'établissement devient un lieu de médiation, de réflexion dans ses pratiques et dans ses instances. Enfin les réseaux des établissements et des EA-AT sont des partenaires permanents sur les territoires ;
- *la mission formation générale technologique et professionnelle* est interpellée sur les savoirs et sur les pratiques. Les enseignants tiers temps, les chefs de projets, les enseignants et formateurs s'approprient des données produites sur place et les travaux conduits sur les EA/AT sont autant de « facilitateurs de transfert » des nouvelles compétences. La diversité des acteurs facilite une large appropriation des données dans de nombreux domaines de l'enseignement. Les modifications importantes autour de la conception et de la gestion des parcs et jardins témoignent de la vitalité des réflexions engagées, de la volonté des formateurs, des apprenants de faire évoluer les pratiques de

⁴ Curriculum : Programme d'études ou de formation organisé dans le cadre d'une institution d'enseignement ; ou plus précisément, ensemble cohérent de contenus et des situations d'apprentissage mis en œuvre selon un ordre de progression déterminé... d'après Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation

l'aménagement paysager. Les référentiels de formation en sont déjà modifiés et les modules d'initiatives locales nombreux.

- nouvelles techniques → nouvelles pratiques des EA-AT : elles se caractérisent par la modification des pratiques et des systèmes de production. La baisse des intrants dans le plan ECOPHYTO, le développement de nombreux ateliers de maraîchage biologique, la plantation de haies, le suivi des plantes messicoles, la mise en place de phyto-épuration pour les eaux d'irrigation, l'élaboration de systèmes de récupération de chaleur ou le développement de nouvelles énergies sont autant d'exemples de modifications de pratiques.
- transfert et pédagogie → « nouveaux » diplômes - « nouvelles » qualifications : le transfert est différent d'un établissement à l'autre. Il existe régulièrement et se met en place à partir de situations présentes dans la structure. La réalisation, par exemple, de diagnostics de biotopes végétaux et/ou animaux, le suivi des ateliers de l'EA/AT en agriculture biologique sont des situations communes dans les établissements, tout comme « l'adaptation » des référentiels avec la création d'EIE, PIC, MIL « développement durable ». Il s'agit d'une volonté d'appropriation par les équipes enseignantes des spécificités territoriales de l'enseignement agricole. Il est aussi important de constater le nombre important de certifications type « Certiphyto » délivrées par les CFPPA ou les nombreux « BPREA Agri bio » mis en place. La communication, les publications autour du transfert pédagogique ont des effets induits sur la communauté éducative. La mobilisation des équipes éducatives des différents centres (rôle stratégique potentiel du conseil de l'éducation), le travail en commun, conduisent à l'élaboration de besoins de formation de qualification supplémentaire. L'établissement développe de nouvelles compétences, références et conforte son image d'ouverture en phase avec les évolutions sociétales, il est un acteur reconnu dans ses territoires d'action. Il trouve ainsi, en feed-back, les moyens humains et financiers (1/3 temps, subventions) pour conduire et mettre en place les orientations nationales des différents plans d'action.
- nouveaux réseaux → nouvelles postures : les changements induisent des postures différentes des membres de la communauté éducative de l'EPLEFPA. Nous constatons que les plans encouragent indirectement la participation active à des réseaux d'acteurs. L'échange de pratiques, la veille sont nécessaires à de nouvelles orientations prises par les EPLEFPA et les conduisent à intégrer différents réseaux professionnels, associatifs d'envergure nationale ou locale (RMT, DEPHY, AB, AMAP, GIE, etc.). L'ouverture et la reconnaissance par les acteurs territoriaux des pôles de référence des établissements en font des lieux de rencontre de construction de savoirs partagés comme le démontrent le nombre de journées techniques, de démonstration réalisées et le nombre grandissant de partenariats mis en place. Nous démontrons ici l'importance et la crédibilité de l'enseignement technique agricole dans l'adoption de nouvelles orientations par les professionnels et les acteurs territoriaux. La place de la formation est incontournable et la réactivité de la FCPA doit trouver là toute sa place par la construction de cursus adaptés et innovants.

Les préconisations des différents plans étudiés induisent de nouvelles pratiques souvent concrétisées sur les EA/AT. En début ou en fin de processus, nous constatons que l'exploitation joue un rôle important comme support visuel, conceptuel, de communication ou d'image. Dans certains exemples l'EA/AT est le point de départ du

raisonnement, dans d'autres elle est l'aboutissement de ce même raisonnement qui s'est construit dans les autres centres de l'EPLEFPA, ceci en fonctions des thématiques développées. Les plans ont aussi facilité la formalisation des partenariats (conventions).

La notion indispensable de transfert est couramment « contextualisée » dans les établissements ce qui explique en partie les différences de perception trouvées lors des évaluations. En effet, plusieurs éléments se combinent pour aboutir à sa mise en place. Ils traduisent toute la complexité de ce type d'action qui se structure en fonction des équipes (personnels, employés, apprenants), des formations, des publics, des niveaux de formation dispensés et des orientations impulsées par les territoires (communauté de communes, Région, PNR etc.). Les effets sont inévitablement différents et variables d'un EPLEFPA à un autre.

b) L'impact sur l'établissement et la mise en œuvre des missions : l'impact sur l'enseignement agricole

Parmi l'ensemble des actions des plans retenus pour l'étude d'impact (Écophyto, AB, Énergie, SNB, EDD, PNA), on observe des variations suivant le type d'impact et suivant les plans, 37% de l'ensemble des actions étant reconnues avec impact.

Impact établissement et mission	% d'actions ayant un impact
Mission innovation Expérimentation	42% mais 73% pour Écophyto et 50 à 55% pour Énergie et AB. Impact presque nul pour EDD et PNA.
Mission ADT	52% mais 62 à 70% pour dans l'ordre SNB, AB, et Écophyto, 38% pour Énergie
Image et rayonnement	57% et environ 60% pour SNB, Énergie, AB, Écophyto et PNA
Financier EPLEFPA	42% mais entre 44 et 60% pour Écophyto, AB et PNA
Recrutement	21% mais 34% pour AB, % le plus élevé

On observe donc à nouveau un effet plan très significatif, une convergence entre les missions DEI (Développement Expérimentation, Innovation) et ADT, une sensibilité forte des établissements à l'image et au rayonnement, sans relation d'ailleurs avec le recrutement ici.

En synthèse de cette évaluation des résultats, des effets et de l'impact, nous avons posé la question générale : « Les actions conduites dans le cadre des plans d'action publique ont-elles des effets sur :

- les personnels : oui 91% ; non ou sans réponses (SR) 9% ;
- les apprenants : oui 91% ; non ou sans réponses (SR) 9%.

Les exemples donnés par les établissements ont trait :

- pour les personnels le plus souvent à des effets de remobilisation, de motivation et d'implication, d'actualisation de connaissances, d'innovation et de concrétisation de la notion de développement durable et d'éducation à l'environnement, de valorisation éducative et de démarche pédagogique, que l'on peut résumer en termes d'effets d'une part sur la dynamique éducative et pédagogique, d'autre part sur les compétences ;
- pour les apprenants à des effets de dynamique des apprentissages par la participation active à la découverte d'innovations et à de nouvelles démarches.

5) La mise en œuvre des plans d'action publique dans les projets d'établissements et de centres ; place des EA-AT

A partir d'aspects quantitatifs et qualitatifs ou descriptifs nous avons caractérisé l'émergence de « pratiques durables » dans le cadre des différents plans à travers :

- les déterminants des initiatives locales ;
- la mobilisation des ressources humaines et financières par les EPLEFPA ;
- les partenariats associés ;
- les réalisations, les effets et l'impact des actions.

Cette démarche a donc consisté à identifier les différentes composantes des stratégies et des positionnements des établissements retenus pour mettre en œuvre les plans d'action. Mais ces composantes doivent être combinées dans un projet pour rendre la stratégie explicite et la traduire. Les actions et les plans sont-ils donc intégrés dans un des axes des projets des EPLEFPA ?

A cette question près de trois quarts des établissements répondent positivement, signifiant ainsi un positionnement et une stratégie ; un quart des établissements ne répond pas et un seul donnant une réponse négative.

Les instances ont d'ailleurs été largement consultées et sans doute est-ce aussi un effet de la circulaire : conseil d'administration et conseils d'EA-AT pour les trois quarts des actions engagées, conseil intérieur pour près de 50% des actions et en particulier pour les plans EDD et PNA ; doit-on interpréter ce constat en disant que EDD et PNA sont affaire de lycée d'abord, mettant en évidence un facteur centre important ? A contrario, en effet, conseils de centre et de perfectionnement, conseil de l'éducation ont été moins sollicités, respectivement pour 24%, 8% et 12% des actions.

La consultation intensive du conseil d'EA-AT confirme sa place comme centre de l'innovation au sein de l'EPLEFPA Les établissements sont impliqués pour les « pratiques durables » pour 70% des actions dont pour les domaines :

- techniques : près de 100% de réponses positives ;
- scientifiques : 47% ;
- pédagogiques : 82%

80% des établissements considèrent qu'il y a des liens entre ces différents types d'innovations.

Intégration des actions et plans dans les projets d'EPLEFPA et consultation des instances démontrent à nouveau que les engagements des établissements sont placés à un rang d'ordre stratégique, et que de l'intégration au projet découle un positionnement variable suivant différents facteurs largement abordés lors de l'étude des composantes des stratégies en lien avec la circulaire « Émergence ». En effet, les éléments issus du constat fait sur les composantes de la mise en œuvre des actions représentent, de fait, des composantes de l'objectif stratégique « Émergence de pratiques durables » au sein des projets de l'EA-AT et de l'établissement.

Dans une troisième partie de l'évaluation, nous proposerons un cadre d'interprétation des stratégies de positionnement des établissements.

III. LES REGARDS DE L'ANIMATION RÉGIONALE ET DES ANIMATEURS DES RESEAUX THEMATIQUES

Parmi les déterminants de la stratégie des établissements sur les principaux plans d'action publique en lien avec la circulaire "*Émergence et diffusion des pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole*" nous avons apprécié le poids des déterminants institutionnels externes. Nous avons donc par questionnaire (Annexe N°7) interrogé les chargés de missions DEI et ADT en DRAAF ainsi que les animateurs des réseaux thématiques de la DGER (Annexe N°8).

1) Le regard des animateurs régionaux des missions ADT et DEI sur les stratégies et le positionnement des établissements en lien avec le processus d'émergence des pratiques durables

Afin de mieux situer et préciser la place et le rôle d'impulsion et d'accompagnement de la DRAAF et des animateurs et (ou) chargés de missions DEI-ADT dans l'intégration des plans d'action « Émergence » dans les projets des établissements, nous avons cherché à connaître l'inscription de ces politiques publiques dans :

- les projets stratégiques pluriannuels régionaux (PSP) et dans les projets régionaux agriculture durable (PRAD) des DRAAF ;
- les projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA et PREAP) de l'autorité académique.

Dix régions métropolitaines et trois DOM-COM ont répondu au questionnaire transmis à cet effet.

Lorsque ces projets régionaux existent, ce qui n'est pas toujours le cas, on constate qu'il n'y a pas d'homogénéité dans les réponses entre plans et entre régions ; quelques positionnements des DRAAF peuvent être observés :

- le plan Écophyto 2018 est, sauf à de rares exceptions, inscrit au PSP, le plus souvent au PRAD, moins systématiquement aux PREA et PREAP. Pour ce plan national, une déclinaison régionale avec suivi et transmission d'un tableau de bord est imposée de façon régaliennne par le ministère. Notons cependant que l'inscription dans les projets DRAAF peut l'être à des degrés d'explicitation et d'ambition différents dans les axes stratégiques d'une part, en se cantonnant parfois seulement à son volet formation, sans références aux missions DEI-ADT des EPLEFPA d'autre part. On retrouve ces gradients d'intensité pour l'ensemble des plans d'action.
- le plan de performance énergétique (PPE) est aussi bien répertorié dans les projets régionaux, de manière assez analogue au plan Écophyto mais moins systématiquement en particulier pour son inscription aux PRAD et aux PREA. L'impulsion est moins nette et moins généralisée que ne l'est Écophyto surtout par le SRAL ;
- le plan AB est dans la ligne du PPE hormis pour l'impulsion, ce qui semblerait traduire une prudence pour certaines DRAAF ou le fait que le leadership AB soit le fait du Conseil régional ; les SREA sont les services référents en lien avec les SRFD ;
- le PNA est bien référencé dans les PSP, mais bien plus irrégulièrement dans les PRAD, PREA et PREAP ;
- le plan d'action publique SNB est référencé et impulsé de façon très irrégulière ;
- la présence des autres plans, HVE, Eau, EDD dans les projets régionaux est plus « chaotique ».

L'inscription des politiques et thématiques en lien avec la circulaire « Émergence » dans les différents projets régionaux de l'État déconcentré est une réalité mais les DRAAF se situent dans leur rôle de traduction et de contextualisation des politiques nationales, comme « maîtres d'ouvrage délégués » du ministère de l'agriculture, fonction exercée de manière proportionnée aux exigences régaliennes des différents plans et en interaction avec les politiques des Conseils régionaux et de la profession sur les mêmes thématiques ; l'inscription moindre des plans par l'autorité académique dans les PREA et PREAP les situent de fait relativement en retrait pour l'éducation et la formation.

Cette traduction « proportionnée » peut éventuellement entraîner une réserve des établissements dans leurs initiatives potentielles dans le cadre de leur autonomie et des PREA et PREAP. Cette tension entre autorités et légitimités nationales et déconcentrées, locales, territoriales (Conseil régional en particulier) et professionnelles peut avoir pour résultante un effet levier ou frein de l'émergence de « pratiques durables », surtout lorsque ces pratiques sont le produit d'une innovation en rupture.

La prise en compte des nouvelles « pratiques durables » induit dans tous les cas la mobilisation des services de la DRAAF en lien avec l'enseignement agricole régional et un rapprochement entre services, ce qui est apprécié.

Dans ce contexte, issu des dynamiques « Terres 2020 » et du Grenelle de l'environnement puis formalisé dans la circulaire « Émergence », l'exercice de la mission des animateurs régionaux DEI-ADT se trouve modifié. Le positionnement transversal des chargés de mission DEI-ADT au sein du SRFD devient plus visible pour les autres services conjointement à la visibilité de l'enseignement agricole et des EA-AT ; la fonction d'animation du réseau des EA-AT y trouve une reconnaissance et les politiques publiques sont plus concrètement perçues en établissements.

Après l'impulsion et l'animation des plans d'action et des réseaux d'EPLEFPA et d'EA-AT, les chargés de mission viennent en accompagnement des diagnostics nombreux et des projets diversifiés des plans très professionnels comme Écophyto 2018, à ceux mobilisant aussi vie scolaire et (ou) services de restauration comme EDD et PNA.

• **Recommandation à la DGER, aux DRAAF et aux directeurs d'EPLEFPA :** Cet accompagnement implique d'identifier des référents et des compétences dans les établissements et les EA-AT, or souvent les compétences ne sont pas repérées formellement, sur la base, par exemple, de curriculum vitae, au-delà du statut. Les référents (dont des tiers temps) seront les « correspondants » locaux des différents plans d'action investis par l'établissement et en particulier en réseau avec les animateurs thématiques respectifs.

Les animateurs régionaux relèvent ainsi la dimension ressources humaines de l'EPLEFPA comme une caractéristique déterminante de la réussite et ils retiennent :

- la volonté du directeur et l'équipe de direction ;
- l'engagement du DEA-DAT, son management et la mobilisation des salariés ;
- la mobilisation des équipes pédagogiques et les décharges horaires ;
- la présence d'un tiers temps ou d'un chef de projet qui viennent souvent après la phase de l'émergence, dans la phase développement du projet pour lequel ces personnels sont de précieux atouts, de crédibilité aussi.

Les chargés de missions DEI-ADT ont donc un rôle important dans la mise en réseau de compétences et la dynamisation de synergies autour de pôles de référence thématique.

Directeurs d'établissements et d'EA-AT sont unanimement reconnus par les animateurs régionaux comme les leviers de l'émergence alors que les directeurs adjoints, directeurs de centres CFA et CFPPA le sont peu, voire pas du tout.

D'autres conditions sont citées par les chargés de mission DEI-ADT comme favorables à l'intégration des « pratiques durables » :

- les caractéristiques technico-économiques, la crédibilité et une certaine représentativité de l'EA-AT ;
- l'architecture des formations « cohérente » et avec des formations de niveau III ou plus ;
- la santé financière de l'établissement.

Ceux-ci soulignent encore et reconnaissent la place particulière des EA-AT dans le dispositif et comme force de changement des pratiques, y compris d'ordre pédagogique. Certains, peu nombreux, s'attachent même davantage au projet d'EA-AT qu'au projet d'établissement. Ceci peut conduire, en l'absence d'axe(s) stratégique(s) ciblé(s), à des positionnements plutôt en réponse à des sollicitations professionnelles, qu'à l'initiative et pionniers.

Les dimensions non seulement techniques, mais aussi pédagogiques et de contribution au développement des EA-AT sont mises en exergue comme atouts de la dynamisation des plans d'action. Seuls la dimension scientifique et les limites des relations avec la recherche et plus particulièrement avec l'enseignement supérieur sont repérées comme des points faibles.

• **Recommandations à la DGER et à l'enseignement supérieur :** La place de l'enseignement supérieur en complémentarité de l'enseignement technique est régulièrement souhaitée mais n'est jamais pleinement obtenue sur le terrain. Il est temps de formaliser de réels partenariats qui facilitent la mise en place et le suivi des ingénieurs en établissements ainsi que la reconnaissance des possibilités offertes par les EA/AT comme lieux de productions de références utilisables garantes de possibilités larges de transfert sur les territoires et relais des volontés régionales.

La complémentarité doit être mise en place sur le plan des échanges de pratiques et en particulier entre domaines et halles de l'enseignement supérieur et EA-AT, sur le plan de la formation continue des personnels et sur celui des EA-AT terrains de stage privilégiés pour les élèves ingénieurs.

Les premiers leviers et points forts de l'émergence des « pratiques durables » rapportés par les chargés de missions régionaux DEI-ADT, en réponse aux questions sur les critères déterminants des EPLEFPA et sur la place des EA-AT, sont donc internes à l'établissement et à son management stratégique en lien avec les plans.

Des leviers et conditions externes sont aussi retenus :

- le partenariat ;
- la fonction animation régionale des missions DEI-ADT ;
- le réseau des DEA-DAT ;
- les aspects financiers ;
- les animateurs des réseaux thématiques et le SNA ;
- la circulaire « Émergence ».

Le niveau national (animateurs thématiques et SNA, DGER) sera approfondi au paragraphe suivant ; on peut néanmoins souligner que les établissements auxquels on avait demandé, dans

le cadre de l'autoévaluation, s'ils jugeaient l'accompagnement de la DGER suffisant (consignes, animateurs réseaux thématiques, SNA,...), ne s'étaient pas prononcés pour 30% des répondants et parmi les répondants qui s'étaient exprimés, 63% l'avaient fait positivement. La fonction d'animation régionale des missions DEI-ADT et du réseau des DEA-DAT a été précédemment éclairée ; en synthèse nous soulignons la place originale du chargé de mission régional, entre services des politiques agricoles et service des politiques éducatives, entre ingénierie de projet, ingénierie financière, expertise technique, éducation et formation, relations humaines et communication.

Restent donc à évoquer les regards des chargés de missions sur les partenariats et les financements comme éléments des stratégies et de positionnements des établissements. Le Conseil régional, avec ses directions de l'agriculture, de l'éducation et de l'environnement est considéré comme le premier partenaire par tous les animateurs régionaux ; c'est aussi très souvent un partenaire financier déterminant lui conférant un rôle clé dans les orientations en lien avec le développement durable. Les autres collectivités territoriales sont aussi citées régulièrement comme partenaires techniques, politiques et financiers. Les chambres d'agriculture sont aussi unanimement reconnues comme partenaires des établissements dans la mise en œuvre des plans d'action et peuvent contribuer aux orientations. Le Rectorat et la DREAL sont partenaires sur l'EDD. Enfin parmi les autres partenaires sont pointées la recherche (INRA), l'ADEME, les agences de l'eau, les OPA de l'AB, la MSA.... La quasi absence de l'enseignement supérieur dans ces citations interroge fortement.

Concernant les financements, en compléments des collectivités territoriales déjà évoquées, sont identifiés par les animateurs régionaux :

- les agences de l'eau mais avec le souhait d'un partenariat plus engagé ;
- le FEADER, le FSE et des programmes européens (jugés parfois lourds et compliqués) ;
- les RMT et le CASDAR ;
- les ministères de l'agriculture et de l'environnement (Ecophyto, BiodivEA, PNA, ...) ;
- l'ADEME.

La nécessité d'une capacité d'autofinancement des EPLEFPA est à nouveau mise en exergue comme un élément indispensable. La vigilance s'impose donc sur les aspects économiques, financiers et fiscaux. Or, comme nous l'avons observé, montré et illustré, certaines pratiques durables innovantes peuvent induire un changement de nature d'activités des exploitations, dans la production (ex : méthanisation et production d'eau chaude pour une collectivité territoriale, photovoltaïque et production d'électricité...) ou les services (ex : services écosystémiques ou commerciaux...). Cet élargissement de l'activité civile agricole au-delà du périmètre défini juridiquement et codifié à l'article L.311-1 du Code rural (issue de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social) peut modifier sensiblement le régime fiscal (impôt et taxes). Or la mission innovation qui nourrit les missions formation - insertion et transfert – développement est une mission de service public de l'enseignement agricole qui n'a pas ni la finalité ni la dimension d'un enjeu concurrentiel (règle des 4P), les activités de l'exploitation étant seulement moyen de la mise en œuvre des missions. En conséquence, afin d'éviter à des directeurs d'établissements d'ester en justice (ce que nous connaissons régulièrement) nous recommandons d'introduire dans l'article L811-8 un complément soulignant l'absence de but lucratif des exploitations des EPLEFPA ; une revue rapide de la jurisprudence et de décisions des finances publiques sur cet objet nous confirme le bien-fondé de la proposition dont devront s'emparer les services juridiques compétents (Annexe N°12 : Fiche technique EPLEFPA, missions et fiscalité).

• **Recommandation à la DGER et aux DRAAF :** En termes de situation financière des établissements, de systèmes de production, d'économie et de fiscalité des EA-AT il est ainsi souhaitable de :

- intégrer dans la loi d'avenir deux compléments relatifs à l'article L811-8 du code rural afin d'améliorer la performance économique, la réactivité et la stabilité des exploitations et des ateliers technologiques :

à l'alinéa « 3° Un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique et sans but lucratif qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

Les personnels, autres que le directeur, recrutés pour exercer leurs fonctions dans les ateliers technologiques ou exploitations agricoles mentionnés au 3° sont des salariés de droit privé qui sont régis par les dispositions du livre VII du présent code ou par celles du code du travail. Ces ateliers technologiques ou exploitations agricoles ont accès à l'ensemble des dispositifs d'aide et d'accompagnement financiers ainsi qu'aux dispositifs de compensation structurels et conjoncturels, nationaux et européens à l'instar des entreprises et exploitations de leur secteur d'activité.....

- créer un fonds de concours régional pour prendre en compte les missions spécifiques des EPLEFPA et plus particulièrement celle portée par les EA/AT : expérimentation – développement – innovation.

Destiné à accélérer l'émergence et le transfert de nouveaux systèmes de production, ce nouvel outil moderne de financement permettrait :

- de redonner de la capacité d'initiative aux établissements dans le cadre de politiques coordonnées au niveau territorial qu'il convient (pays/département/région/État),
- d'assurer une indépendance financière certaine vis à vis des établissements bancaires,
- de favoriser, la réactivité quant à la mise en œuvre de projets structurants pour l'établissement et ses partenaires,
- d'améliorer l'attractivité des partenariats avec l'enseignement technique agricole,
- de cofinancer des actions R&D et transfert avec le CASDAR, les futurs fonds européens, le CPER si maintenu,
- d'indemniser les surcoûts liés aux activités R&D menées sur les exploitations des EPLEFPA,
- d'assurer des avances sur subventions publiques à recevoir dans le cadre de projets d'ampleur portés par les établissements.

Les partenaires financiers du fonds de concours régional seraient :

- les EPL de la région,
- la banque publique d'investissement,
- les agences de l'eau,
- le conseil régional,
- l'Etat,
- des partenaires bancaires le cas échéant.

Les personnels « tiers temps » et « chefs de projets » figurent au titre des ressources comme contribution de la DGER. La question du positionnement de certains chefs de projets auprès des DRAAF est posée.

En conclusion de cette contextualisation régionale des stratégies des EPLEFPA à travers les réponses aux questionnaires transmis aux chargés de missions DEI-ADT, nous observons une très grande cohérence avec les constats issus des autoévaluations par les établissements.

• **Recommandation à la DGER, aux DRAAF et aux directeurs d'EPL :** Au niveau local le pilotage et la formation des directeurs d'EPLEFPA, le profil du binôme Directeur EPLEFPA et DEA-DAT, la visibilité des compétences potentielles constituent un enjeu pour la mise en œuvre des plans d'action dans le cadre des projets d'établissements.

• **Recommandation à la DGER et aux DRAAF :** L'enjeu de l'animation régionale dans son rôle d'interface, est bien perçu, ce qui est aussi conforté par la prise en compte des missions DEI-ADT dans les dialogues de gestion depuis quelques années ; ce constat doit se traduire dans la définition de profil de poste, par une lettre de mission et un temps de travail au moins égal à 50%. En région, la qualité de la relation DRAAF – Conseil régional est une clé de l'émergence.

Dans la relation national-régional, des précisions méritent d'être apportées sur la prise en compte du régional par les animateurs thématiques et dans l'autorité de rattachement de certains chefs de projets mais d'autres leviers sont identifiés par les animateurs régionaux au niveau national.

Une mention particulière doit être faite suite aux 3 réponses des DOM-COM. La place des exploitations agricoles des EPLEFPA est, dans ce cas, particulière ; ses fonctions d'expérimentation développement, de démonstration et de vulgarisation sont très importantes pour les territoires. L'exploitation est souvent le support modélisable pour le développement, ce qui explique sans doute la large mise en œuvre d'Ecophyto 2018 en lien avec les organisations professionnelles.

On remarque aussi la place tenue par l'éducation au développement durable, ce qui facilite les partenariats avec l'Education Nationale ; tout comme le plan national pour l'alimentation permet à de nombreux services des directions de l'agriculture de développer des projets en commun. Dans les réponses obtenues la présence d'un personnels de type 1/3 temps ou ingénieur chef de projet est cité comme élément nécessaire à la mise en place de l'action et au « portage » de celle ci sur le terrain.

2) Le niveau national

On retiendra ainsi que :

- la circulaire DGER est appréciée par les animateurs régionaux, voire plébiscitée, dans son effet de redynamisation des missions DEI-ADT et de l'utilisation pédagogique des EA-AT ; une nouvelle circulaire est attendue ;
- le SNA est à la fois reconnu comme levier tout en étant considéré comme distant et d'accès difficile pour ceux qui ne sont pas en proximité, comme si paradoxalement le SNA se « territorialisait ». Le fait régional impose en fait un repositionnement ; à titre d'exemple on constate que la formation des personnels n'est jamais utilisée comme un levier de l'émergence des « pratiques durables » par les services des DRAAF ;
- les réseaux thématiques sont perçus comme des leviers d'expertise par 80% des animateurs régionaux mais leur positionnement par rapport aux DRAAF nécessite sans doute d'être bien précisé en particulier lors de leurs interventions en région.

Nous avons donc sollicité les animateurs thématiques afin de mieux connaître les processus d'intégration de nouvelles « pratiques durables » dans les activités et les projets des établissements.

a) Émergence des « pratiques durables » et place des réseaux thématiques

Ce sont la circulaire « *Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* » du 27 juin 2008 puis la note de service « *Mise en place des réseaux thématiques DGER* » du 8 décembre 2008 qui installent les animateurs des réseaux thématiques relevant de la sous-direction de l'innovation et chargés :

« d'accomplir cette mission spécifique de l'enseignement agricole d'animation des territoires en appui, d'une part aux politiques publiques en matière d'enseignement agricole et d'autre part à celles issues du "Grenelle de l'environnement".

Ces réseaux forment une composante du SNA. Les animateurs doivent contribuer à :

- *capitaliser les expériences menées dans le cadre des réseaux, les rendre plus visibles et participer à l'élaboration de ressources techniques et pédagogiques en lien avec le SNA ;*
- *développer et valoriser les compétences des agents impliqués ;*
- *s'inscrire dans des dispositifs expérimentaux et de recherche ;*
- *communiquer (conférences thématiques, veille, représentation de l'enseignement agricole en réunion avec les partenaires ;*
- *mobiliser leur expertise thématique pour les établissements, les animateurs régionaux, les DRAAF-SRFD et les différentes directions du ministère. »*

C'est à cette expertise que nous avons fait appel dans le cadre de l'évaluation afin, à partir des monographies de quelques actions innovantes conduites en EPLEFPA, d'éclairer les processus d'émergence des « pratiques durables » dans des établissements et leur intégration stratégique dans les projets.

Les cinq monographies (Annexe N°11) montrent clairement les résultats, effets et impacts des actions mises en œuvre, soulignent les leviers, les freins et les conditions de réussite (management, compétences et financement). Par effet miroir, on perçoit bien aussi le « métier d'animateur thématique ». Ces monographies ont été rapportées en suivant une trame commune qui ne neutralise pas cependant la diversité des actions décrites qui ont été retenues parmi 22 descriptions. Elles illustrent de façon très pertinente les constats relevés par les autoévaluations des établissements et dans les réponses aux questionnaires des animateurs régionaux. Ces derniers sont d'ailleurs peu cités dans les monographies ce qui confirme la tendance à une relation d'expertise de proximité « Etablissements – Réseaux thématiques » (ex : émergence du groupe de travail des EPLEFPA porteurs de projets méthanisation).

Nos observations faites par ailleurs mettent aussi en évidence cette posture privilégiée et une production plutôt de type « filière » des réseaux avec pour chacun d'entre eux, en propre, une logique de capitalisation et de valorisation, une ligne graphique et une communication par réseau de pairs ; ce premier cercle de pairs n'est pas toujours dépassé au profit de l'enseignement agricole. Ainsi la valeur ajoutée remarquable produite par les acteurs et les animateurs de réseaux thématiques (particulièrement pour le volet éducation et formation) n'est-elle pas suffisamment visible et vulgarisée.

Un travail important de compilation des productions a déjà été entrepris, il doit se poursuivre tout en se professionnalisant encore et complétant les démarches heuristiques communes.

- Enfin ces monographies mettent aussi en lumière le déficit d'indicateurs de résultats et d'efficience par action. Une réflexion conduite de manière simultanée avec le groupe de travail sur les descripteurs est donc opportune pour élaborer une méthode de définition des indicateurs.

Nous avons observé une grande diversité d'actions, dans leur nature, leur ambition, les ressources et partenariats mobilisés, les conditions enfin, selon les différents plans. Un groupe de travail doit être mis en place pour produire des descripteurs, base pour l'élaboration d'indicateurs. Ceci est d'autant plus nécessaire pour repérer, identifier et décrire des actions impulsées par des acteurs territoriaux et en particulier dans le cadre de politiques régionales.

La mise en œuvre des actions se traduit par des réalisations effectives, le plus souvent remarquables, sous l'effet de déterminants externes institutionnels majeurs, ou internes liés au pilotage. Mais les connaissances et compétences acquises à travers les résultats et effets des actions sont insuffisamment capitalisées et valorisées ou, lorsqu'elles le sont, c'est rarement au-delà des réseaux de pairs thématiques ou du plan considéré.

Les données issues des enquêtes auprès des chargés de mission DEI et ADT en DRAAF et des animateurs thématiques sont très cohérentes avec les constats faits à partir des évaluations internes.

Afin de poursuivre l'évaluation au-delà des résultats, effets et impact et tout en nous appuyant sur les constats des réalisations effectives, nous élaborons un cadre interprétatif d'analyse et d'évaluation de la pertinence, de la cohérence et de l'efficience des stratégies et résultats de positionnement des établissements.

TROISIÈME PARTIE : ANALYSES ET ÉVALUATION

Évaluer des stratégies et résultats de positionnement des établissements sur les principaux plans d'action publique, c'est en définitive interpréter et juger une politique locale et son exercice au regard de la politique nationale énoncée dans la circulaire « *Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* », politiques interagissant avec le fait régional décentralisé et déconcentré.

Ces stratégies de positionnement sont concrétisées dans les projets d'établissements sous forme d'axes ou d'objectifs stratégiques intégrant des actions des différents plans. Si les actions sont observables à travers les réalisations traduites en résultats et effets, leur intégration au niveau stratégique dans les projets est souvent implicite, voire opportuniste mais rarement explicite. Pour cette raison nous avons opté pour l'approche inductive des stratégies à travers l'observation des positionnements des établissements sur les différents plans, puis des actions mises en œuvre pour chaque plan étudié avec leurs facteurs contingents.

Les actions et leur effectuation sont rapportées par l'évaluation interne des établissements de l'échantillon sur la base du guide d'autoévaluation. Les regards portés par les chargés de missions régionaux DEI-ADT et les animateurs thématiques ont enrichi et conforté l'évaluation interne. Pour la compléter et au titre de l'évaluation externe, nous avons réalisé une douzaine de visites d'établissements, hors les EPLEFPA tests.

L'ensemble de la démarche nous conduit à proposer un cadre d'interprétation des stratégies et positionnements des établissements préalablement à leur évaluation dans les dimensions « pertinence, cohérence et efficacité », et complétant la partie « évaluation des résultats ».

I. CADRE D'INTERPRÉTATION

Le cadre d'interprétation retenu comprend trois vecteurs ou axes dont la résultante est le positionnement de l'EPLFPA comme manifestation de la stratégie d'intégration de nouvelles « pratiques durables » dans les projets de l'établissement :

- Axe systèmes et plans d'actions ;
- Axe pilotage et gouvernance de l'émergence des pratiques ;
- Axe de l'établissement : contexte, culture et identité.

Nous caractérisons chaque axe et l'illustrons par un exemple.

1) **Systèmes et plans d'actions : Efficacité, Substitution, Rupture ; autonomisation et résilience – diversification ; professionnel-éducatif-territorial**

Ce domaine est celui de l'innovation et du changement avec trois groupes de variables :

- la nature et l'intensité du changement, en lien avec le système d'actions innovantes (Efficacité, Substitution ou Rupture), qui déterminent une complexification plus grande d'un ou plusieurs centres de l'établissement avec passage à un niveau supérieur d'intégration ;

- le changement conduit aussi à un degré d'autonomisation et de résilience plus élevé et éventuellement à une nouvelle activité, à part entière, du système centre;
- le système d'actions induit une évolution de type : plutôt technico-économique, ou (et) relevant davantage du champ éducatif, ou (et) relative au territoire de l'établissement.

L'établissement « X » est engagé dans un seul plan d'action par son exploitation : Écophyto 2018. L'action est bien intégrée dans les projets de filière de formation scolaire, le lien avec les autres centres et sites de l'établissement est réduit (cloisonnement des centres et éloignement). Cependant exploitation intervient aussi sur d'autres thématiques : agriculture biologique, biodiversité, circuits courts.

Pour le directeur d'EPLEFPA ce sont la volonté du DEA, la culture de l'établissement et incitation de la DRAAF qui ont prévalu dans l'initiative ; pour le DEA c'est la réflexion qui était en cours sur la place des produits phytosanitaires dans les différents systèmes de production : en arboriculture et sur le troupeau laitier qui a motivé l'engagement et l'action « Écophyto » se traduira par une reconception du système de production (parcellaire, rotation, intercultures, compostage, autonomie alimentaire,...) ; pour l'enseignante qui assure l'animation, le plan « Écophyto » ayant donné « envie » aux enseignants de travailler collectivement, cela peut donc être considéré comme un facteur « déclencheur » ; enfin l'existence d'un certain nombre d'inconnues relevant de l'agronomie et de la biologie « dans et autour des parcelles » a conduit à positionner Écophyto comme la possibilité de mieux comprendre les systèmes de production en mobilisant les enseignants et en faisant de l'élève un acteur « actif » de ces changements.

Les déterminants internes sont donc les plus importants :

- l'ouverture et la volonté du DEA d'associer les enseignants aux réflexions en cours
- la « posture » constructive des enseignants,
- l'existence de moyens spécifiques qui permettent de dégager du temps,

Parmi les déterminants externes la présence de partenaires professionnels locaux a été un élément positif dans le déroulement de l'action mais ces derniers ne semblent pas avoir joué un rôle essentiel au moment de l'engagement dans l'action.

L'organisation et la gouvernance sont assurées par une équipe pluridisciplinaire composée de 8 enseignants du lycée dont 5 en agronomie, 1 en biologie, 1 en sciences physiques et 1 en économie avec le DEA. L'animatrice est chargée de « coordonner et faire vivre » les actions pédagogiques mises en place à partir d'Écophyto ; l'enveloppe budgétaire est affectée prioritairement au financement de l'animation par la prise en charge de 2 h /semaine (équivalent face à face élèves) pour l'animatrice. Il y a une excellente intégration des thèmes et activités dans les pratiques des enseignants : mise en place de fiches

action pour chaque année scolaire avec un bilan en juin.

L'exploitation agricole est considérée comme un espace de formation avec des interventions sur le terrain mais aussi comme un levier de réflexions et d'échanges avec les membres de l'équipe pédagogique ; l'ouverture, la sensibilité à la fonction pédagogique et la disponibilité du DEA sont des éléments très favorables.

Les effets éducatifs et pédagogiques sont manifestes et pertinents ; l'action a permis de structurer les interventions des enseignants sur et à partir de l'exploitation avec :

- un plan d'actions par année scolaire,
- un calendrier de l'animation pédagogique avec pour chaque étape : les objectifs, le public visé, les réalisations,
- la construction de fiches d'actions pédagogiques en lien avec l'action 16, chaque fiche comprenant : l'enseignant référent, la classe, le module, les horaires, l'hypothèse agronomique, l'objectif, la description et le calendrier de l'action, la production, les partenariats, le budget,...
- des transferts d'expériences d'élève à élève ou de classe à classe ;
- des situations pédagogiques intégrées dans les rubans pédagogiques.

Par ailleurs, au titre des productions pédagogiques, il faut signaler :

- une exposition sur la démarche Écophyto avec des posters qui servent de supports visuels pour des animations lors de rencontres avec les professionnels ;
- la production de protocoles mis à disposition sur le site du lycée ;
- l'existence de fiches illustrées de ressources pédagogiques.

La mise en place de l'action 16 Écophyto est manifestement une réussite au sein de l'établissement pour trois raisons essentielles :

- **sur l'exploitation**, elle a sans doute facilité le transfert de système qui se mettait en place, mutation qui se traduit aujourd'hui par la présence d'un système performant économiquement et écologiquement ; la conversion de la totalité de l'exploitation en agriculture biologique s'est faite avec maîtrise et cohérence.
- **la valorisation pédagogique est incontestable** : l'action a créé une dynamique au sein de l'équipe pédagogique et l'exploitation est devenue un support pédagogique pour illustrer des

notions complexes ; ce point est d'autant plus important que le lycée ne comprend aucune filière professionnelle dans le secondaire ;

- **les conséquences en terme de partenariat sont réelles** : ainsi, l'établissement est associé à deux programmes Écophyto sur le volet recherche : DEPHY Bioreco porté par l'INRA et DEPHY Plateforme des Techniques Alternatives et Biologiques porté par la Chambre d'agriculture départementale. Dans ce projet tourné vers des comparaisons de systèmes de production une grande partie du projet concerne l'analyse de la biodiversité fonctionnelle par la mise en place de haies (programme en cours avec l'ONF sur l'exploitation).

Le rôle de « catalyseur » du DEA est à souligner : bénéficiant d'une forte délégation du chef d'établissement, il a su accueillir les enseignants, les motiver et les accompagner ; il souligne deux points essentiels que constituent l'attribution de moyens financiers et l'engagement fort de l'animatrice pédagogique.

Dans un contexte d'innovation « technique et pédagogique », Écophyto a donc conduit :

- à structurer les réflexions, à formaliser les démarches au service de la formation (des élèves essentiellement à Valence),
- à valoriser les travaux et évolutions conduits en termes de système d'exploitation,
- à renforcer l'image de l'établissement sur le territoire.

2) Pilotage et gouvernance de l'émergence des pratiques : légitimation, régulation, projet d'établissement et management

Les politiques, nationales, régionales et locales constituent le second vecteur d'interprétation. Le processus impulsion, décision et régulation articule en fait les légitimités : nationale, régionale et locale-territoriale, dans le pilotage et la gouvernance de l'émergence. La contribution aux orientations et à l'engagement des organisations professionnelles et (ou) sectorielles est fonction des plans, nous l'avons bien constaté, mais souvent en complément des niveaux politiques précédents qui sont plus déterminants.

La circulaire a un effet d'impulsion, d'injonction mais aussi de légitimation, et donc d'autorisation, pour des actions que certains acteurs, de filière ou du territoire, peuvent considérer, voire contester, comme marginales ou alternatives. Le conseil régional a aussi un rôle important dans l'impulsion en particulier pour certains plans comme l'AB et il peut intervenir, en fonctionnement par des appels à projets au contenu parfois éducatif et pédagogique, et (ou) en investissement. Il faut ainsi mettre en évidence, la contribution du territoire à la formation à travers certains appels à projets du Conseil régional, et la contextualisation observée des enseignements ; nous soulignons simultanément cependant que cela n'entraîne pas *de facto* une territorialisation sans genericité des méthodes, outils et notions enseignés. La DRAAF est le plus souvent dans une position de régulation.

Le décisionnel revient à l'établissement, à ses instances, sur proposition des équipes de direction et pédagogiques et dans le cadre du projet d'EPLEFPA. Le processus d'élaboration de la décision est le plus souvent conduit par le directeur de l'établissement et (ou) par le directeur d'EA-AT ; le management stratégique du directeur d'EPLEFPA et son engagement (pionnier, suiveur, résistant...), ainsi que la qualité de la relation au sein du binôme Directeur EPLEFPA et DEA-DAT, sont essentiels. Notons que nous avons rarement observé des Comités de pilotage *ad hoc* mis en place spécifiquement pour certaines actions et associant les acteurs.

Aux déterminants externes majeurs du pilotage et de la gouvernance nous devons rattacher les choix stratégiques des partenaires, les politiques des autres collectivités territoriales et les orientations des acteurs sectoriels.

L'établissement « Y » appartient à un bassin de production de maïs sur des exploitations de consistance modeste ; les relations entre le milieu agricole et les autres citoyens du territoire y sont parfois animées. On retrouve cette dichotomie au sein de l'établissement entre le secteur de la production agricole et celui de l'aménagement et de l'environnement (dont forêt).

L'EPLEFPA a une forte identité et un rayonnement conférés par :

- la culture du projet et l'ingénierie territoriale du local à l'international ;
- un fort ancrage agricole (Président de CA agriculteur), rural et territorial (formation forestière et aménagement, technicien rivières CFPPA...);
- Une architecture de formation cohérente et techno-professionnelle.

L'histoire et la culture de l'établissement ont favorisé l'émergence d'actions innovantes : ingénierie et 7 ingénieurs ; agriculture « maïs » environnement ; animation et développement des territoires ; des tiers temps renforcent ces dynamiques. Mais s'il y a engagement avec les acteurs du territoire, celui-ci est sectorisé et il n'y a pas spontanément de synergie qui se mette en place entre les filières de production et les filières forestières ou d'aménagement ; comme si l'établissement était un reflet représentatif du territoire. L'exploitation est aussi duale : agricole et forestière. Cependant demain les choix de la production de bois de chauffage pour l'une et de la méthanisation pour l'autre conduiront peut-être à les mettre en synergie pour l'énergie.

L'exploitation a complètement muté en 6 ou 7 ans. La décision d'opter pour le robot d'une part, puis pour la méthanisation comme second atelier de production confortant l'atelier laitier a transformé son potentiel de production. On peut affirmer ce sont ces deux innovations qui ont fait muter l'exploitation et en corollaire son attractivité pour le territoire ; les choix du type de méthaniseur avec des entrants territoires (déchets tonte et issues de céréales) et des sortants territoires (achat eau chaude par collectivités pour réseau de chaleur) illustre bien l'innovation technique et territoriale. Le numérique et l'électronique auront une place importante dans ce nouveau « format » de l'exploitation et son potentiel pédagogique. Les engagements pris transforment aussi l'établissement dans sa situation économique et financière et éventuellement l'exploitation dans son statut fiscal, sauf si, comme cela s'imposerait le but non lucratif des activités est acté.

L'établissement est engagé dans deux plans (circulaire 2008) : Ecophyto Action 14 et PPEnergie. Il conduit aussi des actions qui relèvent d'autres domaines de la Circulaire Emergence et avec d'autres financements :

- action Biodiversité des étangs (financement Conseil régional et Conseil général 65) ;
- action de formation d'adultes en AB au CFPPA ;

L'établissement s'est engagé dans ces différents plans de manière diverse et sans priorités claires car il n'y avait pas de concurrence ni de priorités à faire eu égard aux intérêts différents suivant les thématiques, le public et les usages ciblés et aux conditions d'émergence très différentes.

La participation de l'exploitation à l'action 14 est liée étroitement à une sollicitation de la profession (Chambre agri. + Arvalis ...). L'exploitation y trouve son intérêt dans la maîtrise des intrants et le rayonnement. La valorisation par le lycée est très modeste, plutôt en BTS ACSE et plutôt à partir des résultats et des données enregistrées qu'en termes d'observations, de TP terrain et d'apprentissage de l'élaboration d'un diagnostic. Elle l'est davantage par le CFPPA qui délivre aussi des Certiphytos. Le transfert vers la profession agricole (agriculteurs et conseillers) est bon.

Il en va différemment de l'intégration au PPE qui, sur la base d'une réflexion du DEA en 2005 cherchant une voie de diversification de la production laitière bovine, a émergé puis a vu converger tout une série de leviers s'additionnant au fil du temps pour conforter le projet :

- accompagnement favorable et sans faille du directeur d'EPL qui engagera financièrement l'établissement ;
- mise en place d'un tiers temps en appui au projet ;
- bienveillance d'un agriculteur du territoire pionnier de la méthanisation ;
- appui technique compétent de Solagro ;
- circulaire 2008 et PPE ; mise en place du réseau énergie qui accompagne la dynamique et éclaire les interrogations ;
- réalisation de la stabulation et robot de traite en 2009 préparant l'investissement méthaniseur ;
- partenariat Communautés de communes et convention rachat d'eau chaude = sortants territoire + partenariat Euralis pour valorisation issues de céréales = entrants territoires ;
- financement PPE 24%, Conseil régional 12% (plan Energies renouvelables du CR MP), Conseil général 3,7%, emprunt 59,3%.

Toutes les instances ont été consultées sur ce projet. Néanmoins cette action est encore peu intégrée dans les projets de filières de formation (SIL Bois Energie). Par contre le transfert vers la profession agricole est fort.

Parmi les autres actions innovantes, l'initiative qui a émergé sur la biodiversité des étangs concerne d'abord le lycée et les filières de formation du secteur Aménagement mais aussi les STAV ; l'exploitation est support et gestionnaire des étangs anciennement productifs. L'action est soutenue par le Conseil régional et le conseil général du département.

C'est un enseignant (IPEF responsable du club Nature et coordinateur du GPN) qui est à l'émergence de cette action ; il a un tiers temps. Une plaquette de qualité a été produite et diffusée à 1500 exemplaires. Cette action a un impact sur le rayonnement de l'établissement et son recrutement (image métiers nature). Il y a aussi un impact sur la gestion d'espaces de biodiversité par l'exploitation dont le conseil est consulté ; les autres conseils ne le sont pas.

Le rôle de l'équipe de direction est éminent.. Les freins et leviers relèvent tous deux :

- des aspects économiques et financiers ;
- des compétences disponibles et de la dynamique émergente (tiers temps...) ;
- de la gouvernance (directeur EPL en particulier) ;
- du territoire (poids respectifs des secteurs professionnels, des associatifs et des élus)...

La circulaire 2008 légitime les initiatives en particulier lorsque certains acteurs du territoire freinent.

L'aptitude à la décision et l'accompagnement des initiatives et des projets par le directeur de l'EPL semblent déterminantes dans la facilitation de l'émergence et pour conforter l'opportunité ; l'appui par des moyens en personnels (tiers temps par exemple) est aussi nécessaire ainsi que l'acceptabilité interne et du territoire ; mais ces conditions nécessaires impliquent la mobilisation de moyens pour la mise en œuvre et le développement du projet, pour son transfert pédagogique et vers les acteurs professionnels. Le transfert professionnel apparaît plus immédiat, la valorisation pédagogique étant plus lente à rentrer dans la temporalité de la formation.

Si l'architecture des formations de cet établissement est cohérente avec les projets émergents, le fonctionnement pédagogique « en flux tendus »

sans marge de manœuvre crée un risque de rupture entre formation et innovation.

L'ensemble des acteurs impliqués dans les actions innovantes est en réseau à travers leur participation réciproque aux instances de chaque groupe d'acteurs. C'est au sein de ces instances que sont prises les positions et décisions, en présence des partenaires.

Ces actions sont intégrées dans des projets de centre, dans le projet d'établissement et dans les projets de filières pédagogiques selon une géométrie et une stratégie variable, peut être concrétisation de la politique implicite de l'établissement dans un contexte territorial et des secteurs professionnels et associatifs parfois complexes imposant distance et neutralité.

C'est sans doute ainsi, « en marchant sur deux jambes », agriculture et environnement que ce pilotage confère une dimension stratégique aux actions en faveur de l'émergence de pratiques durables. Il faut tout de même que les deux jambes soient coordonnées pour aller dans la même direction. Le robot, et ce qu'il implique, peuvent apparaître comme un point de divergence, la méthanisation et la production de bois de chauffage comme des points de possible convergence.

L'exploitation est au cœur de l'innovation au sein de l'EPL ; plus qu'un espace productif agricole et forestier, c'est une parcelle de territoire dans lequel elle s'inscrit par ses acteurs, ses projets et sa biogéographie.

Les enseignants et les apprenants s'approprient ces actions au titre des savoirs en décalage avec l'action et de façon variable selon les actions; le livret pédagogique sur la Biodiversité des étangs est un exemple intéressant de vulgarisation, l'appropriation se faisant aussi à travers des activités périéducatives (ex : Club Nature). Ces actions informelles d'éducation développent des savoirs, des compétences transversales et des habiletés sociales chez les apprenants.

3) L'établissement et son contexte : structure de l'EPLEFPA, architecture des formations, ressources et territoire, exercice des missions

Cet axe regroupe l'ensemble des aspects clés relatifs à l'établissement proprement dit et on distinguera ceux relatifs à :

- la structure de l'EPLEFPA et en particulier le(s) EA-AT (3 fonctions) ;
- l'architecture des formations des différents centres de formation (besoins éducation et formation professionnelle), et au(x) :
- ressources : compétences, économie et finances, pôles et réseaux ;
- contexte territorial et modalités d'exercice des missions (attentes et opportunités, « concurrences » vs centre de ressources)

Nous avons observé un effet sites, centres et taille de la structure « établissement » ; le nombre de centres de formation, leur complémentarité dans des filières de formation différentes, ou la capitalisation de leurs potentiels sur un même domaine d'intervention, et la mise en synergie des compétences affecte ainsi les moyens qui seront disponibles pour mettre en place puis en œuvre les projets. La situation économique et financière a été considérée comme levier ou frein et la complémentarité des centres, peut faciliter la gestion de la trésorerie des projets. Ces éléments sont aussi applicables aux centres de production ?

Lorsque l'échelle de l'EPLEFPA ne dispose pas d'un potentiel suffisant, malgré les contributions externes en compétences (tiers temps et (ou) chefs de projet par exemple) et (ou) financières, l'inscription dans des pôles ou réseaux d'établissements ou autres organisations permet de conforter une dynamique d'émergence de nouvelles pratiques. Sans rechercher l'adéquation, une architecture de formations peut offrir une densité de compétences plus ou moins grande sur un domaine particulier, et si, s'y ajoute une cohérence forte avec les projets de(s) (l') EA-AT, alors se dessine une véritable qualification de l'établissement pour ce domaine.

Certains établissements ont une expérience ancienne et exercée des missions DEI-ADT, parfois sur un domaine bien particulier (ex : pôle agroenvironnemental, ancienne ENIL,...) qui leur confère une reconnaissance et une véritable identité dans le territoire et (ou) un secteur professionnel, qui vont faciliter leur positionnement sur les plans d'action en lien avec l'émergence de « pratiques durables ».

L'établissement Z est situé à 5 kms du littoral atlantique. La commune qui accueille l'établissement recense 10500 habitants, population qui est multipliée par deux durant la période estivale. Elle compte plus de 17 km de façade maritime. Espace touristique par excellence, trois stations balnéaires côtoient des zones naturelles variées que sont les marais, une vasière, une lagune, des dunes et un archipel remarquable. La zone dunaire ainsi que l'archipel sont classés "Natura 2000". Le paysage bocager marque les zones agricoles qui sont tournées vers l'élevage.

Les élus du territoire ont engagé diverses actions de conservation du patrimoine et de la biodiversité et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ; on note parmi d'autres actions la réhabilitation des lagunes avec la restauration des habitats dunaire, la reconquête des marais, l'éducation à l'environnement pour les jeunes générations.

L'établissement est associé à certaines d'entre elles et s'y implique.

L'établissement comporte aujourd'hui deux centres, le LEGTA et l'exploitation agricole, une antenne du centre de formation d'apprentis et une antenne du CFPPA, du département.

Le LEGTA compte deux filières professionnelles, la filière CGEA et la filière aquacole ceci du bac pro aux BTS ACSE et aquaculture. Le recrutement y est de bon niveau. La filière aquacole sur la région est singulière et investissements récents ont été faits par la collectivité régionale, dans ce domaine, sur l'EPLEFPA Concernant les cursus à dominante agricole, il est manifeste que la présence de l'exploitation et sa reconnaissance dans le milieu professionnel sont des atouts prépondérants. Le lycée est également détenteur d'une filière scientifique et technologique où on dénombre près

de 150 élèves. Les secondes générales et technologiques alimentent un bac S et un bac technologique avec deux EIL, valorisation des espaces et productions agricoles.

L'exploitation de polyculture élevage conduit trois ateliers, le premier en bovins laitiers (48 VL et 375 000 l de quota) et deux plus secondaires avec un élevage de porcs naisseur – engraisseur (75 truies) et un atelier de production de poulets de chair (12 500 poulets label par an). Les deux sont en hors sol. La surface totale est de 109,35 hectares auxquels il convient de déduire 7,21 hectares à usages non agricoles pour ainsi fixer la surface agricole utile à 102,14 hectares. Le fermage représente 62 ha.

Les cultures se répartissent de la manière suivante : céréales : 11,81 ha; oléagineux : 5,17 ha; protéagineux : 3,57 ha. Les fourrages annuels consomment 23,17 ha et les surfaces en herbe s'étendent sur 46 ha dont 24,2 ha de prairies permanentes et 22 ha de prairies temporaires. Le total de la surface fourragère de production occupe plus de 69 ha soit 67,5% de l'assolement. Le système vient d'être complété depuis trois campagnes par un atelier bovin allaitant de 12 vaches mères en race nantaise. Cet élevage a été créé dans le cadre d'un partenariat avec la commune et le conservatoire du littoral pour l'entretien des marais locaux. La valorisation de la production se fait par la vente directe d'animaux de boucherie abattus et découpés localement. Ce créneau pourrait être complété à terme par la commercialisation d'animaux reproducteurs dans le cadre d'un protocole de relance des races menacées. L'exploitation occupe 3,15 ETP dont 3.

L'exploitation reste un modèle intensif bien ancré régionalement, elle est extrêmement dépendante des acteurs de l'amont et de l'aval des filières. La création de l'atelier allaitant amorce une nouvelle orientation encore bien ténue et liée à une opportunité locale de valorisation d'espaces voués à l'enfrichement. Il est à noter que les agriculteurs locaux ainsi que les représentants professionnels aux différents conseils de l'établissement ont regardé avec une certaine perplexité l'avènement de ce projet, pour autant les pratiques culturales évoluent vers des techniques économes en intrants et plus respectueuses de l'environnement.

L'atelier technique et pédagogique aquacole a été créé sous forme d'un service à comptabilité distincte (SACD). Il est composé d'un centre technique et pédagogique opérationnel depuis octobre 2012 et de 5 bassins extérieurs; il vise à devenir un centre constitutif de l'EPL. Inauguré à l'automne 2012, il s'inspire des innovations portées par les centres de recherche (INRA) et les centres techniques (ITAVI); il est doté d'un système d'élevage en eau recirculée (économie d'eau = 90%) et d'une station de phytoépuration des eaux de rejet. Alimenté depuis un forage (20 m³/h), cet atelier de 1000 m² dispose d'une éclosérie, d'une plateforme de grossissement salmonicole (circuit ouvert), d'une salle de production en eau recirculée (circuit fermé),

d'une salle de production de phytoplancton, d'une salle de production de zooplancton, d'un espace aquariologie et de deux salles de cours.

En complément des étangs (3700 m²) créés en 2005, l'outil va permettre de développer :

- l'activité de production en liens avec les professionnels – salmoniculture, poissons d'ornement d'eau chaude et froide...
- des actions d'expérimentation et de vulgarisation: des projets sont en construction avec des partenaires privés et publics sur les domaines de l'alimentation, du traitement des effluents....
- un renforcement des relations avec le territoire afin de promouvoir les produits, les métiers et la filière aquacole avec les scolaires et le grand public.

L'établissement est partenaire est investi dans 5 projets ou actions majeurs de portées diverses qui, tous, irradiant la pédagogie. Il s'est engagé dans le cadre de son projet et dans la démarche agenda 21, à préserver les ressources et à contribuer au développement durable du territoire. Il entend, ainsi, limiter l'impact des pratiques agricoles et aquacoles sur l'environnement. En outre, il veut amplifier sa politique d'ouverture (exploitation, atelier aquacole, enseignement scolaire) au territoire et à sa population.

Initiée par l'équipe de direction de l'EPL, la démarche Agenda 21 se veut complémentaire du projet d'établissement. Elle permet, à partir des diagnostics déjà existants (bilan planète, bilan carbone, état des lieux du projet d'établissement), de proposer des axes de progrès qui se déclinent en plans d'actions à mettre en œuvre à court et moyen termes. Le lancement a été réalisé en 2010 avec l'appui du Conseil Régional. L'opération a démarré avec un temps banalisé avec les adultes de l'établissement et les écodélégués pour présenter la démarche et les enjeux. Cette première étape a été confiée à une association spécialisée dans la formation à l'écocitoyenneté. A l'issue un sondage a été effectué auprès de la communauté éducative, 4 axes de progrès ont été retenus :

- la restauration collective
- l'énergie et la gestion des déchets
- la communication et la pédagogie
- la gestion de la ressource en eau et le projet d'exploitation

Ce travail a permis ensuite d'engager divers programmes et projets opérationnels tels que :

- la charte "qualycée";
- Ecophyto;
- le Projet IBIS;
- la réhabilitation et l'entretien des marais;
- le centre technique aquacole (cf plus haut)

La charte Qualycée: Le conseil régional propose aux établissements disposant de filières professionnelles et technologiques, d'améliorer l'organisation physique et fonctionnelle des ateliers et locaux et au final d'améliorer l'image du lycée auprès des élèves, des parents d'élèves, des professeurs mais aussi des entreprises intéressées

par les filières développées. Les axes choisis par l'EPLEFPA sont:

- préserver la ressource en eau;
- préserver les ressources et contribuer au DD du territoire;
- participer à la lutte contre le réchauffement climatique;
- favoriser le bien être des usagers;
- proposer une alimentation de qualité.

Ecophyto 2018: L'exploitation de l'établissement s'est engagée dans deux actions (14 et 16):

Action 14

Mutualiser les données de références sur les systèmes de culture «économiques en produits phytopharmaceutiques » au sein d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières de production et en associant les différents partenaires, et valoriser le rôle des fermes appartenant à ce réseau.

Cette action, pilotée régionalement par la chambre d'agriculture de Bretagne consiste pour l'exploitation à mettre en place des cultures faiblement consommatrices d'intrants. Deux essais sont menés actuellement sur colza et maïs. Un PIC a été mis en place pour présenter les résultats, lors de journées "terrain" aux professionnels.

La seconde étape consiste à faire faire la reconception par la classe de BTS ACSE, de l'assolement de l'exploitation avec un double objectif, la diminution sensible des intrants et l'autonomie alimentaire du troupeau laitier.

Action 16

Engager les exploitations de l'enseignement et du développement agricoles à jouer systématiquement un rôle moteur dans la généralisation des itinéraires techniques et des systèmes de culture innovants.

Le projet IBIS / BiodivEA: La méthode de diagnostic d'exploitation IBIS propose une démarche cadrée, des repères et des clés de raisonnement, à destination des agents du développement agricole amenés à conseiller les agriculteurs sur la gestion de la biodiversité.

Une séquence se déroule chaque année depuis 3 ans en partenariat entre des BTS ACSE et des BTS GPN de deux autres lycées agricoles. Sur 2 jours, à l'aide de la méthode IBIS, il s'agit d'appréhender la question de la biodiversité sur les espaces agricoles. Après un diagnostic des enjeux du territoire, les étudiants évaluent l'état des différents milieux présents sur la ferme et proposent des améliorations (création de haie, entretien des bords du ruisseau) ou des évolutions de pratiques agricoles (date de fauche des prairies).....

La réhabilitation et l'entretien des marais:

Profitant de l'environnement naturel de la commune, l'établissement mène depuis plusieurs années une action pédagogique et d'animation territoriale dans les marais. Les élèves dans le cadre de séquences pluridisciplinaires sont ainsi amenés à entretenir et à valoriser, lors de chantiers de nettoyage, différents secteurs du marais, permettant, ainsi, la préservation de la biodiversité. En outre, depuis 2008, l'exploitation valorise, par le biais d'une convention, 20 hectares du marais appartenant au

Conservatoire du littoral en y faisant pâturer, du 15 avril au 15 novembre, un troupeau d'une douzaine de vaches nantaises suitées. Une action qui entraîne un double résultat positif : la sauvegarde de la race animale et le maintien d'un milieu ouvert qui diversifie le paysage, maintient la faune (bécassine) et attire les touristes et les administrés de la commune.

Les éléments catalyseurs de l'émergence

Une proportion importante d'ingénieur : L'équipe enseignante constituée d'une trentaine d'enseignants, toutes disciplines confondues, compte 1/3 d'agents ingénieurs, soit par le titre et la fonction, soit par le titre. Tous donnent une dimension technique forte à l'enseignement et semblent motivés par l'utilisation des outils dont ils disposent (exploitation et centre technique aquacole). Bon nombre sont mobilisés par les réseaux professionnels et institutionnels ce qui favorise grandement leur ouverture et aiguiser leur capacité à contextualiser la technique.

Le complexe régional de l'enseignement agricole public: L'autorité académique et les établissements publics d'enseignement agricole ont créé une structure qui a pris la forme d'un SACD et dont l'objectif est de mutualiser les moyens et les ressources sur les différentes missions autres que la formation. A titre d'exemple cette structure porte actuellement, au titre de tous les EPLEFPA, une convention avec la chambre régionale d'agriculture sur le développement et l'expérimentation.

Une région confrontée aux conséquences de l'intensification de l'agriculture : Les gains de productivité de l'agriculture régionale ont eu pour conséquence d'ouvrir le champ des problèmes environnementaux. Sur la zone de l'établissement, la pollution organique par les algues vertes est un phénomène extrêmement prégnant. D'une manière plus générale, la gestion des polluants organiques, la pollution des eaux de surfaces (pollutions organiques et chimiques), la préservation de la biodiversité sont des sujets qui créent des conflits entre les acteurs socio économiques, génèrent des attentes sociétales et bien souvent demandent des réponses sociotechniques et, si nécessaire de la réglementation. Face à ces enjeux et aux besoins qui en découlent les acteurs des territoires, principalement les collectivités, ont créé des commissions "techniques" afin de débattre et trouver des solutions. Les organisations professionnelles sont bien sûr associées et concernant le territoire sur lequel évolue le lycée, les enseignants et les cadres participent au titre de leurs missions professionnelles à ces commissions de manière active et engageant, en fonction des thématiques et des compétences requises, l'établissement comme laboratoire sociotechnique avec un objectif de valorisation pédagogique.

Une formation aquacole qui reste en pointe : depuis sa création en 1983, les choix opérés par les équipes (encadrement et enseignants) ont permis à la filière de formation de rester en pointe dans la

technique et les partenariats. Aujourd'hui un tiers temps et un poste de chef de projet sont dédiés au développement des formations, des outils pédagogiques et d'expérimentation et de la communication.

Les enjeux touristiques et environnementaux du littoral : le territoire mérite une attention toute particulière compte tenu des enjeux touristiques et de l'économie qui en découle. La collectivité locale se veut exemplaire et irréprochable dans la gestion des problèmes environnementaux et elle ne manque pas d'associer pour ses compétences et son offre de service l'EPLEFPA qui trouve là une partie des conditions d'une émulation positive sur les sujets du développement durable.

La démarche perFEA engagée dans les exploitations agricoles des établissements publics régionaux et pilotée dans le cadre d'un partenariat avec la chambre régionale d'agriculture alimente considérablement la réflexion sur les pratiques et les systèmes innovants dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'entreprise.

Emergence : le pilotage

Une organisation interne centrée autour du Conseil d'exploitation qui met en place des groupes de travail thématiques. La DDTM, les professionnels et les élus sont, le cas échéant conviés et participent aux travaux (3 à 4 réunions). Les échanges et les projets viennent ensuite nourrir les instances de l'établissement.

Une animation régionale portée par le SRFD, structurée et efficiente autour de l'animateur régional.

Des relations soutenues avec le conservatoire du littoral dans le cadre du partenariat conventionnel sur l'entretien des marais par le troupeau allaitant de l'EPLEFPA

Les commissions techniques initiées par les collectivités territoriales et le réinvestissement des débats et des décisions dans le cadre des orientations internes.

La Convention régionale de l'enseignement agricole public avec la chambre régionale d'agriculture qui aide à la définition des axes de développement et d'expérimentation.

Les stratégies vont donc se définir à la croisée de ces trois axes :

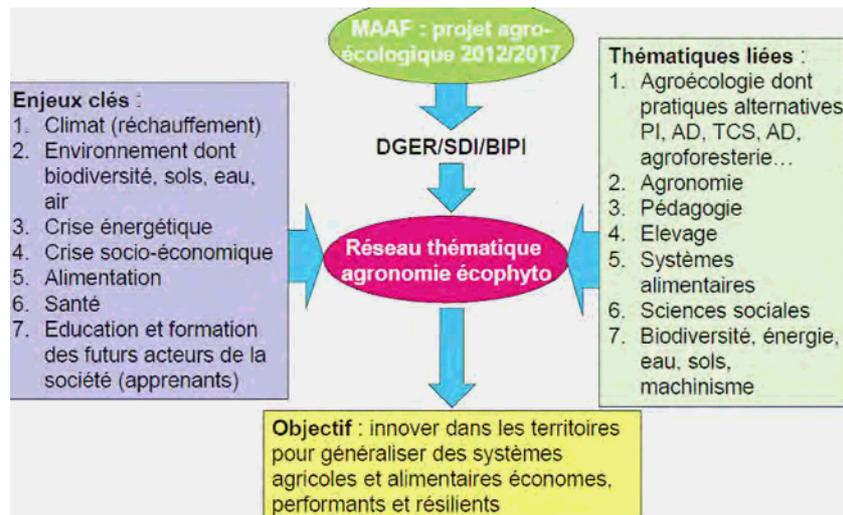
- axe système d'actions ;
- axe système d'acteurs ;
- axe de l'établissement dans son contexte territorial et identitaire

positionnant ainsi chaque établissement au regard des plans d'action dans le cadre de son projet. Ce positionnement est dynamique car la place sur chaque axe est évolutive avec le temps (nouveau plan d'action, nouvelles attentes et nouveaux besoins du territoire, nouveau directeur, nouvelle politique territoriale,...) et selon les efforts que l'on applique ; efficacité et efficience sont modifiées en conséquence.

Les visites d'établissements illustrent différentes stratégies et valident ce cadre d'interprétation pour l'évaluation finale.

II. L'ÉVALUATION DES STRATÉGIES ET RÉSULTATS DE POSITIONNEMENT DES EPLEFPA SUR LES PLANS D'ACTION : pertinence, cohérence, effectivité, efficacité et efficience

Il est nécessaire de rappeler préalablement les enjeux et de les hiérarchiser. La circulaire « *Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* » du 27 juin 2008 évoque dans son préambule les défis majeurs : « *sécurité des approvisionnements alimentaires, qualité de l'alimentation, impératif du développement durable* », desquels se déclinent des enjeux clés : le réchauffement climatique, la biodiversité, les sols, l'eau, l'énergie...et des plans d'action publique en lien avec des réseaux thématiques à la lumière de la diapositive ci-dessous extraite d'une intervention de l'animateur du réseau Ecophyto :



La circulaire poursuit avec en exergue les enjeux et objectifs suivants pour l'enseignement agricole :

« *Il faut faire émerger et mettre en avant toutes innovations pertinentes, favoriser la connaissance et la diffusion des bonnes pratiques et assurer une diffusion rapide des nouvelles techniques* », dans le cadre du développement durable, ce que la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 entérinera en impliquant les établissements : Article 9 « *Ils contribuent à l'éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes* ».

L'évaluation des stratégies et résultats de positionnement des établissements sur les plans d'action doit donc se faire prioritairement, pour les thématiques liées aux plans d'action, en regard de :

- la mission de contribution « aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovations agricoles et agroalimentaires »;
- la valorisation pédagogique et du transfert ;

et dans une visée transversale de développement durable.

Ainsi des défis globaux on passe à des enjeux et objectifs thématiques dans un cadre de développement durable, puis aux missions DEI et éducation formation, dans un contexte territorial (mission ADT) et socioéconomique (fonction de production de l'EA-AT). Enfin l'évaluation concernera aussi les acteurs et dispositifs mobilisés au travers des actions mises en œuvre et le pilotage. Les appréciations et jugements portés s'appuient sur les données traitées dans la partie précédente.

1) Pertinence

La pertinence des stratégies et résultats de positionnement des établissements est examinée par établissement avec son projet, par plan, par mission, pour les acteurs et en particulier ceux des secteurs agricole et agroalimentaire mais aussi pour les attentes du territoire et sociétales, pour le pilotage et la gouvernance.

Dans une première approche générale, on peut considérer que les actions mises en œuvre et caractérisant le positionnement d'un établissement sur les différents plans sont pertinentes par rapport aux enjeux des thématiques des plans, du DD, des missions et des fonctions de l'EA-AT suivant un gradient qui varie avec :

- le nombre d'actions « significatives » réalisées par plan puis pour l'ensemble des plans d'action publique; nous avons rapporté ces variations en 2ème partie I - § 2) et 4) et proposé quatre positionnements différents que l'on peut qualifier respectivement de stratégie « pionnière », stratégie « engagée », stratégie « suiveur », absence de stratégie ou « retardataire » ;
- leur situation sur le vecteur d'interprétation des plans d'action ; ainsi par exemple, une seule action de réduction des engrais phosphatés a une moindre pertinence par rapport aux enjeux et aux missions qu'une conversion du système de production à l'AB;
- leur mise en système pour le DD et l'EDD ; on note que peu d'établissements intègre les actions, dans un axe stratégique relatif à l'ensemble des plans d'actions d'une part, voire dans un Agenda 21 d'autre part. Ce constat rejoint celui sur les Agendas 21 locaux qui sont moins dynamiques au profit d'un « recentrage thématique des politiques » (Agenda 21 local France Grandes tendances 2011). Ainsi la place dans les projets d'établissements est affirmée de façon large et pertinente mais sans obligatoirement s'inscrire dans un axe stratégique construit et spécifique. Ces constats relèvent donc de la définition par l'EPLEFPA «des modalités particulières de sa contribution à la mise en œuvre des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics mentionnées à l'article L. 811-1 » (article L811-8 du Code rural et de la pêche maritime) ;
- les modalités particulières de la contribution à la mise en œuvre des missions. Ces variations vont porter sur la manière dont l'établissement contribue aux missions DEI et d'éducation et formation ; cela touche en particulier la conduite des fonctions production, expérimentation et pédagogie de l'EA-AT, cette conduite devant être bien adossée à la production moyen d'innovation et de formation. Ainsi il pourra y avoir des différences entre établissements suivant les plans et les autres missions ; ceci peut être jugé comme un point faible compte tenu d'une intégration insuffisante des plans d'action dans les projets régionaux PREA, PREAP qui peuvent être de bons outils de régulation, la notion de chefs de file régionaux n'ayant pas fait ses preuves.

Suivant les plans on remarque qu'il y a une coïncidence entre, d'une part la pertinence des positionnements et stratégies par rapport aux acteurs professionnels et aux apprenants, et d'autre part, la qualité de la construction du plan d'action (spécification enseignement agricole et partenariats), l'existence de financements d'État, l'expertise thématique ; le plan Ecophyto est ainsi exemplaire dans sa conception.

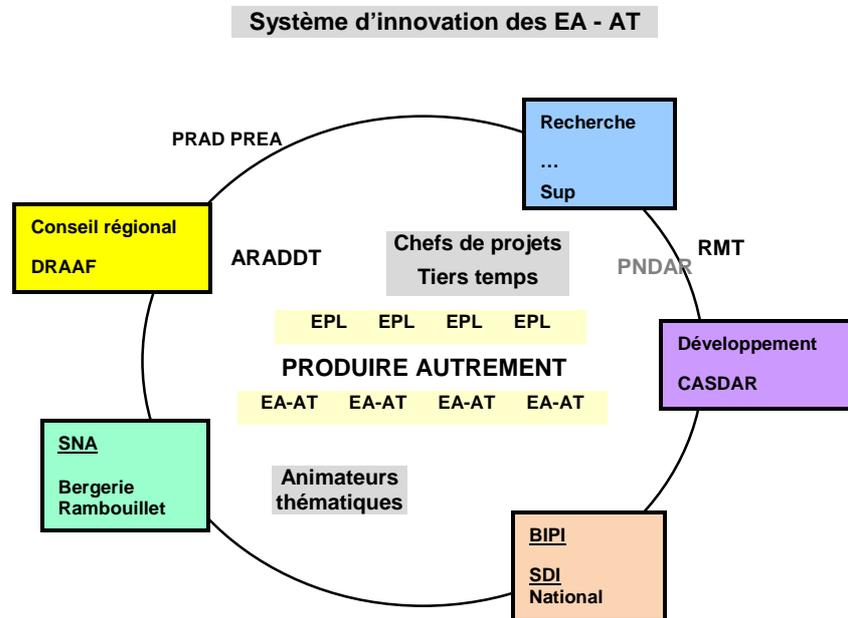
Pour les fonctions de l'EA-AT, les interactions de la fonction de production avec les actions liées aux plans souffrent d'un certain défaut d'approfondissement des notions d'autonomisation et de résilience et d'un défaut d'intégration d'actions originales au système de production au titre de la diversification ; le cas de l'exploitation Y visitée montre comment le plan Energie fait émerger une voie de diversification du système de production mais avec le risque d'un changement de fiscalité de l'EA-AT qui n'est pas abordé.

Pour les missions, la pertinence est avérée pour la capitalisation et la traduction des expériences, la valorisation, la diffusion interne et la communication externe mais elle est insuffisamment effective et « trans-plans ».

Par rapport au système global d'acteurs il y a une grande pertinence qui s'est construite peu à peu et a fait ses preuves avec :

- les pilotes des EPLEFPA et en particulier des EA-AT et les projets ;
- les animateurs régionaux pour la mise en réseau des DEA-DAT et des EA-AT ;

- les tiers temps pour la participation aux actions et le lien pédagogique participatif ;
- les chefs de projet pour la dimension scientifique et technique, la culture scientifique ;
- les animateurs thématiques pour leur expertise, la capitalisation des expériences et la diffusion ;
- les partenaires (R&D), les réseaux et dispositifs (ex : RMT).



En synthèse on retiendra :

- la pertinence des actions et systèmes d'actions mis en œuvre en regard des positionnements des établissements sur les plans d'action ;
- une pertinence régionale plus forte à rechercher dans la régulation inter-établissements du dispositif Plans d'action pour l'exercice des missions (innovation et valorisation) ;
- une pertinence des positionnements des établissements, intégrés au projet certes, mais parfois plus subis que construits en stratégie ;
- des actions et systèmes d'actions pertinents en regard des enjeux et attentes sociétales mais qui ne contribuent pas forcément « à l'EDD et à la mise en œuvre de ses principes » dans les EPLEFPA ;
- un système d'acteurs de l'innovation pertinent et cohérent.

2) Cohérence

La circulaire « *Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* » parle de stratégie de l'enseignement agricole ; comme nous avons questionné la pertinence d'intervention du niveau régional sur les positionnements des établissements sur les plans d'action, l'évaluation doit interroger sur la cohérence « national – régional – local ». Nous considérons qu'elle existe au croisement des différents niveaux d'interventions des acteurs.

Il y a aussi cohérence institutionnelle et formelle entre l'impulsion des plans nationaux, la stratégie de l'enseignement agricole, le relais et l'animation régionale en liaison avec les directions du Conseil régional et la mise en œuvre des actions par les établissements ; ceci dans le cadre de leurs projets et stratégies de positionnement pour prendre en charge les enjeux et besoins, nationaux et territoriaux conférant la cohérence avec les politiques

publiques. Les DRAAF ont un rôle régulateur inter établissements important à tenir ; les DDT qui instruisent de nombreux dossiers devront être davantage et formellement impliquées en particulier dans le cadre de leur participation aux conseils d'EA-AT et aux conseils d'administration.

La cohérence interne entre les systèmes d'actions ou plans mis en œuvre et les autres axes stratégiques du projet d'EPLFPA est affirmée dans l'autoévaluation avec la synergie des actions qui amène dans certains cas, rares, à une véritable stratégie intégrée de l'émergence des « pratiques durables. »

La cohérence est encore observée entre l'ambition, l'allocation des ressources humaines et financières et les actions ou plans d'action souscrits mais la cohérence transversale entre actions de plans différents pour mener à bien une politique de DD doit progresser, d'une cohérence intra à une cohérence intra et trans plans.

Si les incohérences externes entre DRAAF, Conseil régional, Profession et stratégie d'EPLFPA sont rares, des tensions peuvent être parfois enregistrées ; elles vont plus rarement à la crispation.

La cohérence des stratégies avec l'exercice des missions varie suivant les missions et les plans ; très forte par exemple avec la mission DEI pour Ecophyto elle apparaît moindre pour les actions EDD qui l'est davantage pour la mission ADT ; la question des actions « significatives » est à nouveau posée, nous renvoyant aux descripteurs et indicateurs comme conditions de suivi efficace des actions et plans d'actions dans leurs effets et leurs processus. Enfin il n'y a pas une cohérence satisfaisante entre l'enjeu valorisation et transfert et les stratégies et résultats de positionnement des établissements.

Nous entendons par activité de valorisation des actions mises en œuvre, tout ce qui conduit à transformer les acquis de l'émergence de nouvelles « pratiques durables » et, au-delà de leur appropriation par les usages, en :

- connaissances et compétences pouvant être réinvesties, en cohérence avec l'enjeu cognitif ;
- produits ou procédés technologiques nouveaux ou en progrès par rapport à l'existant, innovation organisationnelle ;

C'est donc tout ce qui ajoute de la valeur aux acquis locaux, en les transférant et les déployant dans les réseaux et partenariats de l'établissement par exemple. Les expériences capitalisées ont du être préalablement traduites en éléments génériques pour des usages d'ordre cognitif (savoirs), professionnel (formation-développement), ou citoyen (éducation). Le transfert est conçu davantage comme un processus de diffusion ou d'interaction active. L'utilisation des « objets » résultant de valorisation ou de transfert consiste en « savoir » (connaissances), et (ou) « savoir-être » (habiletés sociales), et (ou) savoir-agir (compétences).

Nous avons constaté que l'émergence de « pratiques durables » est contextualisée et située ; des relations entre établissements et Conseils régionaux se sont établies, au-delà du fonctionnement logistique, y compris dans le champ éducatif à travers des appels à projets, et dans la mission innovation pour des investissements. L'éducation au développement durable implique même pour certains une nouvelle pédagogie, en lien avec le territoire, que la circulaire EDD du ministère de l'éducation nationale accompagne depuis 2007. D'autres auteurs abordent la notion de territoire apprenant. Pour P. Carré 2000 (Centre de recherche éducation formation Université Paris Ouest) « *L'EDD en s'appuyant sur une nouvelle vision*

du territoire, en proposant de fonder l'action sur des observations et des diagnostics, en donnant un rôle actif aux élèves et aux citoyens, participe par la construction de démarches collectives d'apprentissage à ce renouvellement de la transmission du savoir ». (D'après Maryvonne Dussaux Université Paris Ouest).

• **Recommandation à la DGER :** Alors que les réalisations sont nombreuses, que les actions significatives ou remarquables ou clés sont capitalisées par les animateurs thématiques mais peu ou pas transformées, ou seulement au profit d'un premier cercle de pairs, une réflexion approfondie s'impose sur la valorisation et le transfert ; en corollaire cela questionne sur la nécessité d'un dispositif de « validation » avant diffusion compte tenu des incertitudes et de l'instabilité liées au caractère émergent des « pratiques durables » d'une part et de la nature territorialisée des expériences d'autre part. On est en effet hors d'un contenu prescrit national et d'un référentiel normatif ; les recommandations ne devront-elles pas, dès lors, portées sur une démarche pédagogique adaptée et une méthodologie de déterritorialisation afin de rendre les expériences largement transférables et enseignables. Sinon ce serait accepter une efficacité réduite du potentiel du système d'innovation de l'enseignement agricole qui est pertinent et cohérent avec les enjeux. N'y a-t-il pas là une place éminente pour le SNA, l'enseignement supérieur et l'inspection ?

3) Effectivité, efficacité et efficience ; indicateurs en questions

Nous avons largement traité, dans la seconde partie du rapport, de l'effectivité des actions et des résultats des stratégies de positionnement des établissements à travers les constats établis, quantitatifs et qualitatifs, lors des différentes phases de l'évaluation.

Comment aborder la question de l'efficience, partie gestionnaire de l'évaluation des stratégies et résultats de positionnement des établissements sur les plans d'action publique ?

Il s'agit de rapporter les résultats, les effets et l'impact des stratégies de positionnement des établissements aux moyens mobilisés. Or nous ne disposons par établissement ni d'un relevé exhaustif des ressources financières par action et par an, ni des clés d'allocation des ressources humaines, ni de descripteurs et indicateurs par action, par plan et par système d'actions, valides pour l'ensemble des objectifs ; ainsi nous disposons par exemple de l'IFT pour l'Action 16, de diagnostics multicritères, d'autres indicateurs d'évaluation des missions (enquête LOLF DEI-ADT, Alexia pour l'utilisation de l'EA-AT...) mais qu'en est-il des indicateurs de valorisation et transfert vers le développement et la formation ?

A défaut donc de pouvoir y répondre dans ce rapport, nous considérons cependant qu'au niveau national un bilan des ressources mobilisées pour la mise en œuvre de la circulaire « *Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole* » est possible (données sur les personnels SDI et POFE, tableau des financements des actions suivies par les réseaux thématiques...) et doit permettre de produire des indicateurs de moyens, mais que les descripteurs d'actions et les indicateurs d'évaluation des résultats de la stratégie de l'enseignement agricole ne sont pas disponibles ce qui rend l'objectivation et la quantification de l'efficience difficile ; il est donc souhaitable là aussi d'avoir une réflexion sur les méthodes d'appréciation des résultats de la stratégie. Dans ce but il sera bon de reprendre les conclusions du rapport sur l'évaluation des autres missions de l'enseignement agricole de 2006 (Proposition n° 2 : La nécessité d'indicateurs différenciés en fonction des catégories d'établissements) et le rapport de l'inspection sur les coûts pédagogiques de l'utilisation pédagogique des EA-AT 2005, de se référer aussi à d'autres modèles.

En nous appuyant sur les évaluations internes et externes d'une part, sur une certaine analogie avec l'opération de Démonstration Agriculture durable 1993 et le recul que l'on a sur son efficience d'autre part, enfin sur d'autres situations de Recherche – Formation – Développement aux moyens mis en œuvre et résultats connus, nous concluons que les stratégies et résultats de positionnement des établissements sur les plans d'action sont efficaces. Il importe cependant d'améliorer le passage de l'émergence à l'innovation-transfert ; la contribution aux autres politiques publiques du MAAF est positive.

Nous proposons en synthèse de ce chapitre un schéma, cohérent avec les trois axes d'interprétation des stratégies, et qui rassemble les enjeux globaux et ceux liés aux plans et à la stratégie de l'enseignement agricole, les objectifs généraux et spécifiques, les résultats, les effets et l'impact, les ressources, les déterminants et les conditions des différentes stratégies de positionnement des établissements sur les différents plans.

Les actions mises en œuvre conduisent à un positionnement sur les plans et induisent un système d'actions dont les résultats, effets et l'impact sont l'expression des stratégies des établissements. Celles-ci sont construites et co-construites dans le cadre d'impulsions et de régulations à différents niveaux territoriaux et relèvent d'un décisionnel local. Les orientations et décisions sont prises dans un contexte territorial et des conditions internes dont celui de l'allocation de ressources : opportunités et risques, points forts et points faibles de l'établissement. Le schéma structure aussi la réflexion nécessaire sur les descripteurs et les indicateurs ; il suggère de réaliser une évaluation *ex ante* du prochain projet de circulaire.

DETERMINANTS National Régional Local	CONDITIONS - RISQUES Etablissement Compétences	RESSOURCES Partenariats Personnels Financement	DÉFIS		Description DESCRIPTEURS Critères	INDICATEURS	SUIVI EVALUATION
			ENJEUX				
			<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité des approvisionnements alimentaires. - Qualité de l'alimentation. - Impératif du développement durable 				
			<ul style="list-style-type: none"> - Innovation - Transfert des connaissances et des pratiques agricoles durables : démonstration - Diffusion rapide des nouvelles techniques 				
			OBJECTIF GENERAL ENSEIGNEMENT AGRICOLE <ul style="list-style-type: none"> - Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables - 6 thématiques de développement durable prioritaires : Écophyto 2018 et bas intrants, énergie, HVE, AB, SNB, eau 		X	X	X
XX	XX	XX	OBJECTIF SPECIFIQUE ETABLISSEMENTS : STRATEGIES DE POSITIONNEMENT <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des plans et DD - Innovation-Démonstration - Valorisation-Transfert 		XX	XX	XX
			IMPACT	- Stratégie de l'enseignement agricole et Développement Durable	X	X	X
			EFFETS	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités d'exercice des missions par l'EPL - Image et rayonnement - Contributions aux politiques publiques 	XX	XX	XX
			RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques durables - Connaissances, compétences, attitudes 	XXX	XXX	XX X
XX	XX	XX	ACTIONS-ACTIVITES Positionnement sur les plans et système d'actions		XXX	XXX	XX X

III. LES STRATEGIES DE POSITIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS : QUELLE TYPOLOGIE?

Comme le montre bien le schéma conclusif précédent, l'émergence de « pratiques durables » est un changement à vivre pour l'établissement, changement au processus complexe avec une dynamique et une temporalité ; piloter l'émergence de nouvelles pratiques impose donc un management stratégique. Nous classons les stratégies à l'œuvre en 5 grands types que nous illustrons par des monographies issues des visites d'établissements :

- autres enjeux, autre stratégie : c'est une absence de positionnement stratégique ;
- stratégie « suiveur » ou opportuniste : il n'y a pas de vision et souvent un projet d'établissement faible ;
- stratégie pionnière : le plus souvent il y a un choix d'actions en rupture et une prise de risques ;
- stratégie qualifiée : l'établissement est caractérisé par son potentiel et sa crédibilité, c'est un « bon » partenaire pour les plans d'action et le DD ;
- stratégie intégrée : centres, sites, fonctions et missions sont très intégrés dans le cadre d'une vision et d'un projet stratégique parfois implicite d'ailleurs ce qui lui permet d'être « proactif ».

A dire d'experts, la part relative de chaque catégorie serait, respectivement dans l'ordre, la suivante : 20%, 15%, 10%, 45%, 10%.

1) Autres enjeux, autre stratégie ou absence de « stratégie Émergence »

Établissement de petite taille avec :

- un nombre de filières scolaires limité au lycée : Bacs pros : Aménagements Paysagers, Productions Horticoles et Techniciens Conseil Vente en Produits de Jardin ;
- un centre de formation C.F.P.P.A. avec antenne C.F.A, partenaire des professionnels du milieu horticole et paysager du territoire et proposant des formations allant du CAPA au BTS dont un CS « taille et élagage »
- une exploitation centrée prioritairement sur les productions horticoles (serre + un peu d'horticulture de plein champ + accompagnement au fleurissement des communes). L'équipement des serres (régulation, ferti-irrigation, matériels) a été en pointe dans les années 80/90 mais faute d'investissements s'est fortement dégradé. La nouvelle direction essaie de remettre à niveau l'exploitation avec une volonté d'associer équilibre financier et valorisation pédagogique.

L'établissement, lieu de vie (parc et château) agréable et reconnu dans son territoire, a traversé une période difficile (notamment l'exploitation et le CFPPA), sur le plan financier et de l'évolution des effectifs. Une dynamique récente a été insufflée autour du projet d'établissement [de la survie !], portée par le directeur (projet ouverture CAPA) et du projet d'exploitation suite l'arrivée récente d'un

jeune DEA volontaire (redimensionnement de la production florale, développement d'un atelier maraîchage et de nouvelles activités (plants bio, pépinière jeunes plants fruits rouges, projet d'une jardinerie pédagogique, etc..).

L'émergence ou plutôt la réémergence des actions innovantes (en partie initiées par le projet d'établissement, en partie par la saisie d'opportunités) repose sur quelques personnes (direction essentiellement) et restent fragiles ; la présence d'une animatrice locale en lien avec agenda 21 est un atout.

Les actions sont diverses et s'organisent autour de la qualité et du développement durable avec une priorité voulue par le directeur autour de la labellisation.

- certification : lycée des métiers, HVE (plante bleue), espace vert écologique (éco-jardin, refuge LPO), etc.
- Agenda 21 (action spécifique autour de l'EDD et la coopération internationale) recoupe par ailleurs la démarche qualité environnementale
- PNA (reste modeste)
- AB : un petit volet sur l'exploitation : maraîchage bio modeste, lancement d'une production de plants bio et des pistes à confirmer (agroforesterie, permaculture).

LEVIERS : VOLONTE INTERNE

– le premier moteur est incontestablement la volonté du Directeur et le projet d'établissement (+ présence d'un jeune DEA moteur).

– dans un deuxième temps on peut citer le levier régional : Conseil Régional et Ademe, pour le financement de l'animatrice agenda 21 ; impulsion de la DRAAF pour HVE et PNA (convergences avec projet établissement)

– saisie de quelques opportunités (LPO)

Les déterminants externes semblent très limités : il y a peu de réseaux au niveau de l'horticulture ornementale ou du maraîchage bio, peu de demandes d'expérimentation, pas de dynamique professionnelle régionale.

FRAGILITE

– initiatives qui reposent sur peu de personnes (direction, animatrice), taille de l'établissement

– pas d'insertion dans des réseaux nationaux ou régionaux (il semble même y avoir concurrence au niveau régional entre les établissements d'enseignement)

– les moyens : le financement régional d'une animatrice Agenda 21 apparaît comme une condition nécessaire pour un établissement qui de part sa taille a un pôle de compétences limité ;

– la place et le rôle de l'exploitation agricole : un DEA qui engage l'EA dans la majorité des projets innovants mais avec un risque de dispersion.

Le DEA souhaite et assure le lien avec la pédagogie. L'exploitation horticole est redevenue un support pédagogique ; différents actions ou projets doivent encore dynamiser cela : création d'un pôle aménagement, projet d'une jardinerie pédagogique, implication (encore incertaine) d'un enseignant horticole dans un projet permaculture. Le parc est un support idéal pour les applications pédagogiques du secteur aménagement ;

– implication variée des enseignants qui concerne plus l'utilisation pédagogique que les actions émergentes : forte mais dispersée pour les enseignants d'horticulture, utilisation essentiellement comme support pour les enseignants d'aménagement; la filière commerce semble moins utiliser l'exploitation ;

CONCLUSION

Principal moteur : le projet d'établissement.

Typique d'une petite structure : forte réactivité mais fragilité car les actions reposent sur peu de personnes (direction, animatrice non permanente). Les enseignants semblent dans l'ensemble plus consommateurs qu'acteurs (poids du passé !)

2) Stratégie « suiveur » ou (et) opportuniste

L'établissement est riche de son passé et de son histoire sur un site où se côtoient, au lycée toutes les voies de formations, de la seconde au bac professionnel, bac STAV, bac S, BTS, CPGE, L3 et principalement orientées vers les grandes cultures, l'élevage ovin et le machinisme agricole, orientations présentes aussi au CFPPA et au CFA.

L'établissement possède un patrimoine bâti très important et une grande emprise foncière, les liens sont anciens avec les OPA puisqu'une antenne de la chambre d'agriculture est présente sur place et les entreprises de machinismes sont présentes avec des relais d'anciens élèves. L'exploitation est importante, son mode de conduite est conventionnelle tout en intégrant les techniques actuelles de réduction des intrants. Elle est en phase avec les orientations territoriales sur les systèmes de cultures mais possède un élevage ovin ce qui n'est plus une constante locale. Cela permet d'allonger les assolements et une certaine extensification sur prairies.

L'émergence des actions innovantes est liée principalement au passé et à l'opportunisme des acteurs internes. Au passé par les ombreuses relations existantes avec les OPA et firmes, à l'opportunisme avec les politiques publiques et les réseaux existants à la DGER.

La mise en synergie des pratiques pédagogiques et des actions innovantes repose sur quelques personnes. Elles sont le fait d'initiatives personnelles et ne semblent pas conçues globalement en termes de système et de stratégie.

La seule logique de durabilité est portée par la DEA et un 1/3 temps. L'établissement n'est pas caractérisé par des pratiques innovantes en rupture avec les systèmes conventionnels, il est territorialement en avance sur le plans des techniques mises en œuvre par les agriculteurs locaux. Son image est trop fragile pour qu'il s'impose comme leader et force de proposition dans ce domaine

La nature des actions :

Elles sont nombreuses : Écophyto, action 14 (Réseau Dephy avec chambre d'agriculture 300 euros/An), Energie (intégration du RMT biomasse, 2000 euros/An), PNA (un fruit à la récré, circuit court de consommation viande ovine, salade bar à la restauration du lycée) 2000 euros/An) et agenda 21 sont 4 plans mis en œuvre. Ils sont globalement peu financés car les partenariats avec les professionnels ou les actions partagées sont sans prise en charge par des tiers ou des acteurs locaux. Le conseil régional n'intervient pas ou peu dans les montages financiers, c'est l'Etat en région la DRAAF qui apporte du financement.

L'engagement dans ces 4 plans innovants est la résultante soit d'une action personnelle ou de réponses opportunistes aux sollicitations partenariales.

Processus d'émergence; fragilités pérennité

La mise en place d'Écophyto résulte des liens historiques avec les OPA et comprend des essais de désherbage mécaniques, la mise en place de

rotations longues pour diminuer les doses d'azote minéral utilisées. Une convention tripartite existe entre l'EPLEFPA, la chambre d'agriculture et la coopération. L'engagement PNA a été impulsé par la DRAAF et correspond à un axe du projet d'établissement et d'exploitation. (Circuits courts).

Energie biomasse : la présence de l'EPLEFPA dans ce RMT est due à une sollicitation directe à la création des RMT où un EPLEFPA devait être signataire pour la validation des projets ; la mise en place du miscanthus, du switchgrass, le lignoguide et les essais REGIX sont les seuls témoins de cette action débutée en 2007 et pénalisée par la succession des DEA entre 2006 et 2009.

Les fragilités résident aussi dans le manque perception globale et du sens de ces actions par les acteurs de l'EPLEFPA. Le DEA porte seule les actions, la présence sporadique des enseignants techniques renforçant la fragilité du système. La pérennité n'est pas assurée pour le moment.

Les déterminants externes et internes de l'engagement dans les action ou plans

La présence des OPA sur site, les anciennes relations et l'image de l'établissement lui permettent encore d'avoir des opportunités d'actions innovantes mais pas en rupture avec les pratiques

3) Stratégie pionnière

On l'illustrera par le cas déjà décrit en 3^{ème} partie I 2) auquel on renvoie donc.

4) Stratégie qualifiée

L'E.P.L.E.P.L.A. regroupe sur trois sites, cinq centres de formation : un L.E.G.T.A., deux L.P.A., le C.F.A. départemental et le C.F.P.P.A., et trois exploitations. Les trois sites ont gardé à ce jour leurs spécificités d'origine, tant sur les offres de formation que sur les activités conduites sur les exploitations agricoles. Les propositions sont variées aussi bien au niveau des secteurs professionnels (production, aménagement paysager, environnement ...), des voies de formations (formation initiale scolaire, apprentissage et continue) qu'au plan des niveaux de formation (de la quatrième à la licence professionnelle).

Les trois exploitations sont dynamiques et ont une forte crédibilité auprès des organisations professionnelles et autres partenaires institutionnels. Force de proposition au niveau d'actions d'expérimentation ou simple partenaire, les exploitations de l'E.P.L.E.P.L.A. sont très sollicitées dans les domaines du végétal (grandes cultures, vigne et vin, horticulture) et du paysage. Toutes ces activités et compétences étant hautement connues (et reconnues) au plan local et régional, les différents partenaires (institutionnels et professionnels) n'hésitent pas à solliciter les DEA pour la mise en place de projets.

L'appropriation de ces actions par la pédagogie est conséquente, avec une cohésion des équipes sur les thématiques transversales (développement

conventionnelles. Il n'existe pas ou peu de transfert vers les formations en général hormis l'utilisation pédagogique de l'exploitation et quelques données récupérées par le 1/3 temps.

Les moyens

Un tiers temps affecté à la biomasse qui a travaillé sur le site du lycée uniquement et n'a pas perçu les enjeux EPLEFPA car sa lettre de mission n'était pas claire sur les objectifs à atteindre.

La place et le rôle de l'exploitation agricole

Le DEA porte seul et assure le lien avec la pédagogie ; il reconstruit le tissu relationnel avec les partenaires extérieurs éprouvés par une succession malheureuse de DEA. Si des effets significatifs devaient se produire il est certain que l'exploitation serait au cœur du système comme les enseignants techniques qui assureraient dans ce cas le transfert vers les formations

Les effets éducatifs et pédagogiques

Il n'existe pas de stratégie de construction d'une carte de modules spécifiques en rapport avec les actions innovantes pour cet EPLEFPA.

durable, agriculture biologique...). La présence de deux personnes sur le L.E.G.T.A. (l'une à tiers-temps ingénieur, l'autre contractuelle à mi-temps) facilite le suivi des actions, les relations avec les enseignants et formateurs et partenaires extérieurs. L'exploitation du L.E.G.T.A. (160 ha) connaît des difficultés inhérentes aux exploitations péri urbaines (pressions foncières, nuisances ...), la direction se montre donc d'autant plus attentive à rendre visibles les actions menées dans le cadre de la Stratégie nationale Biodiversité (S.N.B.).

Les actions d'expérimentation, de démonstration en synergie avec les pratiques pédagogiques existent depuis très longtemps. Les réinvestissements sur le plan pédagogique sont de ce fait très nombreux et concernent toutes les voies de formation.

L'établissement étant issu d'une fusion récente, l'équipe de direction s'efforce de veiller à harmoniser les projets existants ou à venir entre les différents sites et centres pour favoriser les échanges entre les différentes "communautés éducatives".

En résumé, l'établissement apparaît réellement comme un acteur du développement dans les domaines de la vigne et du vin, de l'horticulture-maraîchage et des grandes cultures. Il sait maintenir son niveau d'expertise grâce à la

mobilisation et au dynamisme de toute la communauté éducative.

Nature des actions

Ecophyto, action 14 et 16 : Ce plan est présent sur les trois sites. Il porte sur la protection du vignoble, la modification du système de culture, la réduction des doses (modèle "optidose") et la maîtrise des pollutions (y compris par dérive). Il est conduit en liaison avec le RMT "Sols et Territoires" et le plan "Agriculture Biologique". Les EA sont lieux de démonstration et de mutualisation. On remarque une très forte mobilisation de la pédagogie, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue. Financement : Europe, Chambre d'Agriculture, INRA, INVV, coopérative ...

Plan Agriculture Biologique : Ce plan est présent sur les trois sites. Les actions sont conduites sur le végétal, le maraîchage, la vigne et un peu les grandes cultures. Les projets sont portés par les exploitations et les équipes pédagogiques ; des formations diplômantes sont en place (BP REA maraîchage bio, UCARE production de légumes bio) et sur un site les pratiques en AB sont très valorisées notamment dans le cadre d'UC, de MAP ou les EIE. Les EA sont support de démonstration pour les acteurs du territoire. L'organisation de rencontres et d'échanges avec les professionnels conforte l'encrage des EA dans l'animation et le développement local. Un axe de développement sur la commercialisation des produits et tout particulièrement des produits biologiques se met en place sur l'E.P.L.E.P.L.A.

Financement : Europe, Etat, Région, groupement Agribio et Vitibio, GAB, Chambre d'Agriculture....

Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) : L'action conduite sur le site du L.E.G.T.A. est menée au travers de plusieurs projets :

- protection d'espèces d'oiseaux en liaison avec la LPO ;
- protection des abeilles de "pays" en liaison avec l'INRA, le groupement de défense sanitaire et des apiculteurs ;
- modification des systèmes de culture et d'exploitation des prairies naturelles - gestion des prairies en bordure de rivières ;

Financement : Aides publiques mesures agri-environnementales, Chambre d'Agriculture, LPO

Plan Energie : L'action est conduite sur deux sites.

- Production d'énergie à partir d'installation photovoltaïque (appel du Conseil Régional) ;
- Taillis à courte rotation (à la demande d'une communauté de communes).

Cette expérimentation-démonstration est conduite avec les élèves pour la plantation et la récolte, en lien avec des agriculteurs, la maison de l'énergie et la Chambre d'Agriculture.

D'autres projets sont à l'étude, notamment la mise en place d'une unité de méthanisation.

Financement : Communauté de communes

Certification Haute Valeur environnementale (HVE) et Plan Education au Développement Durable (EDD)

Deux sites sont certifié ISO 14001. Ils se sont dotés chacun d'un demi-poste pour l'animation.

L'exploitation horticole s'oriente dans une démarche individuelle vers la certification "plante bleue".

La HVE accompagne la mise en œuvre de la conversion en AB.

Le processus d'émergence ; fragilité et pérennité

Le processus d'émergence est antérieur à la fusion et trouve ses premiers balbutiements autour de travaux de vulgarisation sur la vigne. Ce n'est pas un élément particulier qui a déclenché cette orientation mais une réflexion conjointe des équipes pédagogiques et des DEA pour orienter les actions en cours. Le RMT "Sols et territoires" est un élément important mais pas explicatif à lui seul.

Les déterminants externes et internes de l'engagement dans ces plans ou actions

Les déterminants externes sont le MAAF, la DRAF, le Conseil régional, les chambres d'agriculture ainsi que les partenaires en lien avec le territoire. Les déterminants internes sont les DEA et les chargés de projets (tiers temps et demi poste contractuel). Sur certaines actions il faut noter la force de proposition de certains enseignants ou formateurs. Comme déjà précisé, les sites sont clairement associés à leur territoire et peuvent être sollicités par des partenaires locaux ...

Sur le plan "Agriculture Biologique" des formations spécifiques diplômantes ou qualifiantes sont mises en place, tout particulièrement autour de l'agriculture biologique.

Les moyens

A côté du tiers temps ingénieur (IAE chargé d'enseignement en aménagement paysager), un contractuel à mi temps (formation d'ingénieur et chargé de l'animation du Système de Management Environnemental - SME) est payé sur budget. Quelques enseignants en sous services sont également sollicités.

Financement : RMT, tiers temps, dotation, sous service

Organisation et gouvernance

Des réunions générales ou thématiques avec le chef d'établissement, les DEA, le tiers temps et l'animateur SME sont régulièrement menées. Les enseignants ou formateurs associés ne sont sollicités que ponctuellement. Au niveau local, des réunions peuvent se tenir avec les porteurs et acteurs du projet. Le directeur souhaite réactualiser le projet d'établissement en vue d'harmoniser les différents projets.

La place et le rôle des exploitations

Pour les partenaires extérieurs, les deux personnes identifiées sont souvent le directeur de l'établissement et les directeurs d'exploitation. Ces derniers sont responsables techniquement de l'expérimentation et se trouvent donc au cœur du système d'information : ils ont des liens réguliers avec les animateurs et ponctuels avec les pédagogues.

Les effets éducatifs et pédagogiques

Les retombées de ces actions sont assurément identifiables sur les enseignements techniques tout comme sur les enseignements généraux (biologie, écologie, ESC, ...). Certains projets permettent des mises en situations pratiques : potager biologique avec les BTS TC ; plantation de haies avec les BTS AP ; journées découvertes avec les 1^o Bac techno sans oublier les séquences de stage sur l'exploitation.

5) Stratégie intégrée

L'EPLEFPA est au cœur d'une région horticole et développe depuis de nombreuses années des relations importantes avec les organisations professionnelles de l'horticulture et du paysage. Sur cet établissement se côtoient des formations générales, technologiques et professionnelles, de la seconde aux baccalauréats : professionnels, STAV, S, des classes de BTSA, des classes préparatoires et des licences pros ; différents secteurs de formation professionnelle sont présents au CFPPA et au CFAAD, jusqu'au niveau ingénieur.

L'exploitation est une unité de production au service des apprenants mais également un lieu et un outil d'expérimentation et de recherche. Le constat fait apparaître aussi la dimension économique de la mission recherche-formation-transfert, qui mobilise des moyens importants (100.000 euros d'expérimentation /an). La richesse des partenariats, la volonté du DEA, le niveau de formation des ouvriers d'exploitation, la participation des enseignants techniques et les stratégies mises en place dénotent un niveau de réflexion élevé et pertinent de la part des équipes et des enjeux importants dans des productions spécialisées (Orientations vers les plantes médicinales et aromatiques)

L'établissement dispose d'une EA aux infrastructures de qualité mais il valorise aussi des espaces couverts plus anciens et a développé la vente directe, le tout dans un site riche de diversité (BiodivEA) et d'histoire (site classé). Les liens sont anciens avec les OPH et les relais d'anciens élèves nombreux (LPO, BHR, ASSO, municipalité, etc.). Au cœur de la première région horticole de France, l'exploitation se compose de 24ha de grandes cultures, de 6000m² de serres et de 2,5 ha de pépinière hors sol. Son mode de conduite est particulier à plusieurs titres: 3,5ha sont consacrés à l'installation d'un maraîcher biologique, une AMAP vend sur place ses produits, l'exploitation est labellisée plante bleue, elle recycle l'eau du bassin versant de la pépinière et diminue ainsi son prélèvement, la phyto-épuration traite les surplus d'eau avec une saulaie.

L'émergence des actions innovantes est liée à une stratégie en place depuis de nombreuses années. Le DEA est rompu aux techniques d'expérimentation et intègre la fonction expérimentation-développement-innovation comme

Des formations qualifiantes ou diplômantes sont mises en place, des MAP ou des orientations au sein des EIE.

Quelque soit le niveau de formation, l'ensemble des actions permet aux apprenants d'envisager d'autres perspectives de développement ; cela favorise leur analyse et sens critique, investissement qu'on peut notamment retrouver dans les rapports de stage des BP REA, baccalauréats professionnels, BTS et licences professionnelles.

une activité à part entière, telle un « atelier de production » ; il possède un tissu de relations (ancien étudiant de l'INH, formateur de licence pro, corédacteurs d'ouvrages pédagogiques pour l'enseignement technique). Ayant été enseignant au lycée, il fait le lien avec ses collègues et assure une participation maximale des classes (de la seconde pro aux CPGE) ce qui lui permet par exemple la réalisation de chantiers paysagers à l'extérieur et génère des ressources indispensables à l'équilibre financier. L'émergence des pratiques innovantes est aussi une opportunité souvent pour obtenir certains financements spécifiques (ex : le phyto bac, la saulaie phyto-épuratrice et la récupération d'eau ont été financés à 100% sur le thème « projets innovants » par la région) La participation au RMT SDCI pour l'horticulture fait partie de la même démarche.

La mise en synergie des pratiques pédagogiques et des actions innovantes repose sur une volonté partagée par le directeur de l'EPLEFPA, le DEA, les professeurs coordonnateurs, les formateurs et le 1/3 temps.

L'établissement peut être caractérisé comme un acteur du développement horticole régional, à la pointe des systèmes de production innovants ; il maintient une expertise et une capacité d'innovation en participant à des réseaux extérieurs (ex : RMT) ; la fonction d'innovation transfert est intégrée aux autres missions et génère des postures adaptées, des formateurs et des apprenants, ainsi que des dirigeants. L'ensemble donne un « système intégré ».

La nature des actions :

Écophyto : action 14 +action 16 = 44.000 euros depuis 2010 (Sources : Réseau Dephy, Onema, partenariats Régions + Arexhor + entreprises privées + BHR = plantes pièges, plantes compagnes, herbicides naturels). Intégration du RMT SDCI aspect Horticole avec Arexhor : problématique herbicides naturels et binage

HVE : intégration immédiate niveau 3 car qualification plante bleue ; cela permet de maintenir les débouchés à un coût induit 600 euros (audit) mais action liée à Écophyto + BiodivEA. Utile en communication et en image (Région, vente directe). Très utile en pédagogie ; grilles réutilisées

textuellement → lien et compréhension aisée. Travail du 1/3 temps pour certification de toute l'exploitation. HVE c'est un « excellent prétexte pédagogique »

SNB : 19000 € sur 3 ans + 15.000 € en attente installation d'un privé en maraîchage bio qui génère un coût de 3000 euros/an. AMAP présente des produits au Restaurant.

Expérimentation bandes fleuries arbres et arbustes insectes entomophages = Objectif dans BiodivEA avec deux EPLEFPA + Agro-campus + 1 entreprise privée Novaflore

Très utile en communication réseau arbre (Chambre d'agriculture + association des croqueurs de pommes + LPO + INRA spécialiste du peuplier) ; plantation 600 pommiers sur trame verte et bleue de l'agglomération.

ENERGIE+EDD = 7500 euros du Conseil régional pour restauration et gestion différenciée du site ; projets valorisés par la région

Processus d'émergence; fragilités et pérennité

Le processus d'émergence provient d'un travail réalisé par un chef de projet et le montage d'un dossier innovant financé à 100% par la région = Economies d'eau et biodiversité (sur le site phytobac+ récupération eaux pépinières traitements de surplus par saulaie et dimensions artistiques des saules et du paysage. Concours du « *Stockholm Junior Watter Price* » 1^{er} prix France 2007) ; cela a permis de réaliser des documents et de développer un projet pédagogique en BTS AMP. De plus une économie du 1/3 des volumes consommés en eau a été réalisée.

Les déterminants externes et internes de l'engagement dans les actions ou plans

En externe les réseaux développés avec le territoire + le Conseil régional, le SNA (réseau thématique horticulture) et les appels à projets

En interne les compétences et la connaissance des dossiers, chef de projet et tiers temps, DEA, « techniciens » chargée de communication.

Les freins sont financiers si il y a blocage, aussi tout est fait pour assurer la continuité des actions (1/3

temps, SNA, réseaux). Le 1/3 temps veille sur les appels à projet et relaye l'info auprès des enseignants

Les moyens

Un tiers temps affecté sur SNB et eau ; mise à disposition d'heures supplémentaires occasionnelles pour Écophyto sur les filières techniques ; BiodivEA travail de toutes les filières. Le 1/3 temps communique sur ce qu'il fait en réunion plénière.

L'organisation et gouvernance.

Lien fort entre Directeur EPL + DEA + 1/3 temps + « techniciens » + apprenants. Aujourd'hui la priorité est de développer les liens avec les professionnels des plantes médicinales et aromatiques pour mettre en place de la formation adulte, des expérimentations support et intégrer cet objectif dans les projets d'exploitation et de l'établissement. Simultanément le 1/3 temps développe les partenariats avec pour objectif d'être référent dans le secteur des plantes médicinales et aromatiques.

La place et le rôle de l'exploitation agricole

Le DEA porte la dynamique de l'expérimentation et fait le lien avec la pédagogie. Pour le 1/3 temps l'exploitation est au cœur de la formation avec le lien recherche développement et transfert (raisonner les mini stages et la place des apprenants)

Les effets éducatifs et pédagogiques

Ils apparaissent de manière importante au niveau des enseignants et formateurs techniques, et avec les enseignants généralistes de biologie écologie. Les L3 ont besoins de ces supports et de démarches, comme les BTSA. Pas de résistance mais beaucoup plus d'intérêts si le 1/3 temps est le maillon de transfert (explique, replace, Écophyto pour les Productions horticoles, espaces naturels 2GT, CPGE, S, AMP, etc....) Tout cela rapproche les enseignants de biologie et les techniciens. Création d'outils comme la lettre de l'exploitation pour suivre les expérimentations.

QUATRIÈME PARTIE : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Dans les trois parties précédentes de ce rapport d'évaluation nous avons signalé et souligné dans le texte, sous forme de recommandations, des propositions qu'inspiraient directement des constats ou des points intermédiaires de conclusion de l'évaluation. Nous devons reconnaître que nombre d'entre elles ont déjà fait l'objet d'une insertion dans des rapports précédents.

Ainsi on pourra utilement consulter le « Rapport sur la première phase de l'évaluation de l'exercice et de l'impact des cinq missions de l'enseignement agricole » de 2006 pour approfondir la réflexion sur les descripteurs, et les indicateurs d'appréciation, des activités et de la mise en œuvre des actions.

Le rapport sur le « Pilotage des exploitations de l'enseignement agricole public : vers un rôle plus affirmé des DRAAF : éléments de réflexion et d'action » rendu en 2007 développe de nombreuses propositions sur les relations entre les niveaux local, départemental et régional, et national. Nous ne formulons donc pas de propositions complémentaires sur cet enjeu.

L'étude exploratoire réalisée en 2010-2011 sur « Les domaines et halles technologiques des établissements publics de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire » aborde largement la relation entre enseignement technique et l'enseignement supérieur.

L'« Évaluation de la participation des EPLEFPA dans les RMT et des effets sur les missions de formation, d'innovation et d'animation et développement des territoires » conduite en 2012 approfondit les partenariats de l'enseignement technique, en particulier avec la recherche, et l'enjeu du transfert.

Enfin le récent rapport de l'inspection à la directrice générale sur : « Produire autrement à partir de l'agroécologie - *Réalités et perspectives pour les référentiels, les pratiques pédagogiques et les exploitations de l'enseignement agricole 2013* » formule de nombreuses propositions en étroite relation avec notre évaluation.

Nous incitons à revisiter les propositions de ces rapports ; ceci nous permet de centrer davantage nos recommandations, renvoyant, pour les éléments ayant déjà fait l'objet de recommandations ou plus périphériques ou pour de plus amples considérations, aux études déjà livrées.

L'évaluation met en exergue de manière unanime le rôle déterminant de la circulaire « Emergence » dans la mise en œuvre des plans d'action. Cependant la multiplicité des plans et la diversité des actions nous amène à proposer une circulaire au contenu plus complet avec un calendrier harmonisé de l'ensemble des appels à projets. Ceci donnera plus de visibilité à l'éventail des actions potentielles et le déploiement des stratégies, le positionnement des établissements, en seront facilités (Fiches annexes à la circulaire). On observe un foisonnement de méthodes, d'outils numériques pour établir des diagnostics ; des approches multicritères sont proposées pour intégrer les thématiques en lien avec les attentes sociétales et le DD. Une méthode devrait être proposée aux acteurs de l'enseignement agricole pour

faciliter une approche critique, faire des choix éclairés et opter puis renouveler les diagnostics selon un pas de temps régulier.

La multiplicité des plans et des partenariats, rapprochée du constat de l'implication de l'ensemble de la communauté éducative et d'acteurs du territoire mettent en lumière l'effet fédérateur de l'émergence de « pratiques durables ». Cet élément, suggère d'attacher du prix à l'information et à une large communication en phase avec la future circulaire.

La diversité des actions et systèmes d'actions comme celle des plans pose le problème de leur description et du choix de critères génériques (non spécifiques de chaque plan), étape préalable à l'élaboration éventuelle d'indicateurs. Un groupe de travail avait produit pour la LOLF un indicateur d'évaluation de la mission Développement, Expérimentation, Innovations agricole et agroalimentaire qui a aussi concerné la base de données Alexia. Les indicateurs, malgré leurs limites pour l'évaluation des stratégies, sont utiles pour apprécier l'efficacité. La méthode d'approche des descripteurs peut aussi trouver des sources dans le rapport préparé pour le Conseil d'administration de l'INRA de décembre 2001 : « L'INRA et le monde agricole : des partenariats pour l'innovation » qui répertorie et classe les formes d'actions, les thématiques et sous-thématiques, les partenariats, les dispositifs institutionnels et moins formels.

I. RECOMMANDATIONS A LA DGER

- 1) **Rédiger une nouvelle circulaire fondatrice** « Produire autrement et transférer » avec fiches annexes par plan, un calendrier, une instruction sur les diagnostics et sur les appels à projets (ex : tiers temps « Produire autrement ») ;
- 2) **Mettre en place un groupe de travail** pour :
 - élaborer une grille de descripteurs des « pratiques durables » et des systèmes d'actions pour l'ensemble des plans d'action ;
 - construire des indicateurs d'efficacité ;
 - contribuer à une évaluation *ex ante* de la circulaire « Produire autrement et transférer ».
- 3) **Inciter formellement à informer et à communiquer** sur les plans et les actions auprès de l'ensemble de la communauté éducative, des partenaires et du territoire des instances (plan de communication adapté), aux niveaux local, régional et national.

L'information et la communication devront aussi être portées par la DGER auprès de l'enseignement supérieur.

II. RECOMMANDATION A LA DGER ET A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Formaliser de réels partenariats entre enseignement technique et enseignement supérieur agronomique et vétérinaire pour « Produire autrement et transférer ».

La complémentarité doit être mise en place sur le plan :

- des échanges de pratiques et en particulier entre domaines et halles de l'enseignement supérieur et EA-AT ;
- de la formation continue des personnels ;
- de stages pour les élèves ingénieurs sur les EA-AT.

L'enseignement supérieur doit avoir un rôle éminent dans le transfert.

Les DRAAF qui contribuent « à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole » (Décret du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) devront accompagner cette formalisation.

Ils pourront associer les chargés de mission régionaux DEI-ADT. L'enjeu de l'animation régionale dans son rôle d'interface, et la prise en compte des missions DEI-ADT dans les dialogues de gestion depuis quelques années doivent se traduire dans la définition de profil de poste, par une lettre de mission et un temps de travail au moins égal à 50%.

En région, la qualité de la relation DRAAF – Conseil régional est une clé de l'émergence et un enjeu financier qui se voit renforcer par la future maîtrise d'ouvrage du FEADER par le Conseil Régional et l'orientation forte « transfert de connaissances et innovation » dans la PAC 2014-2020. La mise en place d'un fonds de concours régional pour l'innovation apparaît opportune ainsi que la clarification de l'accès aux aides, et du but non lucratif en lien avec la vocation pédagogique des EA-AT.

III. RECOMMANDATIONS A LA DGER ET AUX DRAAF

4) **Confirmer la place des chargés de missions régionaux DEI-ADT en DRAAF** avec définition d'un profil de poste, une lettre de mission et un temps de travail minimal de 0,5 ETP. Assurer la continuité et le renouvellement.

5) **Intégrer dans la loi d'avenir deux compléments relatifs à l'article L811-8 du code rural :**

*A l'alinéa « 3° Un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique **et sans but lucratif** qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.*

*Les personnels, autres que le directeur, recrutés pour exercer leurs fonctions dans les ateliers technologiques ou exploitations agricoles mentionnés au 3° sont des salariés de droit privé qui sont régis par les dispositions du livre VII du présent code ou par celles du code du travail. **Ces ateliers technologiques ou exploitations agricoles ont accès à l'ensemble des dispositifs d'aide et d'accompagnement financiers ainsi qu'aux dispositifs de compensation structurels et conjoncturels, nationaux et européens à l'instar des entreprises et exploitations de leur secteur d'activité... »***

6) **Créer un fonds de concours régional Innovation**

Destiné à accélérer l'émergence et le transfert de nouveaux systèmes de production, ce nouvel outil, moderne, de financement permettrait :

- de redonner de la capacité d'initiative aux établissements dans le cadre de politiques coordonnées au niveau territorial qu'il convient (pays / département / région / état),
- d'assurer une indépendance financière certaine vis à vis des établissements bancaires,
- de favoriser, la réactivité quant à la mise en œuvre de projets structurants pour l'établissement et ses partenaires,
- d'améliorer l'attractivité des partenariats avec l'enseignement technique agricole,
- de co-financer des actions R&D et transfert avec le CASDAR, les futurs fonds européens, le CPER si maintenu,
- d'indemniser les surcoûts liés aux activités R&D menées sur les exploitations des EPLEFPA,

- d'assurer des avances sur subventions publiques à recevoir dans le cadre de projets d'ampleur portés par les établissements.
Les partenaires financiers du fonds de concours régional seraient :
- les EPL de la région,
- la banque publique d'investissement,
- les agences de l'eau,
- le conseil régional,
- l'Etat,
- des partenaires bancaires le cas échéant.

Au-delà des aspects financiers, l'enjeu des ressources humaines est très important comme nous avons pu l'apprécier. Nous rappelons bien sûr les rôles déterminants des tiers temps, des chefs de projets et des animateurs thématiques et nous renouvelons les recommandations du rapport « Produire autrement » pour ces agents. Mais nous avons souhaité mettre l'accent dans cette évaluation sur les personnels des établissements, acteurs internes des stratégies.

IV. RECOMMANDATIONS A LA DGER, AUX DRAAF ET AUX DIRECTEURS D'EPLEFPA

Au niveau local nous avons identifié nettement deux déterminants internes concernant les ressources humaines : le pilotage et la valorisation des compétences. Ils constituent un enjeu pour la mise en œuvre et l'accompagnement des plans d'action dans le cadre des projets d'établissements :

- le pilotage, ce qui induit une vigilance nécessaire sur la formation des directeurs d'EPLEFPA, le profil du binôme Directeur EPLEFPA et DEA-DAT, et en conséquence sur l'organisation de la mobilité (la continuité étant une condition de crédibilité pour les partenaires) ;
- la valorisation des compétences et en particulier l'identification de référents. Les enjeux de leur détection, de la formation, de la mise en réseau et de la continuité dans l'action sont primordiaux. Les compétences ne sont pas repérées formellement, sur la base, par exemple, de curriculums vitae, quelque soit le centre et le statut. Concernant les référents (dont des tiers temps), ils seront les « correspondants » locaux des différents plans d'action investis par l'établissement et en particulier en réseau avec les animateurs thématiques. Les compétences et réseaux de compétences sont des éléments qui traduisent de fait une « qualification potentielle » des établissements sur tel et (ou) tel plan, tous les EPLEFPA ne pouvant pas innover de la même façon au même moment et au même niveau.

1) Traiter le domaine « Innovation et pratiques durables » dans la formation des cadres de direction, particulièrement celle DEA/DAT et plus largement de l'ensemble des cadres ;

Il s'avère aussi nécessaire de prendre en compte plus fortement les missions DEI-ADT dans les lettres de missions des directeurs d'établissements et dans les éventuels contrats d'objectifs. L'innovation effective pourrait avoir une place plus importante dans le classement des EA-AT.

2) Lors de la mobilité des cadres de direction, veiller autant que possible, à intégrer l'effet binôme sur le management de l'innovation en EA-AT et veiller à la continuité ;

- 3) **Mettre en place aux niveaux local et régional un dispositif de veille sur les compétences présentes et leur mise en réseau** : le chargé de mission régional DEI-ADT peut être la personne en charge de ce « carnet de compétences » intra EPL, inter centres et inter EPL. Valoriser ces compétences et faire émerger les référents potentiels étant l'objectif;
- 4) **Organiser la mise en réseau des compétences thématiques avec les animateurs nationaux**

Cette valorisation des compétences et l'organisation en réseau doivent favoriser le transfert (au sens rappelé p 60-61), enjeu prioritaire pour l'enseignement agricole, pour les EPLEFPA et pour les EA-AT. Nous terminerons ainsi par la recommandation générale sur le transfert.

V. RECOMMANDATION GENERALE CONCLUSIVE : LE TRANSFERT

Hormis pour le plan Écophyto, on constate que les outils, méthodes et expériences issues de la mise en œuvre des plans d'action publique sont peu mutualisés et diffusés (<40%). **On peut dès lors s'interroger sur le transfert à la formation** ; nous l'avons déjà noté, enseignants, formateurs et équipes pédagogiques sont mobilisés sur moins de la moitié des actions.

Des formations qualifiantes ou diplômantes, en relation avec les thématiques des différents plans sont, certes, mises en place dans les établissements. Elles le sont surtout en CFPPA pour les thématiques AB et Écophyto (Certiphyto) et pour les modules spécifiques d'enseignement dispensés (AB essentiellement). Néanmoins la valorisation des pratiques émergentes dans les enseignements et les formations des établissements est jugée inexistante ou insuffisante pour 58% des actions, importante pour 38% ; sans réponses pour les 4% restant. **Ces résultats alertent sur la performance de la valorisation pédagogique de la mise en œuvre de pratiques durables**, comme pour la capitalisation et le transfert en formation des outils, méthodes et expériences.

Ainsi alors que les réalisations sont nombreuses, que les actions significatives ou remarquables sont capitalisées par les animateurs thématiques, seulement au profit d'un premier cercle de pairs de la thématique, une réflexion approfondie s'impose sur la valorisation et le transfert. Un **dispositif de « validation » avant diffusion, compte tenu des incertitudes et de l'instabilité liées au caractère émergent des « pratiques durables » d'une part et de la nature territorialisée des expériences d'autre part**, est nécessaire. On est en effet hors d'un contenu prescrit national et d'un référentiel normatif. Les recommandations ne devront-elles pas portées sur une démarche pédagogique adaptée et sur une méthodologie de déterritorialisation afin de rendre les expériences largement transférables et enseignables ? Sinon ce serait accepter une efficacité réduite du potentiel du système d'innovation de l'enseignement agricole qui est pertinent et cohérent avec les enjeux actuels.

- 1) **Développer dans la future circulaire « Produire autrement et transférer » le volet transfert.**
- 2) **Organiser la capitalisation et la traduction des expériences des actions innovantes dans le cadre d'un dispositif homogène tout-plan puis la mutualisation et la**

diffusion aux niveaux local et territorial, régional et national en impliquant les acteurs.

- 3) Organiser une « cavalerie légère » de validation adossée en particulier au SNA, à l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et à l'inspection en compensant les risques sur les contenus par des approches d'ordre plus méthodologique et donc la rapidité et l'efficacité du transfert.**
- 4) Transférer, lors de la formation des personnels du ministère de l'agriculture, des apprenants, des stagiaires et des professionnels en formation, ainsi que pendant des opérations de démonstration, mais aussi sur le site Chlorofil et Agriculture.gouv intranet et internet...**

CONCLUSION

Les orientations de la circulaire DGER/SDRIDCI/C 2008-2009 se sont révélées opportunes et nécessaires et à nouveau pertinentes dans cette année charnière où les évolutions des stratégies de positionnement des EPLEFPA sont interpellées par la généralisation de l'engagement à « Produire autrement ». Le rapport de Marion Guillou « *Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement* » précise clairement l'importance et le rôle de l'enseignement technique agricole dans ces évolutions.

Notre évaluation, centrée sur l'étude des huit principaux plans de l'action publique a apprécié leur mise en œuvre dans les établissements, plus particulièrement dans les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, ainsi que les « transferts » réalisés vers la pédagogie. L'appréhension des stratégies des établissements, difficile à qualifier directement a été étudiée au travers du prisme des projets et actions mis en place dans les EPLEFPA L' « ardente nécessité » du projet est rappelée dans l'article L811-8 du code rural qui définit la place des établissements, des équipes de direction, des exploitations agricoles, des ateliers technologiques et de l'échelon régional de la DRAAF au regard des missions de l'enseignement agricole.

Le constat démontre l'évolution du modèle socio technique conventionnel comme l'atteste la richesse, la diversité des réalisations, l'évolution des partenariats et les nombreux déterminants stratégiques internes et externes, de mise en action, des établissements agricoles.

Les réalisations pédagogiques, technico- pratiques et citoyennes réalisées ont des effets généraux sur le système d'enseignement. Elles fédèrent les équipes, provoquent l'élargissement des partenariats œuvrent pour la mise en place du transfert pédagogique à l'ensemble du système. D'autres effets plus structuraux impactent les missions de l'enseignement agricole en particulier la mission expérimentation développement des EA/AT, la mission ADT et la mission formation ; malgré une grande diversité, d'un EPLEFPA à un autre du fait du contexte territorial, nous avons relevé plusieurs éléments qui conditionnent fortement leur exercice :

- la présence en DRAAF d'animateurs régionaux DEI/ADT (ARADDT) ;
- la lisibilité du réseau des EA/AT et son engagement régional ;
- la présence de personnels référents compétents dans les établissements et leur valorisation par une gestion adaptée des ressources humaines ;
- les liens avec l'enseignement supérieur au niveau régional ;
- les orientations du Conseil Régional, des partenaires territoriaux et professionnels.

Il y a donc mobilisation d'un véritable dispositif d'émergence de nouvelles pratiques, cohérent avec les principaux déterminants internes des EPLEFPA qui sont essentiellement :

- l'équipe de direction et le management,
- la structure du projet d'établissement et son animation ;
- l'investissement des directeurs DEA/DAT ;
- la place de l'expérimentation et du développement dans le projet d'EA/AT ;
- la présence de personnels spécifiques 1/3 temps enseignants, ingénieurs chefs de projet et dès cette année nouveaux ingénieurs enseignants disposant obligatoirement d'un tiers temps orienté sur l'EA/AT en lien avec « Produire autrement ».

L'analyse et l'évaluation des systèmes mis en place par les établissements sur les principaux plans d'action publique nous amènent à discerner trois modes principaux d'intégration de

nouvelles pratiques durables dans les EPLEFPA, les modes Efficience, Substitution ou Rupture qui, en interaction avec la gouvernance et le contexte des établissements, déterminent cinq stratégies de positionnement des établissements :

- une absence de stratégie et le « fil de l'eau » ;
- la stratégie « suiveur » ou opportuniste, pas de vision mais des systèmes de veille en fonctionnement ;
- la stratégie pionnière avec prise de risques et parfois isolement de l'établissement ;
- la stratégie qualifiée du « bon partenaire », acteur reconnu du développement local ;
- la stratégie intégrée « globale » avec un projet stratégique qui rend l'établissement « proactif ».

L'émergence des pratiques durables dans les EPLEFPA et leur intégration dans les projets est complexe tout comme la mise en place des stratégies. Au delà des facteurs internes et externes de déclenchement, le management des équipes et le portage des actions constituent les points de vigilance nécessaires pour la durée de ces actions. La formalisation dans le projet d'établissement en fait un marqueur identitaire garant des valeurs partagées par les différents usagers.

L'évaluation positive réalisée débouche sur un certain nombre de recommandations. Ainsi, alors qu'une nouvelle politique publique se met en place, que nous connaissons les orientations de la future PAC 2014-2020, une circulaire de référence s'impose pour impulser et accompagner ; une évaluation *ex ante* de cette instruction est souhaitable. La mobilisation plus formelle et organisée du SNA et de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire est préconisée pour dépasser les initiatives remarquables mais peu nombreuses et dispersées d'aujourd'hui. Le souci de la continuité dans les engagements contractés et (ou) conventionnés doit être présent lors de la mobilité des personnes ressources et des compétences et l'on souligne, à côté des binômes directeurs d'EPL-DEA, des tiers temps et des chefs de projet, l'enjeu du renouvellement des animateurs régionaux et thématiques pour le dispositif « Produire autrement ». Enfin on rappelle la nécessaire organisation d'un dispositif de capitalisation et de transfert des expériences « significatives » et « qualifiées » au regard des descripteurs et critères proposés par un groupe de travail *ad hoc*.

Dans le prolongement de l'action de démonstration Agriculture durable 1993, les résultats et les effets de la mise en œuvre des recommandations du Grenelle à travers les plans d'action publique relayés par la circulaire Emergence ont été très favorables. L'impact sur l'exercice des missions de l'enseignement agricole et sur les établissements a été très sensible, concrétisant toujours davantage leur contribution au développement durable, à la formation et à l'éducation au développement durable. Avec « Produire autrement » les centres de production restent en « première ligne » de cette démarche ; il importe que les centres de formation puissent valoriser au mieux tous les acquis dans le cadre des *curricula*.

ANNEXES

Annexe N°1 : extrait de la circulaire DGPAT « J'INNOVATIONS »

CIRCULAIRE DGPAAT/SDEA/C2012-3051

Date: 20 juin 2012 Financement de projets innovants déposés par les jeunes agriculteurs dans le cadre de leur démarche d'installation. Appel à projets national 2012 « J'INNOVATIONS »

Les projets innovants doivent avoir un caractère agricole. Ils s'inscrivent dans une logique territoriale correspondant à des stratégies individuelles et collectives permettant d'accroître la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, leur adaptation au marché.

Par définition, l'innovation est une nouveauté et s'accompagne d'une prise de risque quant à la réussite du projet. Le caractère innovant est à apprécier de la façon suivante :

1 - L'innovation peut être **technologique et porter sur un produit** (mise au point, commercialisation, nouveau service associé au produit), **des procédés** (mise au point de méthode de production ou distribution nouvelle ou nettement améliorée, et pouvant affecter les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail), **des services** (nouveaux besoins/nouveaux services...);

2 - L'innovation peut être **organisationnelle** lorsqu'elle concerne des changements dans les modalités de fonctionnement d'un système ou d'une organisation (nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, le lieu de travail, les relations avec les partenaires...);

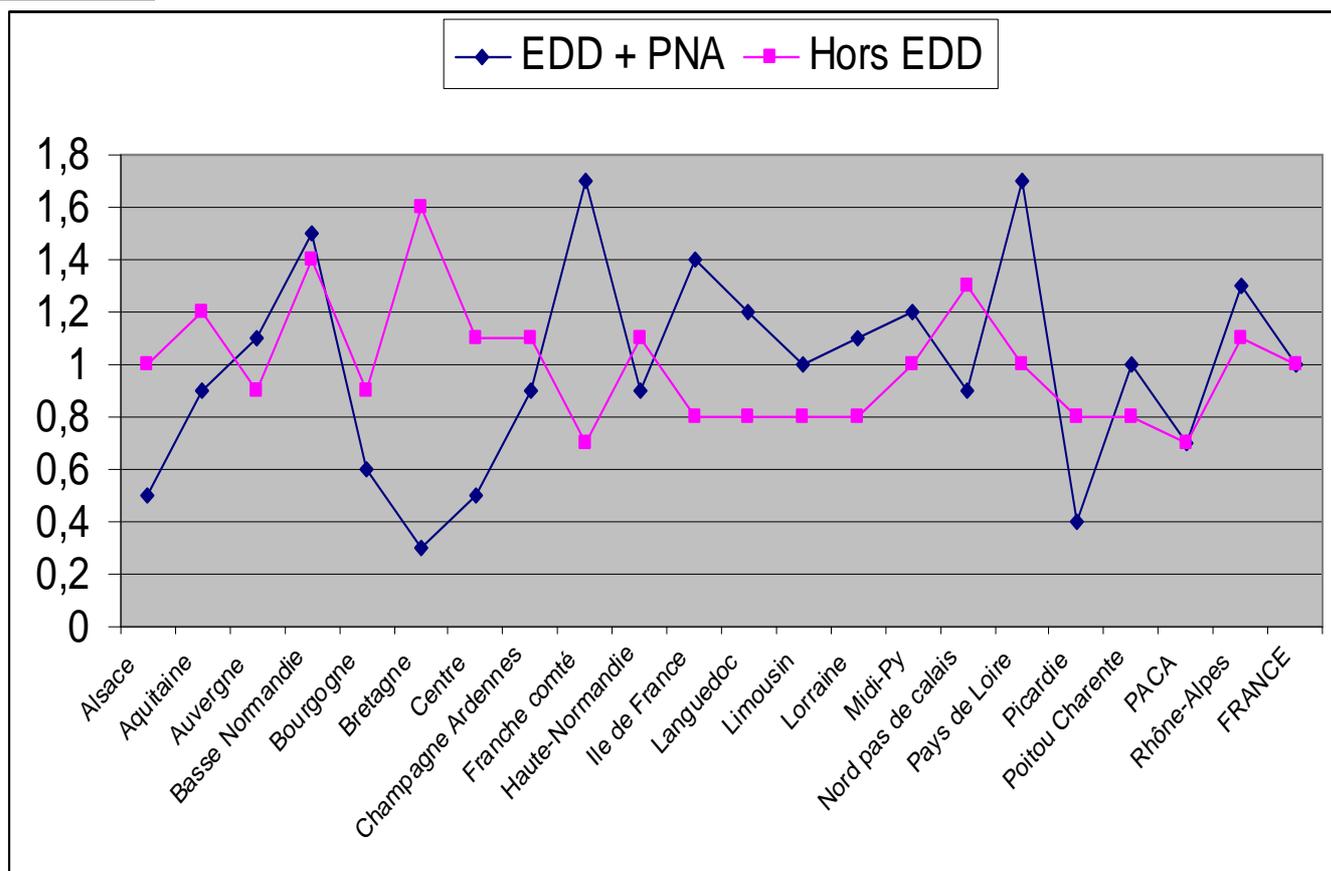
3 - L'innovation peut être **sociétale et territoriale**, elle consiste en la mobilisation d'idées nouvelles ou à la remobilisation d'idées existantes en les adaptant, les croisant, les transférant sur de nouveaux territoires ou vers de nouveaux publics. L'innovation sociétale et territoriale est susceptible d'intervenir dans tous les domaines (mutations économiques, attractivité et développement durable de territoires spécifiques, conditions de travail, accessibilité territoriale, qualité de vie, gouvernance et mise en réseau...). Elle se définit aussi dans la manière d'appréhender et de traiter les enjeux : mobilisation élargie des acteurs, réponse nouvelle à des besoins sociaux...

4 - L'innovation peut être **économique et financière**, elle consiste à mutualiser, croiser, fédérer des sources de financement et à construire leur assise légale, afin de répondre à des problématiques spécifiques. Exemple des sociétés coopératives d'intérêt collectif, des financements solidaires et/ou du micro crédit, des partenariats public-privé... Elle permet d'apporter une assise juridique et financière à des activités économiques ou de déploiement de services viables (identifier le seuil de rentabilité, de solvabilité, le point d'équilibre financier, le niveau de financements publics nécessaires à l'équilibre...).

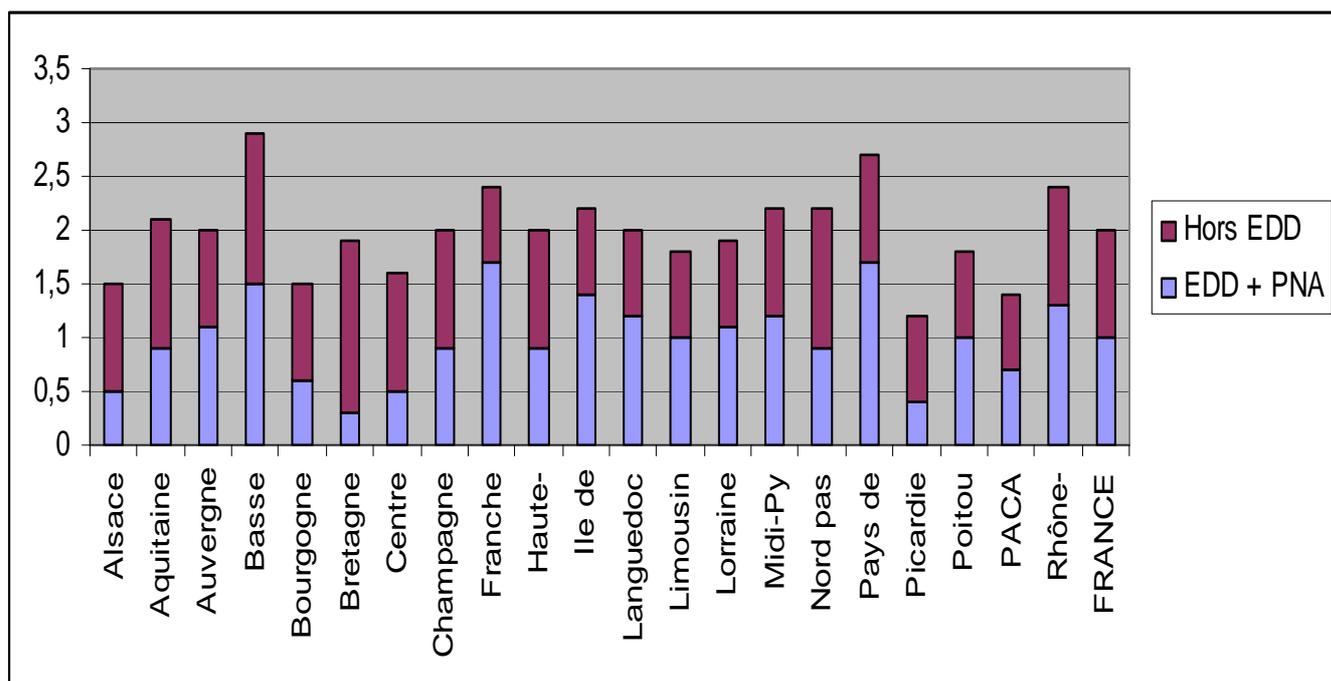
5 - L'innovation **s'apprécie de façon relative à un contexte géographique** (nouveauté locale, régionale, nationale...) à une filière, un domaine, un besoin..., **et par rapport à un ou des enjeux** : compétitivité des acteurs et des territoires, mutations économiques, changement climatique, développement durable, croissance verte...

6 - L'innovation peut consister également en **une approche combinatoire (ingénierie) des différentes formes d'innovation** -technologique, environnementale, sociétale et territoriale, financière- à un échelon territorial approprié.

Annexe N° 2 : Les différents plans d'action publique après pondération par les effectifs apprenants



Annexe N° 2 suite : Le cumul des différents plans d'action après pondération par les effectifs apprenants



Annexe N°3 : Actions pondérées par plans, par région métropolitaine

Régions	1	2	3
B-Normandie	2933	29	1,50
Pays de Loire	5209	43	1,25
Rhône-Alpes	8254	66	1,21
Nord pas de C	2500	19	1,15
Franche- C	3356	25	1,13
Midi-Pyrénées	7294	53	1,10
Bretagne	4227	30	1,08
Aquitaine	5668	40	1,07
Hte-Normandie	2415	17	1,07
Ile de F	1910	13	1,03
Champagne - A	3382	23	1,03
TOTAL	87220	583	1
Languedoc-R	4827	31	0,97
Auvergne	4263	27	0,96
Lorraine	2734	17	0,94
Limousin	3543	21	0,90
Poitou- C	4454	26	0,88
Centre	4744	27	0,86
Alsace	2053	11	0,81
Bourgogne	4957	26	0,80
PACA	5680	27	0,72
Picardie	2817	12	0,65

1 : Apprenants pondérés par région 2 :
Total actions par région 3 : Coefficients 4 :
Total

Régions	1	4	3
Bretagne	4227	27	1,59
Basse Norm.	2933	17	1,44
Nord pas de calais	2500	13	1,30
Aquitaine	5668	27	1,19
Haute-Normandie	2415	11	1,14
Rhône-Alpes	8254	37	1,12
Champagne Ardennes	3382	15	1,11
Centre	4744	21	1,10
Midi-Py	7294	30	1,02
FRANCE	87220	350	1
Alsace	2053	8	0,97
Pays de Loire	5209	20	0,96
Bourgogne	4957	18	0,90
Auvergne	4263	15	0,88
Limousin	3543	12	0,84
Lorraine	2734	9	0,82
Picardie	2817	9	0,80
Poitou Charente	4454	14	0,78
Ile de France	1910	6	0,78
Languedoc	4827	15	0,77
Franche comté	3356	10	0,74
PACA	5680	16	0,70

4 : Total actions hors EDD-PNA 5 : Total
actions EDD-PNA

Régions	1	5	3
Franche comté	3356	15	1,67
Pays de Loire	5209	23	1,65
Basse Normandie	2933	12	1,53
Ile de France	1910	7	1,37
Rhône-Alpes	8254	29	1,32
Languedoc	4827	16	1,24
Midi-Py	7294	23	1,18
Lorraine	2734	8	1,10
Auvergne	4263	12	1,05
Poitou Charente	4454	12	1,01
FRANCE	87220	233	1
Limousin	3543	9	0,95
Haute-Normandie	2415	6	0,93
Nord pas de calais	2500	6	0,90
Champagne Ardennes	3382	8	0,89
Aquitaine	5668	13	0,86
PACA	5680	11	0,72
Bourgogne	4957	8	0,60
Alsace	2053	3	0,55
Centre	4744	6	0,47
Picardie	2817	3	0,40
Bretagne	4227	3	0,27

ANNEXE N° 3 : Données au 1^{er}
avril 2012

Annexe N°4 : Groupes de régions et établissements retenus

Groupe 1 : Franche Comté, Pays de Loire, Basse Normandie

Nombre
d'apprenants
màj
16/01/12

685	X	EPLEFPA BESANCON
555	X	EPLEFPA VESOUL
546	X	EPLEFPA VALDOIE
1 042	X	EPLEFPA ANGERS
590	X	EPLEFPA LA ROCHE/YON
877	X	EPLEFPA LAVAL
693	X	EPLEFPA ALENCON SEES
503	X	EPLEFPA LE ROBILLARD
424	X	EPLEFPA ST LO THERE
352	X	EPLEFPA VIRE

X=10 documents d'auto-évaluation

Groupe 2: Rhône-Alpes, Midi Pyrénées, Auvergne, Poitou- Charente, Limousin, Champagne Ardennes, Aquitaine, Bretagne :

Nombre
d'apprenants
màj 16/01/12 Nombres de
centres

664	X	EPLEFPA La COTE ST ANDRE
581	test	EPLEFPA LYON
307	X	EPLEFPA MONTRAVEL VILLARS
485	X	EPLEFPA VALENCE
397	X	EPLEFPA FIGEAC
413	X	EPLEFPA ONDES
540	test	EPLEFPA RODEZ
302	X	EPLEFPA ST GAUDENS
400	X	EPLEFPA VIC EN BIGORRE
569	X	EPLEFPA BRIOUDE BONNEFONT
365	X	EPLEFPA COMBRILLES
221	X	EPLEFPA SAINT FLOUR
180	X	EPLEFPA BOURCEFRANC
999	X	EPLEFPA SAINTES G. DESCLA
298	X	EPLEFPA THURE
776	X	EPLEFPA AHUN
922	X	EPLEFPA LIMOGES LES VASEIX
509	X	EPLEFPA TULLE NAVES
545	X	EPLEFPA CHARLE MEZIERES

435	X	EPLEFPA AVIZE
200	X	EPLEFPA FAYL BILLOT
909	X	EPLEFPA DES LANDES
1 213	X	EPLEFPA PAU MONTARDON
1 000	X	EPLEFPA SAINTE LIVRADE
368	X	EPLEFPA QUIMPER BREHOU
867	X	EPLEFPA RENNES LE RHEU

X=24 documents d'auto-évaluation+ 2 tests

Groupe 3: Alsace, centre, Picardie, PACA

1 196	X	EPLEFPA ROUFFACH
162	X	EPLEFPA CHAMBRAY TOURS
648	X	EPLEFPA CHATEAUROUX
1 003	X	EPLEFPA Loir et Cher
1 018	X	EPLEFPA Loiret
502	X	EPLEFPA CREZANCY
272	X	EPLEFPA RIBECOURT
572	X	EPLEFPA AMIENS LE PARACLET
926	X	EPLEFPA AIX VALABRE
407	X	EPLEFPA AVIGNON
499	X	EPLEFPA DIGNE CARMEJANE
1 107	X	EPLEFPA HYERES

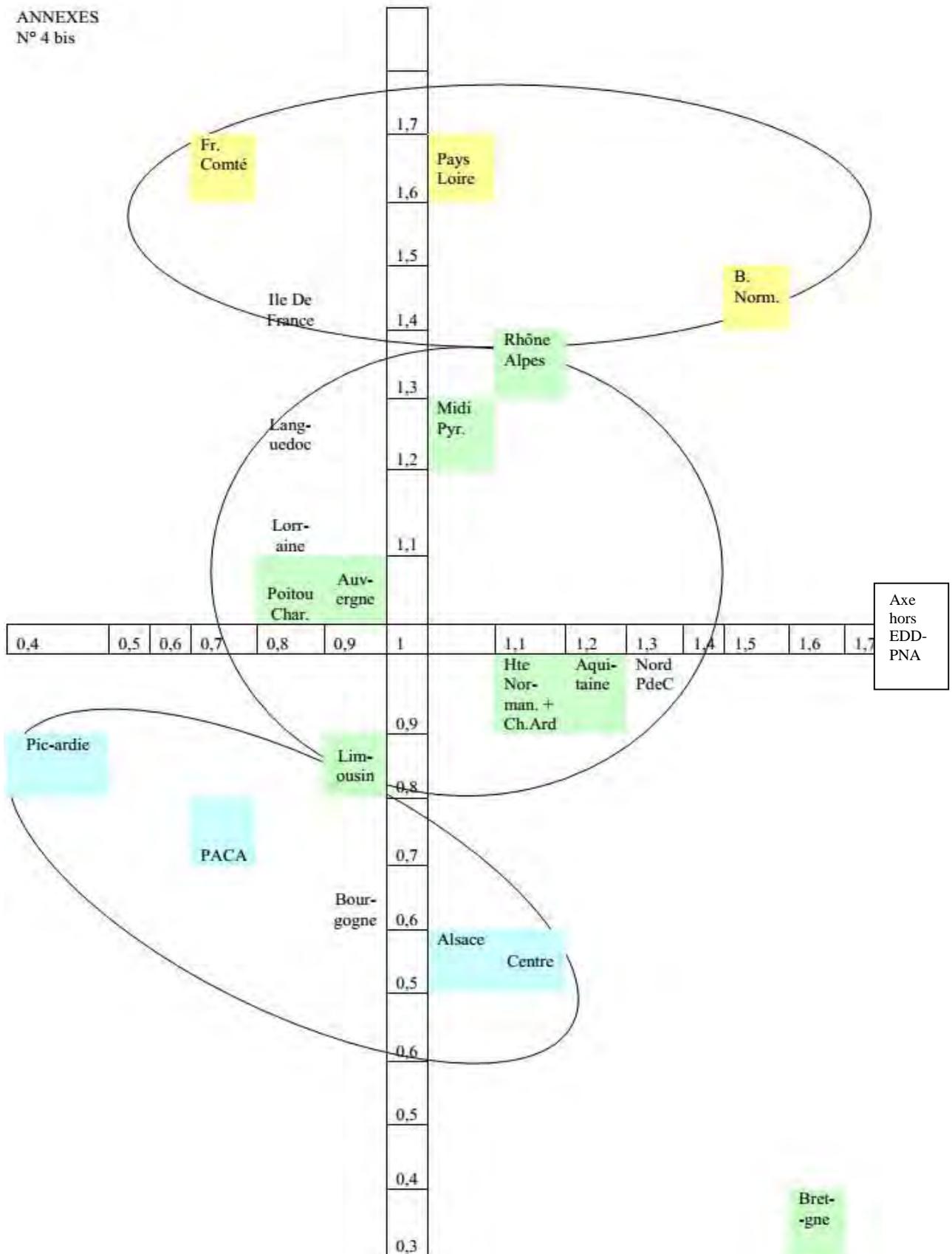
X=12 documents d'auto-évaluation

Soit au total 46 évaluations et 2 tests

Annexe N°4 bis : Schéma de répartition des régions par rapport aux plans étudiés

Axe EDD-PNA

ANNEXES
N° 4 bis



Annexe N°5 : Guide d'autoévaluation des EPLEFPA

A la demande de la DGER, l'Inspection de l'Enseignement Agricole conduit une évaluation sur « **L'intégration des pratiques durables dans les projets des EPLEFPA (y compris dans le projet de l'EPLFPA), de leur mise en œuvre au travers des plans d'action et des résultats obtenus** ».

Cette évaluation est en lien avec les objectifs de la **circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2009 du 27 juin 2008**: « **Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole** ».

Parmi les thématiques de développement durable, huit d'entre elles font l'objet d'une attention particulière :

- la réduction de l'usage des pesticides (Ecophyto2018) p : 06
- l'appui au développement de l'Agriculture Biologique p : 11
- la prise en compte de la biodiversité p : 16
- la performance énergétique des exploitations agricoles p : 21
- la gestion quantitative et qualitative de l'eau p : 26
- la réflexion sur la haute valeur environnementale p : 31
- le plan national pour l'alimentation p : 36
- l'éducation au développement durable p : 41

auxquelles on peut ajouter d'autres actions vous paraissant importantes p : 46

La méthodologie retenue pour l'évaluation repose sur :

- **un questionnaire d'enquête** adressé à 50 EPLEFPA choisis pour représenter la diversité des situations rencontrées.

- **des entretiens sur site** auprès de 15 établissements choisis au sein du groupe précédent

L'enquête doit permettre, d'une part de produire un catalogue actualisé des actions réalisées, d'autre part d'analyser les déterminants de la construction de projets relatifs aux pratiques durables dans les EPLEFPA. Elle n'est pas destinée à évaluer les établissements à titre individuel ; le rapport de portée générale n'en citera d'ailleurs aucun.

Vous trouverez dans le document suivant une partie « monographie », déjà renseignée par nos soins. Vous pouvez la compléter ou corriger certains points. La deuxième partie est consacrée à la stratégie générale d'intégration des pratiques durables. La troisième partie concerne les différents plans mis en place par l'Etat. **Elle est uniquement à renseigner pour les plans dans lesquels vous êtes engagés**. Pour les questions ouvertes, vous pouvez vous exprimer par phrases ou mots clés synthétiques.

Le **temps de réponse** au questionnaire est **évalué à 2 heures** en moyenne dans la mesure où chaque établissement n'est concerné que par certaines parties du questionnaire.

Compte tenu des enjeux liés à cette thématique du développement durable pour l'enseignement agricole, nous savons que nous pouvons compter sur votre collaboration indispensable à la réussite de cette étude. **Un inspecteur-référent**, joignable par mail et membre du groupe de travail, sera chargé du suivi de votre établissement. Il pourra **vous aider**, si besoin, à répondre à vos interrogations concernant ce questionnaire.

A) MONOGRAPHIE DE L'EPLFPA :

1. Nom et adresse EPLFPA :
2. Caractéristiques EPLFPA :
 - o Nombre de centres :
 - o Nombre de site :
 - o Nombre d'élèves :
 - o Nombre de classes :
 - o Nombre d'heures de formation en CFPPA :
 - o Nombre d'apprentis :
 - o Champs professionnels de l'établissement :
 - o Présence 1/3 temps chef de projet (missions, spécialités)
3. Caractéristiques de l'EA :
 - o Surface totale :
 - o Surface agricole utile :
 - o Système de production :
 - o Type de production :
 - o Main d'œuvre :
 - o Présence d'un atelier pédagogique :
 - o Chiffre d'affaire :
 - o Remarque :
4. Caractéristiques de l'AT :
 - o Caractéristiques :
 - o Activités :
 - o Expérimentation/innovation :
 - o Participation à des réseaux :
 - o CASDAR et partenariats :
 - o Volumes traités :
 - o Nombre de salariés :
 - o Remarque :
5. Compléments, projets,

B) QUESTIONNAIRE :

Première partie : Emergence et intégration des pratiques durables dans l'EPLEFPA:

1. Vous contribuez aux différents plans ou actions « émergence et diffusion de pratiques durables », à quels plans ou actions participez-vous ?
 - o Plan éco-phyto 2018
 - o Plan énergie,
 - o Certification haute valeur environnementale,
 - o Plan Agriculture Biologique,
 - o Plan d'action de la stratégie nationale de biodiversité,
 - o Plan de gestion qualitative et quantitative de l'eau,
 - o Programme national pour l'alimentation,
 - o Autres précisez (exemples : démarche globale EDD, Agenda 21, Lycée éco-citoyen, ...)
2. Quels sont les déterminants **EXTERNES** de votre engagement dans ces plans d'action :
 - o DGER-Circulaires-note de service
 - o DRAAF-SRFD- SREAL-... (Ex : PREA)
 - o Conseil Régional
 - o Autres collectivités (CG, COM-COM, AGGLO, Commune, ...)
 - o OPA
 - o Réseaux et partenaires
 - o Autres (préciser)
3. Quels sont les déterminants **INTERNES** de votre engagement dans ces plans d'action :
 - o Projet d'EPLEFPA
 - o Projet de centre
 - o Equipes de direction
 - o Equipes pédagogiques
 - o Personnels dédiés à l'action
 - o Autres (précisez)
4. Pouvez-vous citer parmi les déterminants internes et externes ceux ayant eu le plus d'importance dans la genèse du projet ?
5. Disposez-vous d'un personnel dédié pour ces actions
 - o Oui Non
 - Si oui, précisez (exemple : Tiers temps, chef de projet, personnel sur budget,...)
6. Ces actions sont elles intégrées dans un des axes de votre projet d'EPLEFPA ?
7. L'exploitation agricole ou l'atelier technologique sont-ils des acteurs privilégiés de la mise en place de l'innovation dans l'EPLEFPA, dans quels domaines :
 - o Techniques
 - o Scientifiques
 - o Pédagogiques.....
 - o Autres...
 -
8. Existe-il, a votre avis, des liens entre les différents types d'innovation mentionnés ci-dessus ?
 - o Oui Non
 - Si oui, pouvez- vous préciser lesquels ?
9. Les actions conduites dans ce cadre ont-elles des effets sur :

Les personnels,	Les apprenants
Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

 Si oui, illustrer par des exemples ?
10. Avez-vous obtenu d'autres financements que ceux de l'état pour les actions entreprises ?
 - Oui Non
 - Si oui, lesquels ?
11. Avez-vous embauché un personnel spécifique sur le budget de l'EPLEFPA ?
 - Oui Non
12. Développez-vous d'autres thématiques en relation avec les pratiques durables dans l'EPLEFPA ?

Intitulé du projet	Principales réalisations	Liens avec le projet de l'établissement	Liens avec le PREA	Rôle et implication de l'exploitation	Partenariats

13. Conclusion de la première partie et autres éléments :

Deuxième partie : analyse des plans d'action

Les questionnaires suivants visent à l'analyse des différents plans d'action.

Vous ne répondez qu'à ceux vous concernant.

❖ **Plan éco-phyto 2018 :**

1. Avez-vous répondu à un des appels à candidature du Ministère de l'Agriculture ?
 - Oui Non
 - Si oui lesquels (action 14, action 16, autres, ...)
2. Avez-vous répondu à des appels à candidature d'autres structures ou institutions ?
 - Oui Non
 - Si oui lesquels (Conseil général, COM-COM, PNR, OPA, RMT, Asso1901, ...)
3. L'EPLEFPA est-il impliqué dans **Ecophyto** par les actions de l'exploitation agricole ?
 - Oui Non
 - Si oui lesquelles (supports communication, expérimentation, modification syst. de culture, projets pédagogiques, partenariats,...) ?
4. L'EPLEFPA est-il impliqué dans **Ecophyto** par d'autres activités ?
 - Oui Non
 - Si oui lesquelles (communication, projets pédagogiques, partenariats,...) ?
5. Avez-vous des partenariats sur ce projet ?
 - Oui Non
 - Si oui, précisez lesquels?
 - Financiers
 - Techniques
 - Autres
 -
6. Décrivez succinctement vos actions éco-phyto 2018

Caractéristiques de l'action	OUI	NON	Principales réalisations
<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de pratiques éco-phyto sur EA/AT ○ Développer la fonction démonstration sur EA/AT ○ Favoriser les projets de partenariats ○ Favoriser l'implication de la communauté éducative de l'EPLEFPA ○ Mutualiser les expériences et diffuser les outils et méthodes 			

7. Quelle a été la genèse de ces actions ?

8. Quelles instances sont consultées sur ces projets ?

- Conseil d'exploitation
- Conseil d'atelier technologique
- Conseil de centre
- Conseil de perfectionnement
- Conseil intérieur
- Conseil de l'éducation et de la formation
- Conseil d'administration
- Autres
-

9. Quelles sont les personnels fortement mobilisés sur le projet ?

- Le DEA/DAT
- Personnel de l'EA/AT

- Chef de projet ou tiers temps ingénieur
- Enseignant(s) formateur(s) individuel(s)
- Equipe pédagogique
- Autres

10. Quelles sont les disciplines majoritairement impliquées ?
11. Existe-il des modules spécifiques d'enseignement traitant de cette thématique et mis en place dans le cadre du « plan *Ecophyto* » ?
- Oui Non

	Intitulés
UCARE	
MIL	
MAP	
EIE	
Autres	

12. Existe-t-il d'autres types de formations spécifiques qualifiantes ou diplômantes en place sur l'EPLEFPA, en lien avec la thématique « *Ecophyto* » ?

Oui Non

Si oui lesquelles

13. Les formations de type Certiphyto sont-elles en place au CFPPA ?

Oui Non

14. Comment évaluez-vous la valorisation d'*Ecophyto* dans les enseignements et les formations de l'établissement ?

▪ Inexistante Insuffisante importante

Quelles sont les filières principalement concernées ?

15. Peut-on parler d'innovation pédagogique en lien avec cette action ?

o Oui Non

o Si oui de quelle nature (changement de pratiques des enseignants et formateurs, ...) ?

16. Ce type d'action a-t-il d'autres impacts sur l'établissement ?

(Décrivez en quelques lignes les différents effets s'il y a lieu)

- o Mission innovation expérimentation
- o Animation et développement territorial
- o Image rayonnement
- o Financiers
- o Recrutement
- o Synergie avec d'autres actions
- o Autres effets

17. L'accompagnement par la DGER (consignes, animateur réseau, SNA, ...) sur cette action a-t-il été selon vous suffisant ?

o Oui Non

Si non pourquoi ?

Utilisez-vous des indicateurs d'évaluation de cette action ?

o Oui Non

Si oui, donner des exemples

18. Quel bilan faites-vous de cette action ?

19. Pouvez-vous expliciter les principaux facteurs de réussite ou les freins éventuels.

20. Remarques personnelles sur le plan *Ecophyto*

Annexe N°6 : Guide d'entretien pour les visites auprès des EPLEFPA

A la suite de la visite de l'EA-AT et des entretiens, deux séries de documents seront à produire :

Les enquêtes renseignées à l'issue des trois entretiens réalisés :

- ❖ Directeur, de l'EPL accompagné de la ou des personnes qui lui semblent important d'entendre (hors DEA DAT)
- ❖ DEA/DAT
- ❖ La ou les personnes en charge des projets

Une note d'ambiance d'1 à 2 pages maximum résumant vos appréciations générales sur l'établissement enquêté et reprenant entre autres les éléments suivants :

- Votre regard « grand angle » sur l'établissement et son territoire
- Vos impressions sur l'exploitation ou sur l'atelier technologique
- L'impact de l'histoire et de la culture de l'établissement sur l'émergence des pratiques durables.
- La mise en synergie des pratiques pédagogiques et des actions innovantes de l'établissement
- Les éléments remarquables qui différencient et qualifient cet établissement dans ses pratiques durables innovantes.

Le guide d'entretien.

Celui-ci sert pour les différentes catégories de personnes sachant que certaines questions seront plus particulièrement adaptées ou développées selon l'interlocuteur.

A La nature des actions.

Pouvez-vous préciser les différents plans ou actions dans lesquels vous êtes engagés au titre de l'émergence et de la diffusion de pratiques durables ? On attend dans la réponse à cette question des précisions sur les plans financés par le ministère ou sur des actions qui relèvent du même domaine avec éventuellement d'autres financements.

Avez-vous d'autres engagements dans le développement durable en plus des plans et actions qui relèvent de la circulaire du 27 juin 2008 sur l'émergence de pratiques durables ?

Expliquez pourquoi l'établissement s'est engagé dans ces différents plans et avec quelles priorités ?

B Le processus d'émergence ; fragilités et pérennité.

Pour chaque action, décrire finement le processus d'émergence :

Quand est né le projet et pourquoi ?

Qui était impliqué dans la naissance du projet ?

Comment est intégrée cette action dans les projets de filière de formation, dans les projets de centres constitutifs, dans le projet d'établissement ?

Quels ont été les freins et les leviers ?

Avez-vous détecté des fragilités et quelle pérennité souhaitez-vous donner à ces actions dans le cadre du projet ?

C Les déterminants externes et internes de l'engagement dans ces plans ou actions.

Parmi les déterminants évoqués précédemment : externes (institutionnels nationaux ou régionaux, territoriaux, professionnels, réseaux...) et internes (l'équipe de direction, équipes pédagogiques, marginaux sécants, personnels experts,...) quels sont pour vous les plus importants et pourquoi ?

Quelle est pour vous la force de l'ancrage territorial ou du secteur économique dans l'émergence de ces projets ?

En quoi les enseignements et les contenus de formation interagissent avec l'engagement d'actions innovantes en faveur de pratiques durables.

Le fonctionnement pédagogique (emploi du temps, logistique...) favorise-t-il la valorisation pédagogique des actions innovantes en matière de pratiques durables ?

D Les moyens

Pouvez-vous donner des précisions (statut, fonction, temps affecté, disciplines enseignées...) sur les personnels engagés dans ces missions. Disposent-ils de lettres de mission (à récupérer).

Donnez des précisions sur le financement de ces actions (origine, volume, durée...)

E L'organisation et gouvernance

Comment l'ensemble des acteurs impliqués dans les actions innovantes sont-ils en réseau ?

Comment s'élaborent les échanges et les prises de décisions ?

Comment ces actions sont-elles intégrées dans des projets de centre, le projet d'établissement, les projets de filières pédagogiques ?

Comment ce pilotage confère-t-il une dimension stratégique aux actions en faveur de l'émergence de pratiques durables ?

F La place et rôle de l'exploitation ou de l'atelier technologique.

Pouvez-vous préciser en quoi l'EA /AT est-elle (il) au cœur de l'innovation au sein de l'EPL ?

G Les effets éducatifs et pédagogiques.

Comment les enseignants et les apprenants s'approprient-ils ces actions au titre des savoirs ?

Quelles compétences cela permet-il de développer chez les apprenants ?

Est-ce que toutes les classes et formations sont concernées par ces actions ?

Quelles sont les interactions avec les référentiels ?

H Les autres impacts (positifs ou négatifs) de ces actions.

I. Annexe N°7 : Questionnaire pour les DRAAF/SRFD

PRESENTATION :

A la demande de la DGER, l'Inspection de l'enseignement agricole conduit une évaluation sur « **L'intégration des pratiques durables dans les projets des EPLEFPA (y compris dans le projet de l'EPLFPA), de leur mise en œuvre au travers des plans d'action et des résultats obtenus** ».

Cette évaluation est en lien avec les objectifs du projet « Horizon Terre 2020 » décliné dans la circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2009 du 27 juin 2008 : « Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole ».

Parmi les thématiques issues du Grenelle de l'environnement, huit d'entre elles font l'objet d'une attention particulière :

- la réduction de l'usage des pesticides (Ecophyto2018)
- l'appui au développement de l'Agriculture Biologique
- la prise en compte de la biodiversité
- la performance énergétique des exploitations agricoles
- la gestion quantitative et qualitative de l'eau
- la réflexion sur la certification Haute valeur environnementale
- le plan national pour l'alimentation
- l'éducation au développement durable (circulaire de 2007)

La méthodologie retenue pour l'évaluation repose sur :

- **un questionnaire d'enquête** adressé à 50 EPLEFPA choisis pour représenter la diversité des situations rencontrées.

- **des entretiens sur site** auprès de 15 établissements choisis au sein du groupe précédent,

- **Un questionnaire d'enquête** adressé aux DRAAF/SRFD et aux animateurs « réseau »

L'enquête doit permettre, d'une part de produire un catalogue actualisé des actions réalisées, d'autre part d'analyser les déterminants de la construction de projets relatifs aux pratiques durables dans les EPLEFPA afin de comprendre la stratégie des établissements.

B) QUESTIONNAIRE :

La stratégie de la DRAAF de votre région dans l'impulsion des différents plans ou actions « Emergence et diffusion des pratiques durables » est-elle visible dans le projet stratégique pluriannuel (PSP) de la DRAAF ? Dans le projet régional de l'agriculture durable (PRAD) ? Dans le PREA et le PREAP ?

	Cité dans quels projets stratégiques ?	Impulsé par la DRAAF-SRFD oui / non	Liens avec les autres services de la DRAAF. précisez
Ecophyto 2018			
Plan performance énergétique			
Certification HVE			
Plan Agriculture biologique			
Plan d'action de la stratégie nationale de biodiversité			
gestion qualitative et quantitative de l'eau			
Programme national pour l'alimentation			
Autres précisez exemples : démarche globale EDD, Agenda 21, Lycée éco-école...			

Ces actions ont-elles modifié votre façon de travailler avec les autres services de la DRAAF ?

Oui non

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

En tant que chargé de mission ADT-DEI avez-vous animé ou contribué à la mise en œuvre des différents plans ou actions « Emergence et diffusion de pratiques durables » ?

Oui non

Si oui, quels plans ou actions avez-vous particulièrement encouragés ? Pourquoi ?

La stratégie de la DRAAF a-t-elle eu des liens avec celle de ses partenaires du territoire ?

Partenaires	Oui / non	remarque
Conseil régional Précisez les services concernés		
Autres collectivités territoriales		
Rectorat		
DREAL		
Chambres d'agriculture		
Autres OPA précisez		
Autres		

Avez-vous « orienté » la mise en place de plans d'actions dans certains EPLEFPA ?

Oui non

Si oui, quels ont été vos critères pour privilégier ou faciliter tel ou tel EPLEFPA

Critères	Oui / non	remarques
Caractéristiques de l'EA-AT		
Projet de l'EPLFPA		
Moyens humains, experts		
Equipe pédagogiques		
Autre :		

Pouvez-vous citer les caractéristiques de l'EPLFPA qui sont déterminantes pour vous ?

Quels ont été les principaux leviers et moyens qui vous ont permis de mettre en œuvre les projets ?

	Principaux leviers	commentaires
Chefs d'établissement		

Adjoint d'établissement		
Directeur CFA CFPPA		
DEA-DAT		
Equipe pédagogique		
Moyens humains (décharge horaire, tiers-temps, chef de projet)		
Formation continue des personnels		
Animation régionale des EPLEFPA		
Animateurs thématiques du SNA		
Etablissements national d'appui (CEZ Rambouillet, Agrocampus Ouest, Florac...)		
Conférence Educagri		
Circulaires, Note de service DGER-DGPAT-DGAL...		
Autre : précisez		

Les exploitations et ateliers technologique ont-ils eu une place particulière dans la mise en œuvre de cette politique ? Pouvez-vous l'explicitier ?

critères	commentaires
Aspects techniques	
Aspects pédagogiques	
Aspects scientifiques liés à la recherche	
Aspects développement	
autre	

La place des Exploitations et ateliers technologiques dans l'EPLEFPA et dans le réseau régional des EPLEFPA a-t-elle été modifiée par la mise en œuvre de ces plans ?

Oui non

Si oui, pouvez-vous l'expliquer ?

Les actions conduites ont-elles eu également des effets sur :

Les personnels,

Oui
Non

Les apprenants

Oui
Non

Si oui, pouvez-vous l'illustrer par des exemples ?

Ces actions ont-elles modifié votre façon de travailler avec les EPLEFPA ?

Oui non

SI oui, comment ?

Quels types de financements ont été mobilisés pour les actions entreprises ?

Financements	Mobilisé : oui / non	Remarques
Actions pédagogiques Conseil régional		
ce de l'eau		
Feader 111a		
Feader 111b		
Réseau Rural (feader)		
DRAC		
Autres collectivités territoriale		
FSE		
Leonardo partenariat		
Leonardo transfert d'innovation		
Grundtvig		
RMT		
CASDAR		
Fonds privés : précisez		
PNA		

Dans le cas où le projet était mis en œuvre dans plusieurs EPLEFPA de la région, quelle structure était porteuse du projet ?

Développez-vous d'autres thématiques en relation avec les pratiques durables dans les EPLEFPA de votre région ?

Intitulé du projet	Principales réalisations	Liens avec le PREA	Rôle et implication des exploits et ateliers techno	Partenariats

Quelles autres réflexions souhaitez-vous évoquer spontanément (et) ou transmettre aux « enquêteurs » ?

Annexe N°8 : Questionnaire pour les animateurs des réseaux nationaux

A la demande de la DGER, l'Inspection de l'Enseignement Agricole conduit une évaluation sur « **L'intégration des pratiques durables dans les projets des EPLEFPA (y compris dans le projet de l'EPLFPA), de leur mise en œuvre au travers des plans d'action et des résultats obtenus** ».

Cette évaluation est en lien avec les objectifs de la **circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2009 du 27 juin 2008**: « **Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole** ».

Parmi les thématiques de développement durable, huit d'entre elles font l'objet d'une attention particulière :

- la réduction de l'usage des pesticides (Ecophyto2018)
- l'appui au développement de l'Agriculture Biologique
- la prise en compte de la biodiversité
- la performance énergétique des exploitations agricoles
- la gestion quantitative et qualitative de l'eau
- la réflexion sur la haute valeur environnementale
- le plan national pour l'alimentation
- l'éducation au développement durable

auxquelles on peut ajouter d'autres actions vous paraissant importantes

La méthodologie retenue pour l'évaluation repose sur :

- **un questionnaire d'enquête** adressé à 50 EPLEFPA choisis pour représenter la diversité des situations rencontrées.

- **des entretiens sur site** auprès de 15 établissements choisis au sein du groupe précédent,

- **un questionnaire d'enquête** adressé aux ARADDT et aux animateurs « réseau »

Cette enquête doit permettre, d'une part de produire un catalogue actualisé des actions réalisées, d'autre part d'analyser les déterminants de la construction de projets relatifs aux pratiques durables dans les EPLEFPA afin de comprendre la stratégie des établissements.

A. Dans le cadre du réseau thématique que vous animez. Pouvez-vous citer 4 actions d'exploitations ou d'ateliers technologiques d'établissement ayant un caractère innovant ou pouvant être qualifiées de « pratiques innovantes ».

Vous vous efforcerez de retenir 4 actions plutôt représentatives des actions rencontrées par votre réseau.

1. Exploitation : EPL :
Description succincte de l'Action :
2. Exploitation : EPL :
Description succincte de l'Action :
3. Exploitation : EPL :
Description succincte de l'Action :
4. Exploitation : EPL :
Description succincte de l'Action :

Pour chacune de ces actions vous caractériserez **le caractère innovant** (en quoi y a-t-il innovation et avec quel degré d'intensité innovante pour vous, de l'adaptation à un nouveau contexte à la rupture avec les pratiques en cours...), **l'impact sur le système de production** dans ses dimensions techniques et organisation du travail, **les impacts pédagogiques et de démonstration-développement**.

Action 1 :

- a) Caractère innovant (technologique et portant sur le produit, le procédé, l'organisationnel, la dimension territoriale et partenariale, une combinaison des traits précédents, d'autres caractéristiques ...)
- b) Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?
- c) Effets sur les formations de l'EPLFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique ?
- d) Impact démonstration-développement

Action 2 :

- e) Caractère innovant (technologique et portant sur le produit, le procédé, l'organisationnel, la dimension territoriale et partenariale, une combinaison des traits précédents, d'autres caractéristiques ...)
- f) Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?
- g) Effets sur les formations de l'EPLFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique
- h) Impact démonstration-développement

Action 3 :

- i) Caractère innovant (technologique et portant sur le produit, le procédé, l'organisationnel, la dimension territoriale et partenariale, une combinaison des traits précédents, d'autres caractéristiques ...)
- j) Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?
- k) Effets sur les formations de l'EPLFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique
- l) Impact démonstration-développement

Action 4 :

- m) Caractère innovant (technologique et portant sur le produit, le procédé, l'organisationnel, la dimension territoriale et partenariale, une combinaison des traits précédents, d'autres caractéristiques ...)
- n) Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?
- o) Effets sur les formations de l'EPLFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique
- p) Impact démonstration-développement

Synthèse et observations sur les 4 actions :

A) Comment s'est effectuée au sein de l'établissement et de l'exploitation la régulation de l'action et l'intégration de son caractère innovant : stratégie et mobilisation des acteurs internes et externes, rôles des différents conseils de l'établissement...

Action 1 :

Action 2 :

Action 3 :

Action 4 :

Synthèse régulation et acceptabilité de l'innovation par les acteurs et l'organisation :

B) En quoi chacune de ces actions est-elle porteuse de plus de durabilité (DD) pour le système local, pour le territoire ?

Action 1 :

Action 2 :

Action 3 :

Action 4 :

Synthèse sur la notion de pratiques durables innovantes :

C) Pour 2 des actions décrites pouvez-vous préciser finement les mécanismes du processus de l'émergence des pratiques agricoles durables et innovantes. S'agit-il plutôt pour vous d'une adaptation avec recherche d'efficacité, d'une substitution de pratiques ou d'une innovation rupture ?

➤ 1^{ère} Action retenue = N° (1,2, 3 ou 4) :

➤ Seconde Action retenue = N° ... :

➤

Synthèse en élargissant aux autres actions :

D) Facteurs favorables internes et externes et freins à l'intégration des pratiques innovantes au sens de la circulaire du 27 juin 2008.

Action 1 :

Action 2 :

Action 3 :

Action 4 :

Synthèse sur leviers et freins :

E) Innovation et territoires : pour deux des actions 1 à 4 vous voudrez bien préciser les points F1 à F4

E.1. **Pour vous de quel ordre sont les partenariats créés par les actions « émergence » avec le territoire,**

- institutionnels
- professionnels
- privés
- publics
- individuels
- structure collective
- Etc.

E.2. **Vous préciserez le périmètre géographique des impacts de celles-ci sur les territoires à l'aide des exemples:**

- Echelle locale (commune, canton, pays, communauté de commune, communauté d'agglomération,...)
- Echelle régionale (département, région, Parc naturel régional,...)
- Echelle nationale (inter-région, nation,...)

E.3. **Vous préciserez aussi la portée des impacts de ces actions sur les acteurs** (modifications des procédures, des postures, des fonctionnements partenariaux, ...)

E.4. **Vous quantifierez l'intensité du partenariat (prête-nom, participant, partenaire, décideur, concepteur)**

➤ 1^{ère} Action retenue = N° (1,2, 3 ou 4) :

➤ Seconde Action retenue = N° ... :

Synthèse sur territoires et partenariats:

F) De l'intégration des pratiques innovantes au sein des exploitations et des ateliers technologiques à l'innovation pédagogique dans l'EPLFPA

A partir de votre connaissance des actions 1 à 4, pouvez-vous éclairer de manière exemplaire la relation innovation technologique et innovation transfert ? Cette relation débouche t'elle sur une démarche pédagogique particulièrement appropriée et à privilégier (ex : situation problème, démarche expérimentale...) ou pas selon les voies, les niveaux de formation, les publics apprenants... ?

Commentaires libres sur l'ensemble du questionnaire :

II. Annexe N°9 : Tableaux de synthèse des autoévaluations

Déterminants EXTERNES	+	- ou Sans réponse	% +	
DGER-Collaborative suite de services	36	9	80,0%	
DSAP-SAFD, SREAL... (Ex. PIRA)	38	7	84,4%	
Conseil Régional	35	10	77,8%	
Autres collectivités (CG, COM, COM, ASG&G, Commune...)	17	26	37,8%	
OPB	29	20	59,4%	
Réseaux et partenaires	27	18	60,0%	
Autres	6	39	13,3%	
AUTRES : précisez sur cette ligne...	6	39	13,3%	
Déterminants INTERNES				
Projet d'EPLEPPA	38	7	84,4%	
Projet de centre	38	7	84,4%	
Equipes de direction	39	6	86,7%	
Equipes pédagogiques	37	8	82,2%	
Personnels dédiés à l'action	28	27	52,2%	
Autres	4	41	8,9%	
AUTRES : précisez sur cette ligne...	4	41	8,9%	
Déterminants internes et externes ayant eu le plus d'importance dans la genèse du projet N°1 en numérotant de 1 à 2 l selon l'importance décroissante.				
	Nombre de réponses	Nombre de non réponses	Moyenne des notes de 1 à 5	%
En externe 1				
DGER-Collaborative suite de services	13	32	4,7	28,9%
Commentaires	5	40		
DSAP-SAFD, SREAL... (Ex. PIRA)	9	36	4	20,0%
Commentaires	4	41		
Conseil Régional 1	15	30	4,25	33,3%
Commentaires	5	40		
Autres collectivités (CG, COM, COM, ASG&G, Commune...)	0	45		0,0%
Commentaires	0	45		
OPB 1	6	39	3,8	13,3%
Commentaires	1	44		
Réseaux et partenaires	9	36	5,1	20,0%
Commentaires	4	41		
Autres 1	1	44	4,0	2,2%
Commentaires	1	44		
En interne 1				
Projet d'EPLEPPA 1	21	24	4,5	46,7%
Commentaires	13	32		
Projet de centre 1	8	37	3,3	17,8%
Commentaires	3	42		

Equipes de direction 1	16	24	4,0	40,0%
Commentaires	1	44		
Equipes pédagogiques 1	9	36 <td>4,0 <td>21,4%</td> </td>	4,0 <td>21,4%</td>	21,4%
Commentaires	0	45		
Personnels dédiés à l'action 1	3	40	3,7	7,0%
Commentaires	2	43		
Autres 1	3	40	4,0	7,0%
Commentaires	3	40		

	EAU	HVE	PNA	EDD	SNB	Energie	AB	Ecophyto		
Analyse des plans d'action XXXX										
	Nbre de OUI	Pourcentage de réalisations								
1. Avez-vous répondu à un des appels à candidature du Ministère de l'Agriculture ?	0	5	16	5	17	8	10	20	21,11%	
Si oui, lequel...	0	5	14	2	12	7	8	21	18,61%	ont précisé
									12	3,83%
2. Avez-vous répondu à des appels à candidature d'autres structures ou institutions ?	2	9	15	10	10	14	17	30	26,38%	
Si oui, précisez (Conseil général, COM, COM, PNR, OPA, RMT, Aurore)...	2	7	14	18	8	15	18	19	25,56%	ont précisé
	0	0	5							

	EAU	HVE	PNA	EDD	SNB	Energie	AB	Ecophyto	
7. Quelle a été la genèse de ces actions ?	7	11	12	9	16	14	25	25	33,06%

Personnel dédié pour les actions ?		OUI	Sans réponse ou NON
		28	16
Si oui, pouvez-vous préciser lesquels ?	Infos	16	29
Précisez éventuellement pour quelle activité...	Choix	22	23
	Infos	2	43
Précisez éventuellement pour quelle activité...	Choix	3	42
	Infos	1	44
Précisez éventuellement pour quelle activité...	Choix	0	45
	Infos	0	45

Autres financements que ceux de l'Etat pour les actions entreprises ?	OUI et Infos	NON ou sans réponse
	34	11
	6	39
	30	15
	29	26
	12	33
	1	44
	2	43
	1	44
	1	44

Précisez des exemples sur les lignes ci-dessous

Conseil régional 14	Conseil général 4
Chambre Agric. 2	Coop Agric. 1
ADEFM 1	Agence de l'Eau 5

Personnel spécifique recruté sur le budget de l'E.P.L.E.F.P.A. ?	OUI	NON ou sans réponse	SA
Exclusivement remarques...	Infos	0	

9. Quelles sont les personnels fortement mobilisés sur le projet ?	EAU	HVE	PNA	EDD	SNB	Energie	AB	Ecophyto	
Le DIA/DAT	8	12	14	8	17	19	27	29	36,67%
Personnel de l'EA/AT	3	7	9	6	7	11	23	28	26,11%
Chef de projet ou lors temps ingénierie	3	4	5	3	6	7	9	7	11,72%
Enseignants formateurs/instructeurs	4	3	8	4	15	8	11	20	22,22%
Equipe pédagogique	3	2	2	8	13	7	15	18	18,89%
Autres	3	2	17	7	5	3	8	4	13,81%

	EAU	HVE	PNA	EDD	SNB	Energie	AB	Ecophyto	
Analyse des plans d'action XXXX									
	Nbre de OUI								
5. Avez-vous des partenariats sur ce projet ?	5	8	18	10	16	14	26	29	
Réponses	5	4	10	7	15	12	19	20	
précisez sur cette ligne...	4	4	11	7	12	17	19	14	Ont précisé
Techniques	3	7	7	9	15	15	22	31	
précisez sur cette ligne...	2	6	8	8	11	2	11	24	Ont précisé
Autres	1	7	11	6	6	7	11	9	
précisez sur cette ligne...	1	3	10	5	8	0	15	8	Ont précisé

6. DEcrivez succinctement vos actions en faveur du plan XX :	EAU	HVE	PNA	EDD	SNB	Energie	AB	Ecophyto	
Développement de pratiques en faveur du plan sur EA/AT									
Réalisations...	3	8	15	9	18	20	24	32	36,11%
	4	10	15	8	20	20	26	32	38,00%
Ont précisé									
Développer la fonction démonstrative sur EA/AT									
Réalisations...	4	6	18	6	15	14	16	27	26,11%
	4	8	6	13	14	15	28	24	34,44%
Ont précisé									
Favoriser les projets de partenariats									
Réalisations...	2	2	9	6	9	12	14	21	20,83%
	2	2	9	6	9	12	14	21	20,83%
Ont précisé									
Favoriser l'implication de la communauté éducative de l'E.P.L.E.F.P.A.									
Réalisations...	2	2	7	9	12	9	19	23	23,61%
	2	2	7	9	12	9	19	23	23,61%
Ont précisé									
Mettre à disposition les outils et méthodes									
Réalisations...	3	3	4	3	3	8	10	20	16,54%
	3	3	4	3	3	8	10	20	16,54%
Ont précisé									

10. Quelles sont les disciplines majoritairement impliquées ?	EAU	HVE	PNA	EDD	SNB	Energie	AB	Ecophyto	
Agronomie : Phytotechnie	3	3	2	8	14	9	20	23	23,33%
Sciences économiques	2	2	3	5	3	3	10	8	10,00%
Zootechnie	0	1	2	3	4	4	7	7	7,78%
Biologie-Ecologie	2	1	10	10	17	4	6	6	15,56%
Educations socio-culturelle	2	1	3	6	3	1	2	1	4,67%
Technologie alimentaire	1	0	1	1	0	1	2	1	1,64%
Agro-équipements	1	1	1	1	1	9	4	5	6,67%
Techniques commerciales	0	0	1	1	0	0	1	1	1,11%
Sciences et techniques des aménagements	2	1	0	2	10	2	2	5	6,67%
Horticulture	3	4	4	2	5	4	7	3	8,89%
	2	0	2	0	1	2	1	4	9,99%
11. Existe-t-il d'autres types de formations spécifiques qualifiantes ou diplômantes, en place sur l'E.P.L.E.F.P.A., en lien avec la thématique du plan EDD ?	2	0	7	2	1	4	18	7	11,89%
Précisez si elles sont qualifiantes (Q) ou diplômantes (D)	1		4	1	1	4	2	2	4,17%
12. Comment évaluez-vous la valorisation des pratiques liées au programme XXX dans les enseignements et les formations de l'établissement ?									
Inexistante	0	1	1	0	1	4	2	3	3,89%
Moyenne	4	8	11	7	10	9	16	16	21,94%
Importante	2	1	6	6	5	6	11	10	13,06%
13. Des formations directement liées au plan EDD sont-elles en place au CFFPA ?	1	0	4	1	1	7	21	14	18,61%

14. Existe-il des modules spécifiques d'enseignement traitant du Développement Durable ?	3	0	1	1	0	5	11		3,83%
								25	6,94%
16. Ce type d'action a-t-il d'autres impacts sur l'établissement ?									
Mission innovation expérimentation	4		2	0	8	8	16	25	
Animation et développement territorial	4	2	5	5	13	6	19	24	
Image rayonnement	2	5	13	5	13	9	18	21	
Financiers	2	3	12	5	6	5	15	15	
Recrutement	0	2	8	3	3	1	10	4	
Synergie avec d'autres actions	1	0	1	2	9	4	11	13	
Autres effets	1	2	5	3	4	1	7	6	

9. Les actions conduites dans ce cadre ont-elles des effets sur :	OUI	NON	Sans réponse
Les personnels	41	1	3
Les apprenants	41	2	2
Si vous précisez des exemples sur cette ligne :	39		6

	EAU	HVE	PNA	EDD	SNB	Energie	AB	Ecophyto	
18. Utilisez-vous des indicateurs d'évaluation de cette action ?	3	4	8	5	5	7	11	19	16,94%

6. Ces actions sont-elles intégrées dans un des axes de votre projet d'EPLA ? (voir tableau type d'actions)	OUI et Infos	NON	Sans réponse
Action 1	32	1	7
	27	18	
Action 2	2	0	43
	2	43	
7. L'exploitation agricole ou l'atelier technologique sont-ils des acteurs privilégiés de la mise en place de l'innovation dans l'E.P.L.E.F.P.A., dans quels domaines :			
Techniques	44	1	
précisez sur cette ligne	21	24	
Socio-économiques	24	21	
précisez sur cette ligne	13	32	

Pédagogiques	37	8	
précisez sur cette ligne	17	28	
Autres	7	38	
précisez sur cette ligne	7	38	
3. Existe-il, à votre avis, des liens entre les différents types d'innovation mentionnés ci-dessus?	-	4	4
Si oui précisez sur cette ligne	34	11	
Si oui précisez sur cette ligne 2...	3	42	

	EAU	HVE	PNA	EDG	SNB	Energie	AB	Ecophyto
Analyse des plans d'action XXXX								
Nbre de OUI								
3. L'E.P.L.E.F.P.A. est-il impliqué dans le plan par les actions de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique ?	6	16	17	8	17	20	29	38
Si oui, précisez (soutiens communication, expérimentation, modification syst de culture, projets pédagogiques, partenariats...)	3	16	18	7	4	16	29	29

8. Quelles instances sont consultées sur ces projets ?	EAU	HVE	PNA	EDG	SNB	Energie	AB	Ecophyto
Conseil d'exploitation	6	12	11	7	21	20	26	33
Conseil d'atelier technologique	1	0	8	1	9	1	2	2
Conseil de centre	2	2	3	2	6	5	10	13
Conseil de perfectionnement	1	0	0	1	3	1	3	4
Conseil interneur	2	2	15	12	17	7	14	11
Conseil de Fédération et de la Région	1	2	2	5	3	1	2	6
Conseil d'administration	6	7	15	10	19	16	25	31
Autres	2	0	4	2	0	2	6	4

Autres thématiques en relation avec les pratiques durables dans l'E.P.L.E.F.P.A. ?	OUI et Infos	NON ou sans réponse
	31	14
Inclusé du projet N°1	26	

Principales réalisations	Réalisations N°1	29	36
Réalisation N°2		13	32
Réalisation N°3		8	37
Liens avec le projet d'établissement		14	31
Liens avec le PREA		7	38
Rôle et implication de l'exploitation		16	29
PARTENARIATS : Partenariat 1		17	28
Partenariat 2		8	37
Partenariat 3		4	41
Partenariat 4		3	42
Partenariat 5		1	44
Autre-Non listé...		1	44
Inclusé du projet 2			
Principales réalisations	Réalisations N°2	5	40
Réalisation N°2		2	43
Réalisation N°3		1	44
Liens avec le projet d'établissement		4	41
Liens avec le PREA		2	43
Rôle et implication de l'exploitation		4	41
PARTENARIATS : Partenariat 1		0	46
Partenariat 2		0	46
Partenariat 3		0	46
Partenariat 4		0	46
Partenariat 5		0	46
Autre-Non listé...		3	42
13. CONCLUSION de la première partie et autres éléments			
		14	31

	EAU	HVE	PNA	EDG	SNB	Energie	AB	Ecophyto		
Analyse des plans d'action XXXX	Nbre de OUI	Proportion moyen								
4. L'E.P.L.E.F.P.A. est-il impliqué dans le plan EDG par d'autres activités ?	5	3	17	13	11	12	29	21	21	30,53%
Si oui, précisez (soutiens communication, expérimentation, modification syst de culture, projets pédagogiques, partenariats...)	4	2	17	11	11	3	27	17	17	25,28%
										Ont participé

Annexe N°10 : Point PNA en cours et participation des EPL - janvier 2012

Intitulé Groupe de travail interministériel	exemples de thèmes	Ministères pilotes/personne référente	Exemple EPL
Axe 1 : faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité			
GTI 2 : les jeunes en milieu scolaire et universitaire	proposer un accompagnement et des formations spécifiques adaptées aux responsables des services de restauration scolaire	DGAL +Ministère de la santé	Bourg en Bresse : contribution rédaction guide restauration scolaire Rhône Alpes/ LEGTA Colmar- Wittensheim sur restauration / action CNFPT : pays de la Loire et Languedoc R, Rhône Alpes avec CFPPA
Axe 2 : améliorer la qualité des produits et lutte contre le gaspillage			
GTI 5 : les modes de production agricoles	-développer les productions agricoles et de la pêche en circuits courts et de proximité -faciliter l'accès des consommateurs de la restauration collective publique aux productions issues de ces circuits	DGPAAT	C. Boivin, Tiers temps Bourg en Bresse (valorisation en CC) / M. Lesaint Chef de projet Montmorrot/ LP Castelnau le Lez colloque CC et restauration / Fontenay le Comte lancement groupe d'agriculteurs avec le parc du marais Poitevin en CC
GTI 7 : la lutte contre le gaspillage alimentaire et le suremballage des produits	-mettre en œuvre des études et programmes de recherche permettant de combler le manque de connaissances sur le gaspillage de nourriture -limiter le gaspillage alimentaire	MEDDTL /CGDD Ministère environnement cellule DD	St Herblain, Tournus, La roche sur Yonnon exhaustif !
Axe 3 : améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation			
GTI 8 : les actions d'éducation en milieu scolaire et universitaire	-renforcer le partenariat entre les lycées hôteliers et les lycées agricoles <u>-développer les classes du goût (1)</u> -établir un partenariat à l'année entre une classe et une exploitation agricole -élaborer des guides d'accueil des scolaires chez les professionnels des filières agricoles et de la pêche	DGER/POFE + MEN Sébastien Rémy, DGAL sur classe du goût réseau aquaculture	Réalisé par Florent Spinec (animateur national réseau aquaculture)
Axe 4 : préserver et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français			
GTI 11 : la valorisation des produits et des savoirs-faire culinaires	-développer la part de production sous signe de qualité et renforcer la communication sur les signes d'identification de la qualité et de l'origine -distinguer et valoriser les meilleurs professionnels de la restauration traditionnelle (« les maîtres restaurateurs ») -promouvoir la restauration faisant appel aux produits du terroir	MCC / DG Ministère communication DG + groupe patrimoine+DGAL Sébastien Rémy, DGAL	Fiches "patrimoine" appel à projet mars 2011: 18 EPL - action CNFPT, ou régionale de professionnalisation des acteurs de la restauration collective.

Annexe N°11 : Monographie d'actions innovantes remarquables rapportées par des animateurs thématiques

1. Action BiodivEA : « Un système de pâturage productif préservant et (ou) améliorant la biodiversité des zones humides »

Dans un contexte de moyenne montagne l'action a eu pour objectif de combiner la caractérisation de la biodiversité avec une recherche de l'autonomie fourragère pour faire de la richesse des prairies humides une source d'équilibre financier pour l'exploitation. Un processus partagé de construction, loin de la recette toute faite qui n'existe pas, et générant une implication croisée de l'équipe de direction (DEA en tête), de l'équipe pédagogique mais aussi des différents partenaires et acteurs du territoire a été engagé.

L'autre défi (et la réussite) a consisté à développer un projet d'exploitation comme support de pédagogie pour les filières de formation de l'EPL. Le projet, dans un contexte d'absence de filières de formation du secteur « Production », a également permis de générer une dynamique locale autour de l'expertise développée et du caractère démonstratif de l'action.

- ❖ Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?

Le projet a un fort impact sur le système de production de 2 points de vue :

- Gestion et aménagement de l'espace : un système hydraulique de rigoles a été développé, des clôtures de mise en défends des cours d'eau, et différents types d'abreuvoirs ont été installés, afin de concilier valeur fourragère et protection des cours d'eau
- Gestion du pâturage : la mise en place de paddocks et d'un planning de pâturage ont été organisés en partenariat avec la chambre d'agriculture, en tenant compte des préconisations portant sur les milieux humides. L'autonomie alimentaire est suivie en comparant chaque année la quantité de viande vive produite sur la ferme, et la quantité d'aliments achetés.

Le système cherche son équilibre entre le nombre d'animaux, la production fourragère, la sensibilité des milieux et le résultat économique. La réflexion a donc conduit à une complexification de la réflexion, pas forcément du système...

- ❖ Effets sur les formations de l'EPLEFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique

L'action BiodivEA a permis aux équipes pédagogiques des filières « Environnement » (Bac pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune et BTS Gestion et Protection de la Nature) d'investir l'exploitation comme un

support pédagogique à part entière. Leur action concerne les activités de diagnostic et d'aménagement, voire de participation à la réflexion sur le projet d'exploitation. L'action permet aussi une valorisation directe à travers l'activité d'accueil de publics extérieurs à la ferme pédagogique.

- ❖ Impact démonstration-développement

Le travail mené sur la valorisation des prairies humides dans le système d'exploitation a réactivé un partenariat avec différents acteurs du territoire, tout en fédérant autour de ce projet des acteurs travaillant peu ensemble : la chambre d'agriculture, le Conservatoire d'espaces naturels, une association de protection de la nature locale et la communauté de communes. A l'interface entre biodiversité et agriculture, les professionnels, les enseignants et les partenaires ouvrent leur regard et leur champ d'action.

« Un travail avec « SCOPELA » dont l'objectif est de sécuriser le planning de pâturage et aussi de bien définir les objectifs par parcelle. Une première réunion a eu lieu en septembre. Une analyse fine des itinéraires par parcelle de prairies doit être menée. Les étudiants participeront à l'analyse des dynamiques de végétation, et dans le cadre du MIL « biodiversité agriculture et EEDD » doivent mettre en œuvre des diagnostics agroécologiques type prairies fleuries. Deux stagiaires doivent être accueillis (licence pro de Florac, et BTSA Productions Animales) qui permettront une analyse plus fine des résultats et un suivi plus efficace. »

- Comment s'est effectuée au sein de l'établissement et de l'exploitation la régulation de l'action et l'intégration de son caractère innovant : stratégie et mobilisation des acteurs internes et externes, rôles des différents conseils de l'établissement...

Stratégie interne : le changement de DEA a été mis à profit pour faire évoluer le projet et intégrer l'action BiodivEA. Le double portage par le DEA (pour les aspects techniques et la mobilisation de partenaires) et une enseignante (qui bénéficie désormais d'un tiers-temps) a été depuis le début le garant de la réussite de pilotage et de coordination du projet. L'équipe de direction et les conseils d'établissement ont accompagné la démarche, et ce d'autant plus quand le Comité de pilotage a associé différents acteurs qui ont trouvé ou retrouvé le chemin de l'exploitation (Chambre d'agriculture par exemple). Il faut noter que cette reconnaissance retrouvée a incité le CFPPA à développer une formation courte pour les agriculteurs et techniciens sur le sujet.

- A) En quoi l'action est-elle porteuse de plus de durabilité (DD) pour le système local, pour le territoire ?

La durabilité peut ici se mesurer sur la capacité à maintenir des exploitations agricoles viables sur des territoires difficiles. L'action y contribue, en cherchant à valoriser l'exploitation sous un angle économique mais aussi social et sociétal. La collectivité a ainsi intérêt à défendre la place d'une telle exploitation pour sa valeur exemplaire et démonstrative (outre son rôle de formation) alors que sa survie était problématique...

Tout un territoire trouve là un support pour réfléchir et agir en conciliant des enjeux a priori contradictoires.

- B) Pouvez-vous préciser les mécanismes du processus de l'émergence des pratiques agricoles durables et innovantes. S'agit-il plutôt pour vous d'une adaptation avec recherche d'efficacité, d'une substitution de pratiques ou d'une innovation rupture ?

Dans le cas de Neuvic, l'EPL était dans une impasse concernant son exploitation : « évoluer ou disparaître ». L'arrivée d'un nouveau DEA, disponible à l'échange avec les filières « Environnement » du lycée, et l'implication progressive d'enseignants ouverts et soucieux de questions agricoles (une prof d'économie, des profs d'aménagement, ...), ont été des facteurs déclenchants. La volonté de la direction et celle du Conseil Régional aussi ...

Au départ, l'objectif est sans doute la recherche d'efficacité puisque la volonté était de développer l'autonomie et la production fourragère. A force de réflexions et d'expérimentations, et d'échanges avec des acteurs et experts, elle se traduit ensuite par des substitutions de pratiques, en particulier de pâturage, qui forment la base du système.

Cette action constitue néanmoins une innovation rupture d'un point de vue pédagogique et territorial. La recherche d'efficacité, sur un tel territoire difficile, puis la substitution de pratiques voire les actions d'aménagement de l'espace constituent pour les acteurs locaux une véritable rupture avec les visions précédentes, d'où l'ouverture des portes à des acteurs de champ d'action et d'objectifs très différents.

Globalement, le projet BiodivEA est pour l'EPL de Neuvic une petite révolution, générée par la crise mais dont le processus d'innovation a été co-écrit au fur et à mesure, entre acteurs internes et externes.

Le pilotage et l'animation du projet ont été primordiaux pour permettre l'innovation dans un cadre concret et partagé.

La prise en compte de la biodiversité est clairement un facteur de rupture dans le système. Mais il semble que cette rupture est rarement décidée *ex abrupto*, elle se construit progressivement dans l'action à partir d'éléments déclencheurs et de retours de pratiques, de débats et réflexions.

De fait, la première rupture à faire est souvent d'ordre socioculturel, et elle est facilitée par le savoir et le savoir-faire de quelques-uns (pilotage et ouverture), par la mise en action participative et partagée (pluri et transversale si possible), et dans l'accompagnement et la reconnaissance par des partenaires qui donnent légitimité aux objectifs et aux personnes porteuses, aussi bien auprès de la direction de l'EPL que des autres collègues, voire des apprenants.

- C) Facteurs favorables internes et externes et freins à l'intégration des pratiques innovantes au sens de la circulaire du 27 juin 2008.

Leviers : expertise interne sur les diagnostics de biodiversité, la volonté d'engagement de certains enseignants, l'ouverture d'esprit du DEA, le réseau relationnel et partenarial (au moins avec les acteurs environnementaux type CEN). La reconnaissance nationale dans un programme avec quelques moyens financiers et un accompagnement.

Freins : la tension sur les résultats économiques

- D) Innovation et territoires :

L'action BiodivEA fait clairement passer l'EPL de participant éventuel à partenaire puis à décideur. C'est d'ailleurs cette posture modifiée qui fait que des acteurs très différents, voire opposés, peuvent se retrouver autour de la même table et agir ensemble pour la première fois.

L'EPL trouve ici un rôle d'animation des territoires et de médiation tout à fait évident sur un thème où il peut tout à fait faire jouer sa capacité d'innovation à partir de l'enjeu pédagogique.

Cette entrée pédagogique est en fait idéale pour justifier facilement de l'innovation, dans la mesure où les questions vives sont au cœur de la formation de tout professionnel qui souhaite s'y adapter. Les freins liés aux habitudes et à la volonté de ne pas bouger des professionnels sont plus facilement « contournés » par l'entrée pédagogique qui peut se permettre d'innover plus facilement dans un sens inhabituel pour la profession.

- E) De l'intégration des pratiques innovantes au sein des exploitations et des ateliers technologiques à l'innovation pédagogique dans l'EPLEFPA

Les démarches de recherche-formation-action sont au cœur même du processus d'innovation et d'apprentissage. Il y a dans BiodivEA quelques incontournables qui facilitent l'innovation et agissent en synergie :

- le lien au terrain et la nécessité d'apprendre dans une action qui a du sens : la rénovation de la voie professionnelle a institué la situation professionnelle comme base d'acquisition de concepts et de démarches d'apprentissage. BiodivEa donne un cadre, un support pour permettre aux équipes pédagogiques de l'expérimenter et le

mettre en pratique. Cette mise en pratique fonctionne car elle est inscrite dans une démarche de diagnostic et d'action pour intervenir réellement et concrètement dans le processus d'amélioration de l'exploitation. L'action pratique a un sens, pas virtuel ni symbolique, mais réel : celui de contribuer à la connaissance, et celui de pouvoir apporter sa pierre à l'édifice. Bien entendu, chacun avance dans ce système : apprenant, enseignant, DEA ...

- l'innovation « technologique » : sur la biodiversité, elle est liée aux outils et protocoles utilisés pour le diagnostic. C'est toujours apprécié par les apprenants d'utiliser des outils et démarches expérimentales où le côté joueur, attractif voire affectif et émotionnel n'est pas absent. C'est aussi un apprentissage de la rigueur et de l'analyse.
- le partenariat avec des acteurs professionnels et de la recherche : il est essentiel, en particulier pour les enseignants, souvent démunis pour mettre en pratique des démarches et méthodes sur des objets aux savoirs encore peu stabilisés, et supposant des connaissances

de terrain qu'ils n'ont pas ou qu'ils n'ont plus... Le partenariat, c'est la complémentarité des compétences, la formation des enseignants sur le tas, la multiplicité des approches et des regards, indispensable pour appréhender les problématiques environnementales ...

Le territoire, l'exploitation ne sont pas des supports annexes de la formation et de la pédagogie : ils en sont le cœur, tant pour se confronter aux gestes et aux savoir-faire que pour se confronter aux questions vives, aux situations-problèmes, aux choix et à ses critères, à la décision et à l'évaluation-adaptation de son activité professionnelle.

Mais le manque de pilotage pédagogique, le manque de culture pédagogique des équipes, des DEA et des équipes de direction peuvent être un frein important. C'est un chantier énorme que de restaurer la confrontation des apprenants, et des enseignants, au terrain, à sa complexité et à sa dynamique. C'est pourtant justement parce que l'agroécosystème est complexe et dynamique que l'enseignement doit aussi viser la transversalité et la confrontation au réel.

2. Action 16 Ecophyto : « Reconception des systèmes de cultures de l'exploitation »

L'exemple retenu ici illustre bien l'action 16 qui a pour objectifs de :

- Proposer, tester et valider des hypothèses agronomiques favorables aux objectifs du plan ECOPHYTO 2018 ;
- Créer, évaluer et capitaliser des situations pédagogiques permettant le transfert de ces modes de productions vers les publics d'apprenants.

L'action se caractérise par une combinaison d'innovations avec les trois dimensions E,S,R :

- Efficience avec une observation accrue pour un déclenchement sur seuils et la qualité de la pulvérisation qui porte sur les conditions.
- Substitution : avec notamment le désherbage mécanique
- Re-conception : allongement des rotations avec de nouvelles cultures.

- q) Impact sur le système de production : Le système se complexifie au niveau de la rotation avec 3 systèmes de culture et une diversification qui présente de nombreux avantages.
- r) Effets sur les formations de l'EPLEFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique : Recrutement d'une personne depuis 2010 pour renforcer le lien à la pédagogie. 9 enseignants sont impliqués en BTSA ACSE et APV, CFA. Ce lien se renforce depuis 2010.
- s) Impact démonstration-développement : La gouvernance : comité scientifique et comité de pilotage favorisent l'ancrage sur le territoire et le rôle de démonstration. L'exploitation est qualifiée « ferme de référence » en région Nord

Pas de Calais et MAAF. Elle est valorisée sur: <http://agriculture.gouv.fr/lycee-arras-ecophyto> . L'impact est important au plan local.

On retrouve les mêmes grandes lignes ESR sur l'ensemble des actions 16 observées. En viticulture (et arboriculture) : effort très net sur l'efficience, la substitution avec plus de difficultés sur la re-conception. En grandes cultures, effort sur la re-conception pour la plupart des exploitations, en s'appuyant sur les travaux du RMT SDCI.

La tendance dans tous les cas est la complexification des SDC afin de s'orienter vers moins d'intrants. Cette évolution se fait avec succès et à grande échelle dans la moitié des sites action 16.

L'action 16 a un impact net sur la pédagogie en créant un rapprochement exploitation/équipe. L'action sur le territoire est assez générale du fait de la présence des réseaux ferme et de l'animation en région (DRAAF).

Le lien avec le milieu professionnel est d'autant plus fort que la gouvernance le favorise (comités de pilotage et scientifique) et que les expérimentations sont anciennes.

- G) Comment s'est effectuée au sein de l'établissement et de l'exploitation la régulation de l'action et l'intégration de son caractère innovant : stratégie et mobilisation des acteurs internes et externes, rôles des différents conseils de l'établissement...

L'action 16 a permis un fort développement de l'exploitation avec recrutement d'un salarié

permanent et une gouvernance adaptée : comité de pilotage dès l'origine puis comité scientifique. Le projet régional « ferme de référence » a encore consolidé l'action. Les choix de changement se sont effectués en comité scientifique avec prise en compte des attentes de l'exploitation, de la direction, des partenaires et de la pédagogie. Le caractère collectif est donc essentiel.

Dans les 42 sites action 16, le succès de l'innovation s'appuie sur une bonne entente DEA/équipe pédagogique avec implication des enseignants (moins d'un cas sur 2), parfois sur l'implication de salariés agricoles niveau cadre comme dans cet exemple et enfin sur la présence de personnels de type « chefs de projet » ou ingénieurs « tiers temps ».

La gouvernance joue un rôle décisif dans l'adoption des innovations (comité de pilotage et comité scientifique).

H) En quoi chacune de ces actions est-elle porteuse de plus de durabilité (DD) pour le système local, pour le territoire ?

La durabilité est au cœur du projet avec un effort sur l'économie d'intrants et une forte implication socio-économique (recrutement) mais aussi dans le lien au territoire (animation régionale en tant que ferme de référence en région).

Ce qui est notable, c'est l'augmentation d'une durabilité agro-environnementale sur la majorité des sites action 16.

Ce cas illustre aussi bien la durabilité socio-territoriale et socio-économique mais il n'est pas généralisé. L'amélioration socio-économique est toutefois souvent observable : EPL de Chartres, Toulouse, Quetigny, Chambray, Brie Comte-Robert... du fait d'une diversification bénéfique et sur le plan économique d'une baisse notable des coûts de production avec une bonne optimisation des intrants.

I) Mécanismes du processus de l'émergence des pratiques agricoles durables et innovantes pour l'action décrite ?

L'exploitation combine :

- efficacité : qualité de la pulvérisation, observation des cultures, déclenchement des interventions au seuil, choix des matières actives selon les observations ;
- substitution : désherbage mécanique en cours de généralisation et
- re-conception : travail constant à l'échelle de la rotation

La re-conception et la substitution restent toutefois les approches les plus innovantes et les plus durables.

Plus qu'une innovation phare, on observe dans la majorité des cas une combinaison de leviers agronomiques qui tend à faire évoluer les systèmes agricoles vers plus d'autonomie, plus d'économie et plus de résilience. Ce type d'innovation est plus

complexe à cerner car elle s'appuie de plus en plus sur une agro-écologie où la technologie joue un rôle relativement modeste.

On est donc présent sur les 3 niveaux ESR avec toutefois plus de facilité en cultures annuelles et polyculture-élevage pour pratiquer des ruptures. L'évolution vers l'AB est observée en viticulture mais rencontre des difficultés en arboriculture du fait de la contrainte génétique.

J) Facteurs favorables internes et externes et freins à l'intégration des pratiques innovantes au sens de la circulaire du 27 juin 2008.

Facteurs favorables

- Nombreuses attentes EPL, profession, pédagogie et exploitations ;
- Combinaisons d'actions innovantes avec plateforme DEPHYEXPE, BIODIVEA et autonomie énergétique avec le Miscanthus ;
- Commission scientifique au sein de l'EPL ;
- Gouvernance de l'action 16 (comité pilotage, commission scientifique et implication du CA) ;
- Méthodologie + appui des instituts techniques : RMT SDCl, Systerre d'Arvalis ;
- Implication des enseignants (9) dans l'action ;
- Transfert élevé vers les professionnels avec certiphyto, DEPHYexpé, plateforme CIPAN et projet 2013 « Betteravenir 2013 » avec l'ITB au lycée sur le désherbage mécanique.

Freins : introduction de la pomme de terre en 2012 pénalisant pour l'IFT avec résultats en baisse, jugement des agriculteurs voisins (densité, adventices visibles).

Les leviers connus sont l'existence d'un projet d'EPL, d'une gouvernance pour mieux s'ancrer dans les territoires et favoriser les liens internes de l'EPL. La combinaison de projets, actions ou d'initiatives locales tend à bénéficier à l'ensemble des actions d'un EPL (ex : Biodivéa + action 16).

La possibilité de s'appuyer sur des salariés, des ingénieurs locaux agit très favorablement sur l'innovation.

Le regard des agriculteurs représente un frein courant. Sur le plan technique, les années difficiles comme 2012 pénalisent les efforts. Toutefois il faut relativiser ce frein au regard de la durée. Les difficultés à mobiliser les ressources humaines de l'EPL constitue un frein général.

K) Innovation et territoires :

Sur le plan institutionnel, l'exploitation est reconnue comme ferme de référence en région ce qui crée des relations avec l'action 14 bien que n'en faisant pas partie directement. Cette dimension associée à la formation Certiphyto permet à l'établissement d'avoir un impact élevé dans le monde professionnel. Adhérente de structures techniques comme un GEDA de l'Artois et un conseil agricole avec Agrovision, un travail sur les bas volumes se fait en relation avec le milieu professionnel. D'autres actions confortent cette implication : CIPAN et

désherb'avenir 2013 sur la betterave. L'EPL est donc très impliqué dans son territoire.

Acteur incontournable, l'EPL est reconnu par la profession, la DRAAF (CROS écophyto), le RMT SDCI, la région sur ses innovations : désherbage mécanique, rotations et leviers agronomiques en grandes cultures. Il entretient également une dynamique au sein des EPL en région y compris avec le privé (seul établissement technique privé en France dans l'action 16, l'institut de Genec est également impliqué). La notion de réseau a pris de l'importance dans le Nord. C'est également un partenaire technique local.

L'implication des EPL dans les territoires découlent des politiques régionales (conseil régional, DRAAF...), de l'expérience des EPL dans des groupes techniques locaux et de la notoriété de chaque EPL au plan régional à travers des dynamiques expérimentales.

L'appartenance à l'action 14 ou à des projets associés (DEPHYexpé) a un rôle très favorable. Le rôle du DEA et de ses salariés est important pour réussir cet ancrage au territoire.

- L) De l'intégration des pratiques innovantes au sein des exploitations et des ateliers technologiques à l'innovation pédagogique dans l'EPLFFPA

Etant plateforme expérimentale DEPHYexpé et support de l'action 16, l'exploitation amène une implication forte des classes sur l'exploitation sur la démarche expérimentale. BTSA APV (le plus impliqué sur la pomme de terre, les rotations...) et BTSA ACSE : études agronomiques et économiques. CFPPA et CFA en développement dans l'utilisation pédagogique, BPA et BP REA. Bac pro CGEA et STAV : tour de plaine et observations BSV

Une situation problème est disponible sur l'exploitation : atelier de re-conception des systèmes de culture (ressource pédagogique) dans le cadre du référentiel BTSA APV (disponible auprès d'Arras ou de Philippe Cousinié)

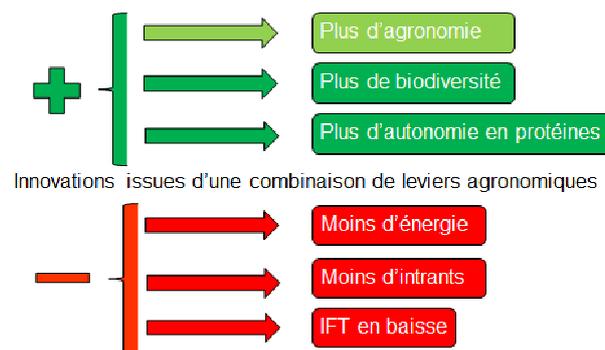
Cet exemple pris sur 42 sites de l'action 16 en 2009/2012 illustre les dynamiques Ecophyto à

3. Action Energie dans un cadre d'Agenda 21 d'établissement et de démarche territoriale

Les actions Energie considérées innovantes dans le réseau concernent :

- **une démarche globale d'exploitations présentant des actions sur les 3 volets du tryptique negawatt** (sobriété = économie d'énergie / efficacité / énergie renouvelable), et ayant **une intégration à une démarche globale d'EPL vers un développement durable et certaines ayant une inscription territoriale** (allant vers de nouveaux services énergétiques au territoire, et peut-être à terme de service de stockage de carbone).
- ou sinon sont des actions plus ponctuelles :
 - o **liées à la sobriété et à l'efficience:**

l'œuvre. En réalité, sur les 42 sites étudiés, nous estimons que la moitié est nettement en reconception de systèmes de culture et en transformation des systèmes de production au sens large. Au-delà de ce constat, on peut noter des tendances intéressantes avec les enquêtes à l'échelle des systèmes d'exploitation dont nous disposons, essentiellement avec DIALECTE (IDEA est également en cours avec un point qui sera fait à la mi 2013). Ainsi, nous observons une évolution de ces exploitations vers plus d'agro-écologie avec les tendances suivantes :



Et des tendances à confirmer :

L'action 16 joue un rôle catalyseur clé dans l'évolution des systèmes agricoles avec d'autres actions nationales :

- Biodiversité
- Horticulture et paysages
- Agriculture biologique
- Certifications environnementales
- Energies
- Eau



Cette notion de résilience est très importante pour l'avenir pour faire évoluer les systèmes agricoles vers plus d'autonomie, d'économie avec une meilleure adaptation vis-à-vis de l'ensemble des aléas qui affectent la sphère agricole.

2018. Mais comme c'est davantage dans le champ de l'agronomie, j'ai peu documenté, analysés les résultats des EPL... C'est plus difficile de mesurer toutes ces économies d'énergies indirectes, et souvent menées au non de la réduction des phytos ou de la maîtrise des charges, mais pas toujours identifiées ou communiquées comme bénéfiques au plan énergie...

- passage de tracteur au banc d'essai – pas très innovant en soi, mais c'est encore loin d'être généralisé et régulier tout de même), participation au projet Efficient 20 porté par AILE et où certains EPL contribueront à des mesures de carburant sur des chantiers
- conduite économe...
- isolation de bâtiments d'élevage et de serres horticoles, changement de ventilation dans les bâtiments d'élevage, pilotage T°C et hygrométrie / intégration de T°C dans les serres...
- changement de variétés pour des plantes moins exigeantes en T°C dans les serres chauffées, voire arrêt de certaines productions...

o **liées à l'usage voire la production d'énergie renouvelable**

- éolienne
- chaudières bois avec un plan d'approvisionnement en partie basé sur une gestion durable des haies
- méthanisation agricole
- chaudières polycombustibles à biomasse (RMT Biomasse, Casdar, Lignoguide...)
- essais de cultures de biomasse énergie
- solaire thermique et photovoltaïque (semble peut-être moins innovant car ne modifiant pas le système de production, mais ça a un sens fort pour certains de couvrir X % de la conso d'électricité de la ferme... et ainsi « compenser » ses consommations)

L'exploitation horticole est dans la dynamique Agenda 21 depuis 2006, et mène des actions :

- o **d'économie d'énergie directe et indirecte :**
 - ⇒ compostage de déchets verts et de cantine,
 - ⇒ investissement d'isolation des serres grâce en partie à des aides du Plan Végétal Environnement PVE,
 - ⇒ couverture chauffante au niveau des plantes,
 - ⇒ PBI = Protection Biologique Intégrée en alternative aux pesticides,
 - ⇒ réduction de la tourbe en substrat (non renouvelable vite),
 - ⇒ création d'un verger écologique et démarche de certification Ecojardin,
 - ⇒ bassin de rétention pour récupération des eaux pluviales des toitures des serres
- o **et d'usage ou de production d'énergie renouvelable :**

- ⇒ huile de friture usagée pour une des chaudières de serre, tondeuses et désherbeur thermique (valorisation d'un déchet),
- ⇒ éolienne (pour le fonctionnement des ouvrants, l'alimentation des prises électriques et éclairage de la serre multi-chapelle, ainsi que le stockage d'électricité pour les batteries de la voiture électrique...)

L'énergie est abordée en formation notamment avec le diagnostic énergétique Dia'Terre, et il y a des liens avec le Pays Sud Bourgogne et son PCET Plan Climat Energie Territorial (réflexion sur l'adaptation au changement climatique, gestion des déchets, participation prévue a priori aux rencontres nationales 2013 du réseau TEPOS (Territoires à Energie POSitive...)). Implication également dans un projet européen sur énergie / GES AgriClimateChange avec Solagro.

t) **Caractère innovant**

La démarche est innovante de part sa globalité et sa double intégration à un Agenda 21 et à l'échelle territoriale du PCET.

Elle intègre aussi divers points:

Innovations technologiques de procédé :

- ⇒ éolienne permettant de recharger une voiture électrique,
- ⇒ usage d'huile de friture usagée dans une chaudière et les tondeuses, à la place du fuel (logique de substitution...),
- ⇒ serres mieux isolées pour économiser le gaz naturel, et ordinateur climatique pour mieux les piloter... (logique d'efficience)
- ⇒ appui sur des démarches de diagnostic récemment mises au point (parmi les 3 1ères exploitations d'EPL à tester Dia'Terre début 2011 avec Fontaines et Charolles). Conduite d'un Bilan Carbone (BC) de l'EPL avec une élève ingénieure 6 mois fin 2010- début 2011.

Innovation territoriale / partenariale : Liens établis avec le Plan Climat Energie Territorial : via la participation de l'animatrice A21, dans le cadre du conseil de développement du Pays. A généré probablement :

- ⇒ soutien financier, dans le cadre du PCET, à des panneaux de valorisation de la station de compostage,
- ⇒ une sensibilisation de l'animatrice et du DEA à l'adaptation aux enjeux du changement climatique, via la participation à une enquête menée par le Pays auprès de ses acteurs
- ⇒ appui à la candidature d'un formateur pour intégrer le groupe d'expert national de l'ADEME sur l'outil Climagri (Bilan énergie et gaz à effet de serre à l'échelle d'un territoire pour l'agriculture et la forêt),
- ⇒ l'opportunité de participer aux rencontres nationales début juin 2013 du réseau TEPOS (Territoires à Energie POSitive) via la démonstration à des élus qui viendront au séminaire de ce qu'un EPL peut faire pour

contribuer à la transition énergétique sur son territoire...

u) Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?

Les quelques points suivants complexifient peut-être modérément le système:

- ⇒ il faut gérer l'approvisionnement en déchet d'huile de friture,
- ⇒ il faut faire une maintenance de l'éolienne
- ⇒ la PBI dans les serres
- v) Effets sur les formations de l'EPLFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique

La démarche est montrée aux élèves et étudiants en Bac pro aménagement paysager, production horticole, bac techno STAV et BTS aménagement paysager, mais je ne sais pas forcément comment.

Exemple: Capitalisation dans le réseau énergie et réseau EDD sur comment l'énergie est travaillée en bac pro horticulture: productions florales et légumières,

http://edd.educagri.fr/spip.php?rubrique16&vue=1&azar_action=8&id_fiche=24, dans le cadre d'une sensibilisation au développement durable avec IDEA puis d'un complément apporté par le diagnostic PLANETE (ou DiaTerre les années suivantes). La séquence est faite plutôt en fin d'année en guise de synthèse et pour redonner du sens à divers savoirs et pratiques innovantes observées sur la ferme. Un MIL énergie a été développé depuis septembre 2012 en BTS...

w) Impact démonstration-développement

⇒ « Dans le cadre du Livre blanc du P.C.E.T. du Pays Sud Bourgogne, l'établissement a proposé de travailler sur la réduction et la valorisation des bio-déchets des entreprises du Paysage du Pays. Ils ont organisé une table ronde à ce sujet à l'occasion du Premier Salon de l'INNOVATION et du PAYSAGE en mars 2012. »

⇒ L'EPL par les groupes de travail peut être force de proposition d'action dans le territoire pour le PCET, et autres politiques territoriales du conseil régional et autres...

⇒ Et par l'intermédiaire des animateurs des réseaux énergie et EDD, l'EPL de Tournus a été proposé pour témoigner dans une autre région, lors d'une journée en Rhône-Alpes pour les enseignants et animateurs EDD locaux, sur sa démarche globale énergie / carbone intégrée à l'A21 http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/EPL_Tournus_Agenda_21_cle4f21d1.pdf

A) Régulation de l'action et intégration de son caractère innovant: stratégie et mobilisation des acteurs internes et externes, rôles des différents conseils de l'établissement...

Le projet a probablement été initié grâce au dynamisme de l'animatrice A21, puis petit à petit a pris de l'ampleur dans l'établissement et l'équipe de direction.

L'établissement de taille modeste a des soucis de recrutement, d'où probablement un fort élan sur les projets et une bonne insertion dans divers réseaux thématiques. La mission de développement et les partenariats semblent forts.

Extrait d'un CR de visite de mars 2011 :

« L'animatrice de l'agenda 21 et du projet d'établissement, arrivée au lycée en 2006, après un parcours d'agent de développement dans le milieu rural dans le Forez. Elle a travaillé aussi à l'EPL de Mirecourt. Contractuelle. Membre du réseau bocage (dont le but est de structurer la filière bocagère en région, fait partie du groupe régional de réflexion sur la structuration de la filière fruitière et la promotion des variétés fruitières locales, travail initié par le Conseil régional et en lien avec l'association les croqueurs de pommes...)

Pour travailler sur l'A21, référente depuis 2006, elle a vu chacun des 60 personnels de la communauté éducative du lycée individuellement pour recueillir les idées, et a bâti un plan d'actions A21 qui était prêt en janvier 2007... Pour travailler sur le projet d'établissement comme animatrice depuis 2010 elle intègre aux apports de l'ensemble de l'équipe éducative les enjeux des secteurs professionnels représentés dans l'établissement ainsi que ceux des parents d'élèves et des élèves. Il y a eu aussi un diagnostic énergétique des bâtiments fait par un cabinet extérieur payé par la région en 2006. »
« 1ère action visible de l'extérieur : la plate-forme de compostage de 360 m2 carrés, cofinancée par le Conseil régional, construite pour septembre 2007 et utilisation démarrée au début janvier 2008 ».

La mobilisation des enseignants semble positive, avec des enseignants notamment en horticulture, agroéquipement très impliqués sur l'exploitation, créatifs, et un DEA dans une relation très forte (généreuse) avec certains membres de l'équipe éducative et les jeunes.

B) En quoi chacune de ces actions est-elle porteuse de plus de durabilité (DD) pour le système local, pour le territoire ?

⇒ Remplacement d'énergie fossile par un déchet avec la chaudière à l'huile de friture usagée / retraitement local

⇒ Valorisation des déchets végétaux en compost qui retourne dans le cycle pour les légumes du personnel ou la serre

⇒ Moindre consommation de gaz et donc réduction de la dépendance aux énergies fossiles avec l'isolation de la serre, et donc maintien de sa compétitivité

⇒ Usage d'un véhicule électrique dont les batteries sont rechargées par l'éolienne: un vrai pas pour une mobilité + durable.

⇒ Tout en gérant l'espace du verger avec une conduite économe en énergie, amélioration de la biodiversité et du paysage, création de circuit court de fruits à l'avenir et création d'un espace social de promenade pour les habitants.

Il resterait à étudier si les conduites techniques, stratégies commerciales correspondent à une horticulture à « + bas intrants » que la moyenne...
Le changement d'énergie (chaufferie bois ? à la place du gaz pour le chauffage des serres) serait une prochaine étape à laquelle pense l'établissement...

C) Facteurs favorables internes et externes et freins à l'intégration des pratiques innovantes au sens de la circulaire du 27 juin 2008.

Facteurs favorables internes

- Une expérience / compétence dans le développement de l'animatrice A21, avec de la communication
- Un pied dans le comité de développement du Pays pour être à l'affût des projets, voire être force de proposition
- Des projets concrets qui avancent et impliquent peu à peu les personnels
- Une direction qui soutient et donne de la souplesse d'emploi du temps
- Des enseignants techniques et un DEA motivés et impliqués sur l'exploitation
- Un CR qui investit sur la ferme (éolienne, plateforme compostage, retenue collinaire...)
- Un formateur motivé du CFA de Fontaines à Tourmus, formé au diagnostic énergétique, qui a fait de la veille financière pour trouver le plan qui paierait l'isolation de la serre et a monté le dossier de subvention

Freins internes

- Statut de contractuelle de l'animatrice ne semble pas freiner le projet, mais c'est un point de fragilité et une incohérence en terme de DD de l'EPL... / volet social et bien être au travail.
- Coût élevé des autres investissements nécessaires (ex changer chaudière gaz pour du bois peut-être...)
- Toutes les équipes ne suivent pas au même rythme?, et des pb de recrutement fragilisent l'EPL.

Facteurs favorables externes

- Une opportunité d'AAP du CR sur les A21 en 2006

- Proximité de certains acteurs : par ex « Ecole des arts et métiers » de Cluny qui fera de la maintenance sur l'éolienne
- Un animateur du PCET dans le pays ouvert à l'enseignement agricole
- Un président du Pays Sud-Bourgogne viticulteur et attentif à l'enseignement agricole
- Un SFRD en appui

Une animatrice qui a su faire venir sur le site plusieurs animateurs de réseaux thématiques (biodiv, horti, énergie, HVE...) ce qui aide peut-être à prendre recul et donne reconnaissance / idées et élan pour continuer

Freins externes

Changement de l'animateur du plan Climat énergie territorial => une dynamique et des liens à reconstruire fin 2012

D) De l'intégration des pratiques innovantes au sein des exploitations et des ateliers technologiques à l'innovation pédagogique dans l'EPLEFPA

L'innovation technique n'amène pas forcément des innovations pédagogiques (on peut traiter de sujets nouveaux de façon « magistrale traditionnelle »... ce qui n'est pas négatif, mais il y a d'autres possibles à connaître).

Sur ces innovations dont certaines ont des savoirs non stabilisés, il paraît important que les enseignants aient conscience des divers rapports au savoir, des postures épistémologiques, des stratégies didactiques cohérentes ou pas... (Travaux de Jean Simonneaux... du groupe SNA Culture partagée en EDD fin janvier...). Car les enseignants seront plus à l'aise de traiter de questions socialement vives, de savoirs incertains s'ils ne sont pas dans une vision positiviste exclusive ...

Les situations problème, les démarches expérimentales sont intéressantes, démarche systémiques, regard critique sur les innovations, avec de temps en temps quand cela est possible de la co-construction d'outils / grilles de lectures pour aider les jeunes à décrypter les familles de réponses aux défis d'aujourd'hui...

4. Conversion exploitation en AB (lait, cultures, porcs) et développement atelier maraichage

Située dans un important bassin de production laitière intensifiée, l'exploitation est passée d'un système très technologique (transplantation embryonnaire fin des années 80) à un système plus basée sur l'herbe malgré une forte proportion de maïs (Action démonstration Agriculture durable 1996 – 2000) accompagné d'une implication dans le plan Ecophyto et Dephy (2008- 2012) pour choisir en 2010 de convertir l'ensemble des productions à l'AB. Sur ce territoire marqué par l'intensification fourragère et génétique, **le choix de l'AB est une rupture forte**. Ce choix n'est pas isolé : plusieurs groupes d'agriculteurs (ADAGE, groupe bio en lait, CUMA...) se sont engagés dans cette voie accompagnés par des entreprises de la filière lait, céréales et porcs (Triballat, groupe Pineau, Biodirect) et des circuits de commercialisation

distribution actifs (plateforme Biocoop, Biodirect...) et par une recherche appliquée locale dynamique (INRA, IDELE, IBB, chambres, Gab...).

Contrairement à d'autres territoires bretons (Finistère, Cotes d'Armor notamment), le bassin rennais laisse des marges dans les orientations agricoles ; le « modèle intensif » n'est jamais prôné directement et encore moins depuis une dizaine d'années. De tradition chrétienne démocrate, les grandes familles d'agriculteurs ont généralement choisi une gestion prudente tout en étant attentif aux évolutions techniques. La Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine est ainsi une des premières en France à créer un poste de Conseiller Bio (1988). De même le modèle coopératif très présent sur les exploitations via les CUMA et les CETA est concurrencé pour la collecte et la

commercialisation par des acteurs privés ayant une forte notoriété (Triballat, Lactalis ex Besnier, Pinaud).

Dans ce cadre assez ouvert, la décision de conversion est donc essentiellement interne à l'EPL. Le sujet a été étudié 3 fois au Conseil d'administration appuyé à chaque fois par des études sur cette conversion :

- en 1997 lors de l'action démonstration AD l'AB était une des 3 hypothèses.
- en 2003 porté par le DEA (ancien formateur sur l'AB au CFPPA) mais opposition du Directeur d'EPL et d'une partie du personnel du lycée (raisons pas identifiées) et notamment d'un salarié de l'exploitation.
- enfin en 2010 : sous l'impulsion du nouveau DEA (jeune, sans antécédent « bio » marqué, discours technique et économique appuyé par les orientations politiques Plan Barnier et circulaire Emergence), et l'appui du Directeur d'EPL.

La présence de formations AB depuis 1990 au CFPPA et surtout leur développement au cours des années a eu bien sûr un impact sur cette décision, mais pas totalement explicatif. Comme encore très souvent la notion d'EPL est très peu intégrée par les personnels des CFPPA et les relations avec le Lycée et l'exploitation sont très ponctuelles. Dans ce cas, la relation sur l'exploitation avec les formations bios s'est cristallisée dans les années 90 par des expérimentations ponctuelles (compost, comparaison de systèmes à l'échelle de la parcelle) et autour de la création d'un atelier pédagogique pour le maraichage à partir de 2002.

Cet atelier maraichage est une rupture ou une reconception de système aussi importante que la conversion de l'atelier lait et des cultures.

En effet, il tend à faire évoluer l'agriculture vers de nouveaux métiers ; certes le maraichage n'est pas nouveau ; Rennes comme la plupart des grandes villes a eu une ceinture maraichère et a toujours un groupement de producteurs spécialisés en légumes de serre (Tomate essentiellement). Mais le maraichage (défini comme cultures de légumes diversifiés commercialisés en circuit court pour une grande part), est quasiment inexistant dans la représentation du métier d'agriculteur (pas de conseiller maraichage en Chambre d'agriculture, très peu de références en centre de gestion...)

L'EPL ne propose pas de formation horticole en initial (abandonnées depuis les années 80).

La reconnaissance de cet atelier comme atelier de production de l'exploitation passera notamment par des investissements, la prise en compte réelle des besoins de main d'œuvre salariée et le possible équilibre économique.

Les enjeux sont multiples : recombinaison des modèles de combinaison de facteurs de production (complémentarité entre les ateliers, le matériel mais aussi sur les systèmes de cultures...), diversification, « reconquête » de l'autonomie alimentaire en fournissant le self en légumes frais, « reconquête » de la fonction commerciale dans le

métier d'agriculteur d'abord avec les légumes mais aussi avec le lait (pas de prix unique),

- ❖ Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?

La difficulté majeure est d'arriver à une bonne autonomie du système au regard du coût des concentrés en AB et de la nécessaire marge de sécurité liée aux fourrages.

Les rotations et les cultures mises en place impliquent une plus grande diversité (céréales secondaires, mélange céréales légumineuses, protéagineux...), une vigilance et une capacité de réaction très rapide pour la maîtrise du désherbage, des compétences nouvelles pour l'usage d'outils spécifiques et surtout pour la gestion de l'ensemble du système y compris les aspects commercialisation.

Pour le maraichage, équilibre économique a atteindre dans un système exigeant en main d'œuvre avec salarié, intégration de la fonction commerciale avec des produits périssables et peu stockables pour un certain nombre et pas d'habitude de l'EPL (gestionnaire, facturation, régie...) à être réactif dans ce domaine.

- ❖ Effets sur les formations de l'EPLEFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique

Dans ce cas, les formations AB étaient préalables à la conversion. L'impact sera plutôt à voir sur la formation initiale. D'une manière générale, le public scolaire a évolué sur ces questions d'autant que l'EPL ne propose plus de Bac Pro CGEA depuis plus de 10 ans. La concomitance de la circulaire émergence et de la note de service sur la prise en compte de l'AB dans l'enseignement agricole ont provoqué globalement un sentiment de « basculement » tranquille. Sans avoir de décompte, des heures « enseignant », en lien avec l'exploitation, la relation pédagogique entre les 2 semble s'être améliorée (intégration notamment des BTS PA sur les travaux quotidiens par exemple)

- ❖ Impact démonstration-développement

Expérimentations avec la plateforme régionale interprofessionnelle sur l'AB ; thèmes : essais variétés et comportementaux : protéagineux, seigle, notamment

Cet aspect sur l'AB est encore peu développé (manque 1/3 temps ou chef de projet)

- A) En quoi chacune de ces actions est-elle porteuse de plus de durabilité (DD) pour le système local, pour le territoire ?

Mise en place de système plus autonome en fourrages et concentrés pour VL, pas ou très peu d'intrants, valorisation des produits en grande partie sur le territoire, a priori amélioration de la situation économique pour le lait, développement circuit court pour légumes, amélioration de conditions de travail pour les salariés de l'exploitation (pas d'usage de

pesticides), forte amélioration de l'impact environnemental de la production notamment sur l'eau (pas de pesticides, pas d'excédent d'azote), amélioration de l'autonomie alimentaire de l'EPL (légumes, lait, voir plus...) et de la qualité des repas (Fraicheur, AB, diversité), amélioration des connaissances intra EPL (développement du maraichage pour le self ont nécessité accord entre les protagonistes, communication au self pour les élèves, blog de communication sur ce projet...)

B) Mécanismes du processus de l'émergence des pratiques agricoles durables et innovantes.

La première phase dans le cadre de l'action démonstration relevait à la fois de recherche d'efficacité (diminuer les charges avec plus d'herbe et moins de concentré) et substitution de pratiques (alimentation des vaches en prairie et pas essentiellement au maïs ensilage)

La conversion des terres et de l'atelier lait est pour une part une substitution de pratiques (maîtrise des adventices par des outils mécaniques à la place d'un désherbant) mais pour une grande part c'est une reconception de système même si l'exploitation n'en a pas encore pris toute la mesure (rotation et ajustement des besoins fourragers des animaux)

Pour l'atelier maraichage on est dans l'innovation : il faut définir l'ensemble des pratiques, l'équilibre économique et écologique, l'intégration pédagogique....

C) Facteurs favorables internes et externes et freins à l'intégration des pratiques innovantes au sens de la circulaire du 27 juin 2008.

Facteurs favorables internes : évolution des systèmes sur un temps long, appui de l'équipe de direction, implication du DEA qui doit être porteur ;

- externes : neutralité bienveillante du milieu professionnel conventionnel, appui actif de la profession AB

Freins : communication insuffisante, suivi de projet non formalisé, cadre projet d'établissement inadéquat.

D) Innovation et territoires :

Les partenariats sont surtout professionnels (commercialisation, appui technique...) et institutionnels

E) De l'intégration des pratiques innovantes au sein des exploitations et des ateliers technologiques à l'innovation pédagogique dans l'EPLFPA

Contrairement à l'action démonstration qui avait été accompagnée par une recherche action pédagogique, la circulaire émergence s'est polarisée sur les exploitations sans rien « préconiser » ou prévoir par rapport à la pédagogie ; c'est sûrement un des points qu'ils serait nécessaire d'améliorer par l'intégration de formateurs et enseignants dans ces actions dès leur conception

Au niveau régional ou national, nécessaire prise en compte aussi dans les programmes de formation continue des enseignants, voir d'une réflexion à l'usage des enseignants sur cette « situation problème » de la recomposition des systèmes agricoles vers l'agro écologie.

5. Action PNA : Mise en place d'une coopérative d'achat en circuits court pour le personnel du site, les parents d'élèves et les habitants de Rivesaltes au sein du réseau « la ruche qui dit oui ».

http://www.laruchequiditoui.fr/fichiers/Dossier_de_presse_LRQDO_20121004.pdf

facebook : La ruche qui dit oui Rivesaltes Site : <http://www.laruchequiditoui.fr/1060>

Les actions rencontrées dans le réseau, jugées « innovantes » concernent 4 grands axes du PNA :
« 1 - faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité, plus particulièrement à l'école, dans les hôpitaux, dans les prisons et pour les populations les plus démunies »
==> actions d'accompagnement, réflexion autour de **la restauration collective**, en particulier pour cerner comment les EA/AT des EPL peuvent être FOURNISSEURS (Besançon, le Rheu, La Roche sur Yon, Poligny-Mamirolles, Coutances et d'autres ...sur lait cru, yaourt-fromages, viande)

« 2 - améliorer la qualité de l'offre alimentaire, notamment au travers d'engagements collectifs de qualité et en développant **les circuits courts et de proximité** ; »

==> Beaucoup d'actions dans les EPL en ce sens, mais plus en portage par les équipes pédagogiques (avec chef de projet ou tiers temps) que par les DEA ou DATquelques exceptions (Besançon, Fontaines, Cibeins, Bourg en Bresse – DAT ...)

« 3 - améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation, en mettant par exemple en place les classes du goût ; »

⇒ réseau des ENIL

« 4- préserver et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français »

==> 18 EPL en réponse à l'appel à projet 2011 2012 DGAL DGER sur le sujet

❖ Caractère innovant de l'action :

Organisationnel :

- utilisation des technologies internet pour les commandes et les livraisons,
- structuration logistique pour arriver à fournir les produits juste à temps sur un rythme hebdomadaire,
- mise en contact des producteurs et des consommateurs dans le cadre de commercialisation en circuits courts de produits peu ou pas transformés.

Partenarial : en lien avec les producteurs de la chambre d'agriculture 66 impliqués en circuits courts, la commune de Rivesaltes, les agriculteurs locaux, les autres « ruches » du département ...

Pédagogique : implication des élèves dans le dispositif responsables de la ruche à travers leur association ALESA, insertion du dispositif dans le cadre d'un module d'adaptation professionnelle d'une filière bac pro SAPAT

Dimension territoriale : Les bénéficiaires de la ruche sont des consommateurs habitants ou autour de Rivesaltes, mises en réseau de fournisseurs, dynamique territoriale à travers le réseau des ruches et de sa communication

❖ Impact sur le système de production. Quel degré de complexification du système ?

Complexification dans la constitution des paniers comprenant aussi des produits frais d'origine animale (l'exploitation n'a que des produits frais végétaux ou vins) ==> projet d'achat d'une chambre froide ==> recherche de financement
+ organisation des productions, récoltes, lavage, calibrage pour constituer les paniers des clients

❖ Effets sur les formations de l'EPLEFPA et sur la valorisation éducative et pédagogique

Support pédagogique pour les formations « services » avec prise en compte de cette action dans le module d'adaptation professionnelle « animation » avec proposition d'événementiel : visite de producteur,

Lien avec le lycée hôtelier Léon Blum existant déjà (« jeunes toques, jeunes bêtes») renforcé
Projet utilisé **dans différentes formations** : participation des élèves à la constitution des paniers
Impact financier : les élèves bénéficient des versements de prestation via l'association ALESA support financier du projet

❖ Impact démonstration-développement
Seule lycée actuel qui a adhère à la ruche : retour d'expérience attendu pour les autres EA

F) Comment s'est effectuée la régulation de l'action au sein de l'établissement et de l'exploitation et intégration de son caractère innovant : stratégie et mobilisation des acteurs internes et externes, rôles des différents conseils de l'établissement...

Mobilisation des acteurs grâce à **un travail collaboratif** entre équipe pédagogique et l'exploitation, existant depuis plusieurs années / réponse à une demande de renforcer la prestation de fourniture de paniers au sein du lycée, mais aussi sur la ville de Rivesaltes et alentours.

Stratégie de mobilisation : par le produit (le panier) et par la pédagogie (un projet qui sert de support)

Mobilisation des acteurs externes : place particulière de l'association slow food partenaire depuis plusieurs années dans l'établissement et des liens déjà tissés avec la profession (agriculteurs locaux) grâce à diverses manifestations et à la fourniture à la restauration du lycée de produits locaux

Rôle des instances (conseils de l'établissement) : Le projet a été validé en conseil de centre. A été élaboré dans ses détails (choix des produits, jour de livraison, etc.) par un petit comité : chef d'exploitation, Proviseur, enseignants, élèves avant d'être étendu.

A) En quoi chacune de ces actions est-elle porteuse de plus de durabilité (DD) pour le système local, pour le territoire ?

Favorise les produits locaux / réflexion sur la diminution des km parcourus par regroupement de l'offre sur le site du lycée / encouragement des productions locales en favorisant un débouché plus important

Engagement dans un nouveau système de vente en circuits courts, en testant un nouveau concept qui est à la fois AMAP et vente directe classique mais avec le support internet pour les commandes

B) Mécanismes du processus de l'émergence des pratiques agricoles durables et innovantes

- Adaptation du système existant avec recherche de plus d'efficacité
- Volonté de répondre aux attentes sociétales de proximité en approvisionnement et en qualité en raisonnant également les modes de production (réduction des phyto par exemple)

C) Facteurs favorables internes et externes et freins à l'intégration des pratiques innovantes au sens de la circulaire du 27 juin 2008.

Facteurs favorables internes : équipes pédagogiques à la recherche d'actions innovantes, de partenariat, d'ouverture et en recherche de sujets novateurs comme étude de cas en pédagogie, d'exploitations prêtes à innover, à intégrer des apprenants dans les nouvelles démarches. Équipe de direction favorable, encourageante. Exploitation convertie à l'agriculture biologique, disposant d'un caveau de vente, propice aux circuits courts

Freins à l'intégration des pratiques innovantes au sens de la circulaire :

- Une certaine « frilosité » de la part de certains fournisseurs à se lancer dans cette opération de vente via internet
- Manque de place et de structures adéquates (chambre froide) pour donner plus d'ampleur au projet
- Horaires de vente et de scolarité ne coïncidant pas toujours (vacances scolaires, ...)

Action qui est plutôt un levier pour une reconnaissance de l'établissement sur son territoire et un gage de « notoriété » pouvant favoriser le recrutement

D) Innovation et territoires :

Échelle locale (commune, canton, pays, communauté de commune, communauté d'agglomération,...) OUI canton et département

La vente s'accompagne le plus souvent de la présence des producteurs-fournisseurs ce qui permet d'établir un contact humain avec le

consommateur, des dégustations des nouveaux produits sont organisées régulièrement donnant lieu à des échanges conviviaux, retour d'expérience très rapide demandant aux producteurs de s'adapter à la demande.

Le projet renforce la cohésion des centres et acteurs : exploitation, CFA, Lycée, Cfppa, ALESA de manière forte et régulière.

E) De l'intégration des pratiques innovantes au sein des exploitations et des ateliers technologiques à l'innovation pédagogique dans l'EPLEFPA

Il y a bien une démarche pédagogique qui soutient l'action, l'accompagne, et utile cette action. La démarche pédagogique est du type « **situation - problème** » où l'action est posée comme de fait, aux équipes de répondre aux besoins par une organisation technique de l'approvisionnement et logistique tout en respectant une qualité de produits, des délais, des coûts ==> réflexion en terme de solutions à trouver en équipe apprenants-enseignants-exploitations. Engagement fort des profs de socio culturel.



Annexe 12 : Fiche technique EPLEFPA, missions et fiscalité

Le bulletin officiel des finances publiques, identification juridique: BOI –IS-CHAMP-30-60 - 2012 09 12 du 12 septembre 2012 précise dans son paragraphe III consacré aux établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance que conformément aux dispositions de l'article 206-5 du Code Général des Impôts (CGI) les établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance sont exonérés de l'impôt sur les sociétés pour leurs revenus fonciers, agricoles ou mobiliers.

A ce titre on considérera donc que les activités des EA /AT générant l'une et /ou l'autre de ces trois catégories de revenu sont couvertes par l'exonération prévue par le dit article.

Concernant les activités à caractère industriel et commercial telles que la vente d'électricité issue d'unité de méthanisation, de panneaux photovoltaïques et autre source d'énergie renouvelable ainsi que les prestations de service payantes émanant d'un AT, on considérera que l'on sort du champ de l'exonération prévue dans l'article 206-5 du CGI.

Pour autant dans le même paragraphe, il est repris dans le champ 340, l'article 207-1-9 du CGI précisant l'exonération de l'impôt sur les sociétés sur les revenus perçus par les établissements publics d'enseignement supérieur (EPES) et de recherche dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche définies aux articles 123-3 du code de l'éducation et L112-1 du code de la recherche.

S'agissant des (EPES), les missions de service public définies dans l'article 123-3 du code de l'éducation sont les suivantes :

- 1° La formation initiale et continue ;*
- 2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ;*
- 3° L'orientation et l'insertion professionnelle ;*
- 4° La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;*
- 5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;*
- 6° La coopération internationale.*

Considérant les missions de l'enseignement agricole public au titre de l'article L811-1 du code rural,

L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.....

Ils remplissent les missions suivantes :

- 1° Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;*
- 2° Ils participent à l'animation et au développement des territoires ;*
- 3° Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;*
- 4° Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;*

5° Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires sont organisés dans le cadre de l'éducation permanente, selon les voies de la formation initiale et de la formation continue. Ils constituent une composante du service public d'éducation et de formation. Ils relèvent du ministre de l'agriculture. Ils sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public.

on peut mesurer que le cadre des missions de service public qui engendre l'exonération de l'IS pour les EPES porte une très forte similarité avec le cadre des missions de service public de l'EAP ; ces missions sont réputées sans but lucratif et donc exclues des impôts et taxes sur les sociétés.

On peut donc légitimement défendre la position qui consiste à exclure du champ de l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des activités de l'EPLEFPA dès lors qu'elles ont un lien avéré avec la pédagogie et/ou le champ du développement, de l'expérimentation et de l'innovation.